



Onzième séance

Mercredi 11 juin 2008, 10 h 15

Présidence de M. Salamin

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI RURAL: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la onzième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons tout de suite entrer en matière avec la présentation, la discussion et l'approbation du rapport, des conclusions et des résolutions de la Commission de la promotion de l'emploi rural. Ces textes figureront dans le *Compte rendu provisoire* n° 15.

J'invite tous les membres du bureau de la commission: M. Chisupa, président; M. O'Reilly, vice-président employeur, M. Ritchie, vice-président travailleur, et M^{me} Fehringer, rapporteuse, à venir prendre place à la tribune.

Je donne tout d'abord la parole à M^{me} Fehringer afin qu'elle nous présente le rapport.

Original anglais: M^{me} FEHRINGER (gouvernement, Autriche, rapporteuse de la Commission de l'emploi rural)

Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter le projet de rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural. Le travail a été soutenu par l'engagement de M. Ngosa Chisupa, représentant le gouvernement de la Zambie. Grâce à sa présidence et grâce à ses compétences, nous avons été en mesure de présenter un projet de rapport au terme de nos réunions.

Je voudrais également saluer les efforts déployés par M. Philip O'Reilly, membre employeur de la Nouvelle-Zélande et de M. James Ritchie, membre travailleur également de la Nouvelle-Zélande, pour trouver un terrain d'entente. Je voudrais enfin remercier pour leur contribution tous les gouvernements et les délégués des employeurs et de travailleurs de la commission.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur le rapport qui reflète le travail de notre commission. Nous nous sommes réunis 14 fois et le comité de rédaction six fois.

On peut considérer que le rapport est divisé en cinq parties. La première partie (l'introduction) contient le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau, la déclaration liminaire du Bureau, et les déclarations liminaires des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. La deuxième partie rend compte de nos discussions recensées point par point. Dans la troisième partie figure le rapport consacré aux amendements. Les conclusions

de la commission, y compris les annexes, font l'objet de la quatrième partie.

Enfin, nous sommes convenus de deux résolutions.

Les discussions menées ces quinze derniers jours au sein de la commission ont clairement montré que nous sommes tous convaincus de l'importance de notre thème, à savoir la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté.

Il s'agit d'une question essentielle qui concerne environ 3,4 milliards d'hommes et de femmes, soit un peu moins de la moitié de la population mondiale, sachant que trois quarts des personnes pauvres vivent dans des régions rurales. Le défi est donc énorme.

La promotion du travail décent dans les régions rurales est un élément indispensable pour faire progresser l'Agenda du travail décent et se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement.

Au cours de nos discussions, nous avons mis en évidence les éléments d'une stratégie qui permet de promouvoir le travail décent et productif dans les régions rurales. Nous avons également reconnu le rôle essentiel que les partenaires sociaux et les gouvernements ont à jouer. Nous avons en outre identifié les aspects essentiels d'un plan d'action intégré pour une mise en œuvre de cette stratégie par l'OIT.

J'espère comme vous que cela conduira aux changements et aux actions indispensables. La réduction de la pauvreté dans les zones rurales passe notamment par la création d'emplois productifs et décents, eu égard en particulier au fort taux de chômage des jeunes. Il est indispensable de créer des emplois décents et productifs et de donner un avenir aux jeunes.

Une autre condition essentielle pour réduire la pauvreté dans les zones rurales est de créer un environnement favorable, ce qui suppose une bonne gouvernance et le respect de l'Etat de droit. Une bonne gouvernance est fondée sur la transparence, la prévisibilité, la participation et la lutte contre la corruption.

Un autre défi très important dans les régions rurales concerne la prévalence du travail des enfants et du secteur informel. Le traitement des femmes sur un pied d'égalité est également une condition essentielle pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Parmi les autres défis à relever, citons le développement des compétences, qui passe par

l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les femmes et les hommes.

Je voudrais également attirer votre attention sur un autre défi, à savoir le développement de l'esprit d'entreprise dans les régions rurales. Ceci peut être un facteur décisif pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois décents et productifs.

Enfin, permettez-moi d'évoquer le processus et ce qu'il nous a appris de nos amis de Nouvelle-Zélande. Je suis sûr que vous estimez tous, comme moi, que leur bonne humeur et leur volonté de réaliser les changements auxquels nous aspirons tous ont joué un rôle important dans le succès de notre travail.

En conclusion, je voudrais remercier aussi le secrétariat de notre commission, qui a travaillé de façon très efficace sous la direction de M. Henriques, le représentant du Secrétaire général, pour leur engagement et pour leur aide.

Je suis très fière de pouvoir proposer aujourd'hui à la Conférence l'adoption du rapport présenté par la Commission de la promotion de l'emploi rural.

Original anglais: M. O'REILLY (employeur, Nouvelle-Zélande; vice-président employeur de la Commission de la promotion de l'emploi rural)

Nous avons commencé notre débat sur le sujet de la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, un sujet fondamental pour nous tous ici présents, il y a environ deux semaines. Nous concluons aujourd'hui, très enrichis par cette expérience et en sachant comment aller de l'avant.

La Conférence internationale du Travail avait examiné cette question pour la dernière fois il y a vingt ans de cela. En vingt ans, la situation a tellement changé qu'elle en est pratiquement méconnaissable. Voilà la toile de fond de notre débat.

L'intégration économique mondiale a modifié considérablement le panorama, aussi bien pour les entreprises que pour les travailleurs; le monde est devenu plus petit, plus intégré, de nouveaux marchés ont surgi. Les chaînes d'approvisionnement lient le petit producteur à des nouveaux marchés situés à des milliers de kilomètres. Les progrès technologiques rapides changent les règles du jeu et des progrès révolutionnaires dans la biotechnologie ont le potentiel de profiter largement à tous les producteurs et consommateurs.

Voilà des réalités bien différentes de celles auxquelles nos prédécesseurs étaient confrontés il y a vingt ans. Ces nouvelles réalités, dont nous avons parlé pendant ces deux dernières semaines, exigent de nouvelles réponses. La hausse récente des prix des denrées alimentaires et ses conséquences ont ajouté un sentiment d'urgence à notre travail.

Il y a deux semaines, au début de notre débat, en tant que groupe des employeurs, nous avons suggéré quatre principes fondamentaux à suivre pour atteindre nos objectifs collectifs.

Premièrement, nous avons souligné l'importance de politiques agricoles saines. L'agriculture, avons-nous dit, est indispensable pour la croissance économique générale, et la croissance générée dans l'agriculture a des retombées qui profitent aux plus pauvres. Nos conclusions le rappellent clairement.

Deuxièmement, nous avons demandé instamment aux décideurs politiques de ne pas centrer tous leurs efforts sur la ferme. L'agriculture n'est qu'une pièce du puzzle politique et nous avons attiré l'attention

sur le danger de confondre rural et agriculture. Pour sortir de la pauvreté, les employeurs et les entreprises en dehors du secteur fermier jouent un rôle essentiel.

Troisièmement, nous avons demandé à la commission de ne pas tourner le dos au libre échange et aux politiques d'investissement. Nous avons soutenu que le commerce, l'ouverture économique et la concurrence forment le socle, non seulement du développement de nos économies, mais de manière plus large de nos sociétés. Ces politiques aident à la diffusion d'idées. Elles encouragent l'apparition de modes de pensée nouveaux et de nouvelles manières de faire les choses. Nous avons soutenu que le commerce est vital.

Finalement, et c'est le plus important, nous avons rappelé l'argument défendu clairement par la CIT l'année dernière, lorsque celle-ci débattait des entreprises durables, à savoir que la croissance, le développement, la richesse et la création d'emploi ont besoin d'un cadre favorable. Permettez-moi d'insister un peu sur ce point car c'est absolument vital. Une fois de plus, notre Organisation a pris la parole pour marteler le message selon lequel un environnement favorable est une condition indispensable à la création d'entreprises, au développement et, donc, à la création d'emploi.

Les conclusions de nos travaux soulignent qu'une démocratie transparente et une bonne gouvernance exemptée de toute corruption sont essentielles. Elles nous rappellent que des réglementations transparentes et non bureaucratiques, qui stimulent l'innovation et promeuvent la concurrence et le respect des droits de propriété, sont les moteurs de la croissance. Une infrastructure physique, productive et sociale doit obligatoirement accompagner le développement des économies. Finalement, ces conclusions nous rappellent que la création d'une culture de l'esprit d'entreprise est un fondement essentiel pour que les économies puissent grandir avec succès.

Voilà donc le message puissant que vous délivrent les mandants tripartites de la commission.

En ce qui concerne le rôle de l'OIT, leurs conclusions sont elles aussi très utiles. Tout d'abord, elles nous disent que l'OIT, en tant que seule institution, dont le mandat couvre spécifiquement le monde du travail et qui dispose d'un réseau mondial de travailleurs et d'employeurs, doit faire usage de cet avantage comparatif pour mettre en œuvre sa stratégie.

Deuxièmement, elles nous rappellent de ne pas réinventer la roue ni répéter le travail fait par d'autres. Le système multilatéral doit fonctionner selon le principe que le tout est plus grand que la somme de ses composantes.

Troisièmement, l'Organisation doit éviter de se disperser et rester réaliste sur ce qu'elle peut obtenir dans les limites de son mandat, de ses compétences et des limites budgétaires.

Nous avons dit que cette commission ne devait pas élaborer de programme de travail irréaliste et risquant de ne pas être appliqué. En fait, nous avons souligné que non seulement ce serait commettre une erreur, mais que ce serait démissionner de notre rôle de conseillers.

La raison pour laquelle nous avons réussi à obtenir des résultats aussi positifs et constructifs au cours de nos débats tient essentiellement au fait que, en tant que commission, nous avons choisi d'être

positifs, constructifs et d'obtenir des résultats pratiques.

Le message positif qui émane de cette commission, cet excellent ensemble recueil de conclusions qui vous est présenté, n'est pas le fruit du hasard. C'est un choix.

En tant que commission, nous avons choisi de taire nos rivalités de camp.

Nous avons choisi de nous concentrer sur ce qui est faisable et pertinent.

En fin de compte, nous avons choisi d'avoir un débat positif et constructif. Les uns et les autres nous avons exposé nos arguments, même divergents, et d'une manière constructive, respectueuse de toutes les opinions.

En conséquence, nous pouvons rentrer dans nos pays et dans nos bureaux avec une meilleure vision de l'avenir. De la même façon, cette Organisation s'est maintenant dotée d'une marche à suivre pour l'élaboration de stratégies en faveur de l'emploi rural.

Nous avons bien travaillé.

J'aimerais aussi ajouter que nous avons choisi de prendre nos responsabilités au sérieux. Dès le début de nos travaux, nous avons dit que nous devions faire ce que nous disions. Nous devons également penser ce que nous disons. Si nous venons ici à l'OIT, nous devons être réalistes sur ce qui est possible et nous devons être sincères lorsque nous nous engageons sur quelque chose.

Finalement, permettez-moi de conclure sur un argument souvent répété au sein du groupe des employeurs, et qui a encore été répété par certains gouvernements présents lundi dernier. Si l'objectif de notre Organisation est le travail décent pour tous, alors il faut davantage centrer nos efforts sur l'élément travail de ces termes. Cette Organisation est la seule à posséder ce qu'il faut pour cela. C'est la seule organisation onusienne qui dispose du réseau du secteur privé de la planète qui couvre tous les secteurs. Elle doit se servir de cet atout pour élaborer des réponses efficaces pour la création d'emploi et la création d'entreprises durables. Ce faisant, elle fera non seulement la différence en termes de création d'emploi en milieu rural et de réduction de la pauvreté, mais elle aura également offert un véritable outil aux décideurs politiques du monde.

Permettez-moi de remercier publiquement mon collègue du groupe des travailleurs, James Ritchie, et son équipe pour l'excellente collaboration dont j'ai parlé, de rendre hommage au travail fantastique effectué par le secrétariat sous la direction de Michael Henriques, de remercier ma propre équipe d'employeurs pour leur aide et leur soutien fantastiques, ainsi que, pour finir, notre merveilleux Président, M. Ngosa Chisupa, qui nous a menés à bon port.

Original anglais: M. RITCHIE (travailleur, Nouvelle-Zélande; vice-président travailleur de la Commission de la promotion de l'emploi rural)

J'ai le grand plaisir de présenter à la Conférence certaines observations de caractère général. Au nom du groupe des travailleurs, deux de mes collègues prendront la parole après moi pour présenter le point de vue particulier des jeunes travailleurs et des femmes dans les zones rurales. Nous estimons qu'il est particulièrement important d'en prendre connaissance dans le détail.

Notre commission s'est réunie à un moment particulièrement opportun sur un sujet vital. Après de nombreuses années, qui peuvent être considérées comme des années de négligence politique au plan mondial, le groupe des travailleurs se félicite très sincèrement des efforts qui ont été déployés pour placer la question de l'emploi rural à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous pensons en effet que chacun comprend maintenant que les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints si nous ne prêtons pas une attention suffisante à l'agriculture et plus largement au développement des zones rurales.

Le groupe des travailleurs voudrait féliciter le Bureau qui a présenté un tableau très complet et très fouillé de la situation actuelle dans les zones rurales, une situation qui, dans certains pays, n'a pas changé depuis l'époque féodale car le servage y est toujours présent. Huit cent millions de personnes dans le monde continuent de souffrir de la faim et ce nombre s'accroît très rapidement dans de nombreux pays en développement.

Nous pensons que le meilleur moyen d'assurer à cette population une alimentation suffisante est le travail décent, c'est-à-dire un travail rural décent qui permettra de lutter contre la pauvreté. Mais la pauvreté dans les zones rurales ne saurait être présentée sans prendre en considération les différents phénomènes qui influent sur les chaînes d'approvisionnement mondial en matière de produits alimentaires, c'est-à-dire, en premier lieu, l'impact de la concentration du commerce de détail et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement par un petit nombre de supermarchés et, en second lieu, le contrôle accru exercé par les marchands de produits de base et enfin, l'impact d'une financiarisation croissante de l'agriculture.

Ces deux dernières semaines, notre discussion a été en grande partie axée sur la nécessité de faire en sorte que les zones rurales puissent rattraper leur retard en matière de développement.

Nous avons aussi évoqué la nécessité de renforcer la législation relative aux travailleurs ruraux, d'assurer une protection sociale suffisante à certaines catégories particulièrement vulnérables de travailleurs, de leur garantir un accès à des biens et services essentiels tels que l'eau potable et les soins de santé.

Notre demande est bien modeste. Il s'agit simplement de s'acheminer vers plus d'égalité entre les travailleurs ruraux et les autres citoyens. Malheureusement, dans l'agriculture, même l'application des conventions fondamentales n'est pas garantie. L'absence de liberté d'association dans l'agriculture a été constatée à diverses reprises par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et elle est encore une fois cette année mise en avant dans le rapport du Directeur général.

Au tout début de nos débats, nous avons déclaré au nom du groupe des travailleurs que la commission ne saurait s'abstenir de faire référence à la crise alimentaire. Cette crise a permis de montrer combien l'existence de millions de personnes dans le monde peut être gravement menacée.

La crise souligne la nécessité d'une cohérence mondiale des politiques pour assurer la sécurité alimentaire. Tout au long de la chaîne alimentaire, de la charrue à l'assiette, il est absolument indispensable que l'OIT et ses mandants jouent un

rôle central dans ce débat pour faire en sorte que les politiques et stratégies mises au point puissent assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales.

Nous sommes donc particulièrement heureux que les employeurs et les gouvernements aient appuyé notre résolution consacrée au rôle de l'OIT et de ses mandants dans la crise alimentaire. Nous espérons que cette question recevra l'attention urgente qu'elle mérite. J'écouterai avec grand intérêt les avis qui seront exprimés lors du débat de haut niveau.

Tout au long des travaux de la commission, l'approche des gouvernements et des employeurs a été dans l'ensemble pratique et constructive. Nous les remercions. Les services du BIT et leur personnel nous ont également énormément aidés.

Je voudrais tout particulièrement remercier ici M. Chisupa pour le travail remarquable qu'il a effectué en sa qualité de président de la commission. Nous avons travaillé dans une atmosphère qui était la plupart du temps excellente et positive, mais il ne nous a jamais laissé nous égarer dans des digressions et nous a ramenés sur la voie du consensus chaque fois que des difficultés se présentaient. D'ailleurs, l'ensemble très complet de conclusions auxquelles nous sommes parvenus témoigne de sa compétence.

Nous avons en effet adopté des conclusions sur le fond et un plan d'action détaillé pour l'OIT, les gouvernements, les syndicats et les employeurs.

Nous avons estimé que l'OIT devrait effectuer des travaux de recherche sur l'impact des biocarburants sur l'emploi et l'entreprise, et nous nous en félicitons. Nous savons que c'est un sujet controversé, mais nous espérons qu'une analyse claire des conséquences des biocarburants sur l'emploi permettra aux gouvernements de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. Jusqu'ici, ce sont surtout les répercussions sur l'environnement qui ont retenu l'attention et, bien qu'elles soient importantes, les conséquences sociales et l'impact sur l'emploi ne devraient pas être laissés de côté.

Finalement, tout ce que nous disons ici restera à l'état de paroles si l'OIT ne consacre pas davantage de ressources à son travail dans le domaine de l'agriculture. Les travailleurs agricoles représentent la moitié de la main-d'œuvre du monde: ils sont 700 millions dans la seule Asie. Le déficit de travail décent dont souffrent ces travailleurs ruraux est multiforme. Le combler suppose donc une démarche multiforme, qui englobe les questions des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social. C'est autour de ces piliers de l'OIT que nous avons articulé notre discussion, et nous souhaitons vivement que l'OIT conserve cette approche intégrée dans la mise en œuvre de son programme de travail.

J'ai dit au début de mon allocution que la commission s'était réunie à un moment particulièrement opportun, mais en réalité c'est même un moment unique dans l'histoire. En effet, comme les dirigeants du monde sont à la recherche de solutions à la crise alimentaire mondiale et se préoccupent de plus en plus de l'environnement et des effets du changement climatique, le moment est venu de placer le travail décent dans l'agriculture et les zones rurales au cœur de ces solutions. L'agriculture est le moteur du développement. Pourtant des millions de travailleurs employés dans

ce secteur n'ont pas les moyens de se nourrir et de nourrir leur famille.

Il faut mettre un terme à cette situation et combler l'écart entre les travailleurs ruraux et les autres. L'OIT a la possibilité de placer le travail décent dans l'agriculture et les zones rurales au cœur de l'agenda des autres institutions des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Le groupe travailleur et tous les travailleurs agricoles du monde espèrent que l'OIT relèvera ce défi en se fondant sur le plan d'action élaboré par la commission.

Par conséquent, j'ai le grand plaisir de recommander à la Conférence d'adopter les conclusions et les résolutions de la Commission de la promotion de l'emploi rural.

Original anglais: M. CHISUPA (gouvernement, Zambie; président de la Commission de la promotion de l'emploi rural)

J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole à cette séance plénière pour parler du rapport élaboré par la Commission de la promotion de l'emploi rural. Je tiens tout d'abord à remercier le groupe africain d'avoir bien voulu désigner la Zambie à la présidence de cette commission, ce qui est une preuve de confiance.

Les travaux se sont fort bien déroulés parce que nous avons pu compter sur un soutien venant des différents groupes, les employeurs avec M. Philip O'Reilly, les travailleurs avec M. James Ritchie. Le climat qui s'est installé au cours de nos discussions nous a permis d'avancer vers un objectif commun, vers un consensus sur la question de savoir comment faire pour promouvoir l'emploi rural afin de lutter contre la pauvreté.

Ce débat était d'une importance capitale, quant au fond et en raison du moment où il s'est tenu. La question de l'emploi rural est très étroitement liée aux thèmes plus vastes de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. La crise récente liée à la cherté des denrées alimentaires a centré l'attention sur le rôle capital du secteur agricole dans l'économie mondiale en général? et dans l'approvisionnement des denrées alimentaires en particulier.

Nous savons que 3,4 milliards de personnes, soit un peu moins de la moitié des habitants du monde, vivent dans les campagnes. L'énorme majorité des gens des campagnes, 97 pour cent environ, appartient au monde en développement. Les statistiques montrent encore que les trois-quarts des pauvres dans le monde vivent dans les campagnes. La plupart tirent leur revenu de l'agriculture et, souvent, le salaire que leur procure leur travail ne suffit pas à répondre à leurs besoins essentiels.

Notre commission a commencé son travail il y a deux semaines et nous avons rapidement reconnu que l'emploi décent dans les zones rurales était une condition incontournable pour faire avancer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aussi de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Notre discussion s'est donc tenue au moment opportun. La mission que le Conseil d'administration nous a confiée consistait donc à élaborer une stratégie globale visant à promouvoir l'emploi productif et le travail décent pour lutter contre la pauvreté dans les zones rurales partout dans le monde et à proposer un plan d'action intégré afin que l'OIT puisse appliquer cette stratégie.

La commission a adopté pour cela une approche intégrée, en abordant l'emploi rural dans une perspective plus large, compte tenu des quatre objectifs stratégiques de l'OIT concernant l'emploi, les normes, la protection sociale et le dialogue social. Vu que le travail décent offre un cadre effectif dans lequel peuvent être traités les problèmes multiples que pose l'emploi rural, la commission s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'étudier comment mettre à profit la situation de l'emploi dans les zones rurales afin de définir une stratégie globale visant à promouvoir l'emploi productif et le travail décent pour lutter contre la pauvreté en nous centrant, en particulier, sur le monde en développement. Nous avons essayé de proposer un plan intégré d'action pour l'OIT pour appuyer l'application de cette stratégie.

Les deux vice-présidents ont à plusieurs reprises rappelé qu'il y a vingt ans, on s'était déjà réuni ici pour parler de ce sujet et que l'on se retrouvait vingt ans après au sein de cette commission pour lutter contre la pauvreté, pour voir comment traduire le mieux dans les faits les conclusions énoncées.

J'estime que la commission a réussi à relever une partie des défis posés par le Conseil d'administration. Je ne vais pas vous donner tout le détail des conclusions de la Commission qui ont déjà été très bien résumées par la rapporteuse de la commission, M^{me} Eva Fehringer.

Je voudrais néanmoins évoquer certains points qui sont restés dans l'ombre et qui sont très importants pour moi.

Premièrement, les conclusions confirment l'importance de la contribution de l'OIT à la promotion de l'emploi rural. On y réitère le lien étroit avec l'Agenda du travail décent et son pilier «emploi», l'Agenda global pour l'emploi.

La pertinence des conclusions adoptées à la session de l'an dernier de la Conférence internationale du Travail concernant la promotion d'entreprises durables a aussi été reconnue.

Tous ces aspects sont clairement repris dans les conclusions qui vous sont présentées, lesquelles s'accompagnent également d'une annexe énumérant les normes de l'OIT qui sont particulièrement pertinentes pour la promotion du travail décent dans les zones rurales.

Deuxièmement, elles énoncent un cadre d'action assez détaillé, qui identifie des stratégies visant à promouvoir l'emploi productif en zones rurales, notamment des politiques économiques, des politiques axées sur le développement des compétences, de la technologie et de l'employabilité, ainsi que des politiques de promotion d'entreprises durables en zones rurales. Le cadre d'action tient également compte des réglementations et institutions du marché du travail dans les zones rurales.

Il traite également de stratégies visant à étendre les droits au travail aux zones rurales et énonce ce qui peut être fait pour accroître la protection et l'insertion sociales et pour promouvoir le dialogue social et une meilleure gouvernance.

Troisièmement, les conclusions offrent également des orientations très utiles tant aux gouvernements qu'aux partenaires sociaux s'agissant de leur rôle dans la mise en œuvre du cadre d'action.

Enfin, elles fournissent des orientations très détaillées à l'OIT sur le plan de ses futurs domaines d'activité à l'appui de la promotion de l'emploi

rural dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, notamment la recherche à titre promotionnel et les activités d'assistance technique, susceptibles de sous-tendre un tel effort. Ces principes directeurs peuvent également être développés à des fins utiles ainsi que les partenariats avec des organisations, telles que la FAO, aptes à appuyer les efforts de l'OIT dans ce domaine.

Toutes ces questions sont examinées dans le contexte de l'engagement de l'Organisation à travailler avec les États Membres à la mise en œuvre de programmes par pays de promotion du travail décent efficaces, ainsi que du contexte plus vaste de la réforme des Nations Unies.

Je pense que vous conviendrez avec moi que ces conclusions offrent un ensemble de principes directeurs pratiques très complet et équilibré. En sus des conclusions, la commission a également élaboré une résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale. Ce texte complémentaire vous apparaîtra sans doute comme une contribution précieuse au règlement de ce problème crucial.

Après avoir résumé les travaux de la commission et les questions abordées, j'aimerais souligner que pour arriver à ces conclusions, l'enthousiasme, l'engagement et les lumières des deux vice-présidents, M. Philip O'Reilly, du groupe des employeurs, et M. James Ritchie, du groupe des travailleurs, ont bien aidé la commission. Leur enthousiasme a été d'une grande aide au président dans sa tâche consistant à fournir les directives appropriées, étant donné la nécessité de guider les trois mandants en vue d'un consensus. En tant que président, lorsque nous avons eu des moments difficiles, il a été très important de faire en sorte que nous ne campions pas sur nos positions mais que nous arrivions à une position commune dans notre intérêt à tous et dans celui de nos objectifs.

Outre leurs vastes connaissances sur le sujet, j'ai également été très impressionné par les qualités humaines exemplaires dont les vice-présidents ont tout particulièrement fait preuve dans les moments épineux de la négociation.

En outre, les membres gouvernementaux, tant des pays en développement que des pays industrialisés, ont joué un rôle très actif en ce qu'ils se sont efforcés d'aborder un très grand nombre de questions, en donnant leurs points de vue sur les compétences susceptibles d'enrichir les discussions. Nous sommes tous naturellement enclins à percevoir les problèmes à travers le prisme de notre propre expérience. Mais je dois dire que les membres de la Commission de la promotion de l'emploi rural ont fait preuve d'une grande volonté d'écouter, d'apprendre et de tenir compte des autres points de vue.

La commission n'a procédé à aucun vote officiel et, en tant que président, j'ai fait en sorte que nous surmontions les questions difficiles qui nous ont opposées, quitte pour cela à ce que nous nous réunissions autour d'un verre. De fait, nous sommes parvenus à nous entendre d'un bout à l'autre des discussions. Cela témoigne, une fois de plus, du professionnalisme et de l'excellent esprit de coopération dont ont fait montre toutes les parties tout au long des débats.

Nos travaux n'auraient pu être couronnés de succès sans l'enthousiasme et l'expertise du secrétariat. Les personnes chargées de la

préparation, du traitement et de la production de nos documents ont joué un rôle déterminant dans l'effort général visant à accomplir notre tâche.

Mes remerciements vont également au représentant du Directeur général, M. Michael Henriques, au représentant adjoint, M. David Lamotte, aux coordonnatrices M^{mes} Brigitte Bissière et Karin Klotzbuecher et à leur équipe.

Les documents de base élaborés par le Bureau ont également été très utiles aux travaux de la commission, à commencer par le rapport du Bureau, dont les principaux auteurs, M^{me} Ann Herbert et M. Graham Buckley, ont été d'un soutien appréciable, de même que les experts, dont la connaissance approfondie des activités de l'OIT et de ses quatre objectifs stratégiques ont aidé la commission à diverses étapes de ses travaux.

Sans le professionnalisme des interprètes, nous n'aurions pas pu fonctionner non plus en tant que commission.

Dans le cadre de nos travaux, notre groupe de rédaction a élaboré un projet de conclusions qui ont constitué une excellente base pour nos travaux de la seconde semaine. Je tiens à en remercier tous les membres chaleureusement.

J'aimerais également remercier tout particulièrement M. José Manuel Salazar, directeur exécutif, avec qui nous avons eu le plaisir de travailler, du vif intérêt qu'il a manifesté pour les travaux de la commission.

Je conclurai par ces quelques observations. Les conclusions présentées à la plénière sont très complètes, orientées vers l'avenir et s'inspirent des dernières réflexions. Elles sont en mesure d'apporter une réelle valeur et des orientations dans un monde de défis, de besoins et de priorités en constante évolution et, eu égard à la nature transversale de ces conclusions, il faudra veiller à la cohérence des politiques, notamment des institutions multilatérales concernées par la réalisation des divers objectifs en rapport avec l'emploi rural.

Les décideurs, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les acteurs concernés par le règlement des questions multidimensionnelles qui se posent à nous dans le cadre de nos efforts dans le domaine de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et de la stabilité sociale, économique et environnementale dans les zones rurales devraient trouver les orientations fournies par le document très pertinentes et utiles.

Je n'ai par conséquent aucune hésitation à recommander à la Conférence l'adoption tant des conclusions de la Commission de la promotion de l'emploi rural que de la résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La discussion générale du rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural est maintenant ouverte.

Original anglais: M. MACDONALD (représentant, Alliance coopérative internationale)

Je suis très heureux des fréquentes références qu'il est fait aux coopératives, et en particulier, du fait que quatre des conclusions mettent l'accent sur l'importance des coopératives pour l'emploi rural.

Il convient de souligner aussi que la coopérative comme n'importe quelle autre entreprise, n'est pas

seulement là pour lutter contre la pauvreté et améliorer l'emploi rural. Je crois que nous sommes particulièrement bien placés dans ce domaine mais je pense aussi que le travail est beaucoup plus efficace si l'on reconnaît que les coopératives sont une part importante de l'économie mondiale que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

Elles ont la réputation de faire leur travail en donnant peut-être une idée trop faible de leur importance, de leurs compétences et de leur influence lors de conférences comme celle-ci ou d'autres manifestations internationales, comme le Forum économique mondial, par exemple, où elles sont souvent passées sous silence. Nous voulons rompre avec cette attitude et suivre l'exemple de nos concurrents détenus par des investisseurs en faisant savoir, haut et fort, qui nous sommes.

Or, quelle meilleure enceinte pour le faire que la Conférence de l'OIT où les coopératives ont toujours joué un rôle important. À cet égard, l'Alliance coopérative internationale (ACI) et l'OIT ont conclu un memorandum d'accord il y a quelques années.

Les coopératives sont naturellement de gros employeurs et des employeurs à part entière. Certaines d'entre elles d'ailleurs sont représentées ici aujourd'hui parmi les employeurs, montrant qu'il existe des manières autres mais tout aussi fructueuses d'organiser une entreprise. Nous sommes fermement convaincus aussi que la coopérative est une forme d'entreprise particulièrement adaptée au monde rural, dans tous sortes de domaines d'activité, tels l'agriculture, les services financiers, les services de santé, et en fait, dans tous les secteurs économiques.

La véritable différence qui existe entre les coopératives et les autres formes d'entreprises réside dans l'égale importance qu'elles accordent à la justice économique et à la justice sociale.

Dans le monde coopératif, des affaires comme l'affaire ENRON ne peuvent pas se produire car les valeurs de solidarité, de démocratie, d'autonomie, de responsabilité, d'équité et d'égalité qui sont les nôtres garantissent le partage de la propriété et des avantages. Quel que soit l'enjeu au niveau individuel, notre principe demeure «une personne, un vote», tout en offrant à tous la possibilité de créer une entreprise.

C'est peut-être l'ampleur et le savoir-faire du mouvement coopératif à travers le monde qui est le plus surprenant. Une étude récente des 300 plus grandes coopératives et entreprises mutuelles dans le monde a montré que leur chiffre d'affaires correspond au PIB de la neuvième économie mondiale, à savoir le Canada. Ici, en Suisse, les coopératives sont le plus gros employeur privé; quant au Kenya, il doit 55 pour cent de son PIB aux coopératives, et ce n'est là qu'un exemple: je pourrais vous en citer bien d'autres.

En conclusion, il convient de rappeler naturellement que c'est la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, de l'OIT qui, la première, a encouragé le mouvement coopératif. Depuis, cet instrument a été utilisé partout dans le monde, précisément à cette fin, mais nous souhaiterions voir l'OIT mettre encore davantage l'accent sur cette recommandation. Et il me semble que c'est exactement ce que fait ce rapport en reconnaissant, dans ses conclusions, l'importance des coopératives dans la promotion de

l'emploi rural et dans la lutte contre la pauvreté qui en découle.

Comme le Directeur général du BIT l'a souligné à maintes reprises, nous avons besoin d'une mondialisation juste. Nous pensons que les coopératives peuvent y contribuer et je recommande l'adoption de ce rapport.

Original espagnol: M^{me} MELE (travailleuse, Argentine)

Au sein de l'Union argentine des travailleurs ruraux et des dockers, affiliée à la Confédération générale des travailleurs de la République de l'Argentine, et en tant que représentante des travailleurs et travailleuses de mon pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous considérons que notre mission est de veiller au respect des droits de nos compagnons, de veiller au respect de la législation nationale, régionale et internationale, pour assurer leur présent et leur futur, tant dans le monde du travail que dans leur vie privée. C'est pourquoi il nous faut apporter des réponses au secteur rural, sans exclusion, et en tenant compte des groupes les plus vulnérables.

Nous voulons souligner l'importance du travail réalisé par nos travailleuses rurales, l'agriculture étant le principal secteur d'emploi pour les femmes, en particulier pour celles qui vivent en Afrique et en Asie. C'est ce qu'indiquait le document du Conseil économique et social des Nations Unies de l'année 2005, qui nous informe que la moitié des denrées alimentaires réalisées dans le monde est effectuée par les femmes des zones rurales.

C'est pourquoi nous cherchons à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des travailleuses rurales, en tenant compte du droit aux soins de santé, de la protection des femmes enceintes et de celles qui allaitent, de la protection contre les risques inhérents à l'agriculture, de la santé et de la sécurité au travail, de la journée de travail, des salaires, de la formation professionnelle et de l'accès à la retraite; tout cela étant indispensable pour un travail rural décent et pour une vie rurale digne.

Je tiens d'autre part à mentionner que le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le GRULAC, nous a, pendant les travaux de la Commission de la promotion de l'emploi rural, apporté sa coopération pour l'obtention et le suivi de ces objectifs. Nous leur demandons donc de continuer à unir nos efforts et à nous soutenir pour la poursuite de ce travail dans le secteur rural.

Original anglais: M^{me} CROWLEY (représentante, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Je voudrais féliciter la commission pour ses conclusions et son plan d'action en faveur de la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté. Ces conclusions, et le rapport qui a servi de référence, étaient attendus depuis longtemps et constituent un grand pas en avant pour relever les défis et exploiter les possibilités offertes pour l'emploi décent dans les zones rurales.

Comme l'OIT, la FAO est consciente que les organisations du système des Nations Unies qui veulent réellement lutter contre la pauvreté et la faim ne peuvent plus se contenter de bonnes paroles face aux problèmes spécifiques des communautés rurales et agricoles, des lieux de travail et des marchés, mais qu'elles doivent s'y attaquer de front. Il est clair que, plus que jamais, le caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale nécessite

une approche intersectorielle intégrée. L'emploi rural décent ne concerne pas seulement l'agriculture, les entreprises rurales et les agro-industries, mais aussi la sylviculture, les pêches, l'élevage, la gestion des ressources naturelles et toute une série d'autres services productifs de transformation et de commercialisation.

Les organisations des Nations Unies doivent continuer de collaborer pour surmonter les divisions sectorielles de nos mandats afin de trouver des solutions à part entière et intégrées permettant de répondre aux besoins des travailleurs pauvres.

Nous sommes aussi conscients que le caractère complexe des relations d'emploi rural ne s'inscrit pas toujours facilement dans le cadre de la structure tripartite de l'OIT. Compte tenu du fait qu'un paysan, un pêcheur, un éleveur ou un travailleur forestier pauvre peut être, à un moment donné, simultanément travailleur indépendant, travailleur salarié à temps partiel et employeur pendant une partie de l'année et que des millions de ruraux se trouvent dans cette situation, il se peut que les mandants de l'OIT aient des difficultés à trouver le meilleur moyen de faire valoir ces intérêts indissociables.

Les efforts faits par les partenaires sociaux pour mieux atteindre les travailleurs et les employeurs ruraux seront importants, mais la FAO et l'OIT doivent aussi s'employer à trouver de nouveaux moyens pour appuyer les organisations rurales représentatives et renforcer leurs capacités en matière de négociation collective et de liberté d'association, indépendamment du fait qu'elles se situent ou non dans le monde du travail.

La FAO est convaincue que les organisations rurales représentatives existantes, comme les organisations et coopératives agricoles, sont des éléments de base fondamentaux pour le dialogue social durable dans les zones rurales.

Les ministères du travail devront peut-être aussi, en collaboration avec les ministères de l'agriculture, des pêches, des forêts, des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire et du développement rural, veiller à accroître et améliorer l'investissement dans les zones rurales et dans les services sociaux et les marchés qui font cruellement défaut pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions d'existence dans les zones rurales à long terme. La FAO est prête à collaborer avec l'OIT pour appuyer la coordination interministérielle et la cohérence au niveau national afin de réduire la pauvreté dans les zones rurales.

Comme le rapport l'indique, un plan d'action offre des conditions propices au renforcement de la collaboration entre la FAO et l'OIT. La FAO continuera de travailler étroitement avec l'OIT dans le cadre du partenariat international pour la coopération dans les domaines comme la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture, la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, la réduction de la vulnérabilité et la promotion de conditions d'existence durables pour les peuples autochtones, les femmes, les hommes et les jeunes vivant dans les zones rurales touchés par l'incidence du VIH/sida et d'autres maladies et les migrations rurales, ainsi que d'autres domaines soulignés dans notre Mémoire d'accord de 2004.

La FAO espère aussi collaborer plus étroitement avec l'OIT pour créer des emplois décents dans les zones rurales, développer des entreprises durables et

promouvoir une agriculture et un développement rural durables dans le cadre du CCA, du PNUAD, des programmes par pays de promotion du travail décent et dans des cadres de planification nationaux à moyen terme, notamment par l'établissement d'une ou plusieurs positions communes FAO/OIT au siège à des niveaux décentralisés.

La collecte de données ventilées par sexe fiables sur les caractéristiques des moyens d'existence des ménages ruraux pour aider les responsables politiques à formuler des politiques reposant sur des données concrètes est un autre domaine dans lequel une collaboration plus étroite pourra être instaurée à l'avenir.

Troisièmement, la FAO espère travailler plus étroitement avec l'OIT pour élaborer et appliquer des approches communautaires et territoriales au niveau local en matière scolaire ainsi que de bonnes pratiques agricoles qui favorisent l'amélioration des compétences dans les zones rurales mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et renforcent la santé et la sécurité au travail des travailleurs ruraux.

Quatrièmement, en ce qui concerne les droits de propriété, la FAO désire collaborer plus étroitement avec l'OIT pour élaborer des directives et établir des données factuelles sur la façon dont la garantie des droits de propriété concernant les terres, les ressources naturelles, etc., peuvent renforcer le travail décent dans les zones rurales.

Nous souhaitons remercier à nouveau l'OIT d'avoir associé la FAO à la préparation de ce document et aux discussions de ces deux dernières semaines. Nous souscrivons sans réserve aux conclusions de la commission et nous engageons à appuyer les efforts de l'OIT pour les appliquer. Nous espérons que les membres de la Conférence internationale du Travail consulteront régulièrement le nouveau site Web FAO/OIT pour se tenir informés des faits nouveaux dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration et des autres efforts constants que font la FAO et l'OIT pour parler d'une seule voix. Je vous remercie.

Original anglais: M. WALTON (travailleur, Australie)

Je représente ici le syndicat des travailleurs australiens, en tant que membre de la délégation du Conseil australien des syndicats.

Je vous remercie de l'occasion de m'exprimer au nom des jeunes travailleurs ruraux. Pendant toute la présente session de la Conférence, nous avons entendu parler des nombreux problèmes graves qui touchent ces jeunes travailleurs. A mon sens, le problème le plus grave, c'est la santé et la sécurité.

Trop souvent, il n'y a pas de formation en matière de santé et de sécurité en zone rurale. Cette situation est aggravée par l'excès d'enthousiasme et de confiance au travail des jeunes, qui souvent, conduit à de graves lésions, voire des accidents mortels dans certains secteurs.

Beaucoup de jeunes sont exposés, en outre, à des pesticides toxiques, à de longues journées de travail, et à des températures externes. Il faut une instruction et une formation professionnelle appropriées pour garantir des conditions d'un travail sûr et décent. Le secteur agricole est le premier employeur, et l'un des secteurs les plus dangereux en termes d'accidents au travail, de décès, de lésions et de maladies professionnelles.

Notre commission a insisté sur la nécessité de politiques publiques pour assurer une éducation

gratuite, obligatoire et de qualité. Une éducation de qualité est essentielle pour éliminer le travail des enfants; 70 pour cent du travail des enfants est enregistré dans l'agriculture.

Je suis heureux de noter que demain, nous allons célébrer la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, qui sera l'occasion de lancer un appel en faveur de l'éducation pour tous. Les jeunes travailleurs doivent avoir accès à un emploi décent et librement choisi, et jouir de la liberté d'association et de négociation collective. Si nous voulons créer des emplois décents en milieu rural, et réduire ainsi la pauvreté, il ne faut pas limiter l'action à l'agriculture.

En Australie, beaucoup de jeunes travailleurs quittent les zones rurales pour aller dans les villes, en quête de l'infrastructure sociale que beaucoup d'entre eux souhaitent pour une vie de plus en plus moderne. L'accès aux services de base, dont la santé, l'éducation, le transport, et aux communications et à la technologie, est fondamental pour retenir les jeunes en zone rurale.

Les jeunes travailleurs du secteur rural pourraient faire connaître beaucoup des situations qu'ils vivent, et qui font d'eux les plus vulnérables de la société mais, souvent, ils se taisent. Faire face à leurs difficultés actuelles permettra de créer les conditions nécessaires pour que les générations futures aient accès au travail décent.

Original espagnol: M. MORALES GAUZÍN (gouvernement, Mexique)

Au nom du GRULAC, je me réfère à la quatrième question à l'ordre du jour, la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et, en particulier, aux conclusions de la Commission de la promotion de l'emploi rural pour faire face à la crise alimentaire.

Pour le GRULAC, ce document est très utile pour orienter les politiques visant à réduire la pauvreté dans le monde rural et à promouvoir le travail décent.

Le GRULAC se joint à ceux qui ont souligné l'esprit de coopération et la bonne entente qui ont prévalu dans la commission et qui ont permis d'arriver à ce résultat. Le GRULAC remercie en particulier M. Chisupa, président de la commission, ainsi que les deux vice-présidents, M. O'Reilly, du groupe des employeurs, et M. Ritchie, du groupe des travailleurs, et enfin tous ceux qui ont travaillé pour cette commission de façon active et constructive.

Pour conclure, le GRULAC est très heureux des conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, nous allons passer à l'approbation du rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure dans les paragraphes 1 à 431, et de l'annexe. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport, paragraphes 1 à 431, avec l'annexe, est approuvé)

CONCLUSIONS SUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI RURAL POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ: ADOPTION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour

la réduction de la pauvreté, qui comportent deux annexes. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions, ainsi que les annexes I et II, sont adoptées dans leur ensemble?

(Les conclusions, avec les deux annexes, sont adoptées dans leur ensemble.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROMOTION
DE L'EMPLOI RURAL POUR LA RÉDUCTION
DE LA PAUVRETÉ: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder à l'adoption de la résolution concernant la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÔLE DE L'OIT
ET DE SES MANDANTS TRIPARTITES FACE À LA CRISE
ALIMENTAIRE MONDIALE: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Enfin, nous allons procéder à l'adoption de la résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural est approuvé dans son ensemble?

(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)

Je tiens à féliciter le président, les vice-présidents, la rapporteuse et tous les membres de la Commission de la promotion de l'emploi rural pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé, sans oublier, naturellement, le précieux soutien que leur a apporté le secrétariat.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. POTTER (employeur, États-Unis)

La délégation des employeurs des États-Unis se félicite de pouvoir examiner le rapport *Travail décent: défis stratégiques à venir* présenté par le Directeur général à la Conférence. Basé sur le rapport de l'an dernier consacré au développement durable, ce rapport nous livre la vision qu'a le Directeur général d'une OIT durable.

Aujourd'hui, une entreprise durable se doit d'être performante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle doit se centrer sur ses principales activités et innover tout en restant fidèle à ses compétences de base. Elle doit ensuite créer des marques pérennes, être constante dans ses résultats, préserver les communautés et les marchés qu'elle dessert afin qu'ils puissent, par la suite, soutenir ses activités en tant que consommateurs. Enfin, elle doit viser la

croissance et le succès de ses activités sans restreindre la marge de manœuvre des entreprises qui poursuivent le même objectif. Il y va en effet de son propre intérêt. Il ne suffit plus aujourd'hui d'énoncer ce qu'il faut faire: il faut le faire effectivement. Ces considérations valent également pour l'OIT.

Le domaine de compétence fondamental de l'OIT est le monde du travail. Dans ce domaine, elle doit à la fois préserver et améliorer ses produits et ses services et imposer sa marque dans son domaine de compétence. L'Agenda du travail décent a ceci de génial, qu'il a permis à la fois d'imprimer une marque distinctive aux activités de l'OIT, et d'unifier les quatre concepts stratégiques de l'Organisation sous un concept fédérateur. L'OIT risque de perdre aux yeux de ses mandants une partie de sa pertinence si elle s'éparpille dans des activités qui s'éloignent de son mandat initial.

Une grande partie du rapport du Directeur général est consacrée cette année à des questions importantes, notamment la crise financière actuelle, mais qui ne relèvent pas directement du mandat de l'Organisation. Il ne faudrait pas que l'intérêt pour ces questions amène à négliger le large éventail d'activités menées par l'OIT.

Il nous reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Il faut agir comme le ferait une véritable entreprise et ne pas se laisser captiver par des questions qui, tout en étant liées au monde du travail, ne relèvent pas directement de nos priorités stratégiques. L'Organisation, dont les ressources sont limitées, doit axer ses efforts sur les domaines dans lesquels elle est le mieux en mesure d'exercer un réel impact, impact qui sera à coup sûr fortement atténué si nous nous dispersons.

La Commission de l'application des normes est bien placée pour voir qu'il y a loin de la pure et simple ratification à l'application effective des dispositions dans la législation et la pratique, notamment par le biais de l'inspection du travail et des organes de contrôle. La réduction de cette distance devrait être l'une des priorités essentielles de l'OIT. La justice sociale doit rester aujourd'hui le principe fondateur qui a présidé à la création de l'OIT en 1919.

On peut mesurer l'importance d'une application effective des normes en abordant la question dans la perspective de la gestion des chaînes d'approvisionnement. En tant que responsable de l'application des normes sociales dans notre chaîne d'approvisionnement, je peux affirmer que le secteur privé fait un travail de qualité en ce qui concerne la promotion des bonnes pratiques sociales, en veillant notamment à ce que les fournisseurs respectent au moins leurs propres législations nationales. À ce titre, les entreprises ont pour fonction de pallier les lacunes des gouvernements, qui ont parfois bien du mal à appliquer et à faire respecter leurs propres législations. Pour être fidèle à son idéal de justice sociale, l'OIT doit accorder la plus haute importance à l'assistance technique et au renforcement des capacités, afin d'aider les gouvernements qui ont ratifié les instruments à s'acquitter des obligations qui leur incombent à ce titre.

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de m'accueillir à nouveau à la séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Il est pour moi très agréable de pouvoir suivre ici l'histoire si riche de cette Conférence, ces interventions de très haut niveau et, surtout, d'entendre ce qui se passe dans le monde de l'économie et du travail.

Toutes ces idées ont une signification très grande et une incidence très importante sur toutes les questions sur lesquelles nous travaillons.

Plus qu'une simple rencontre formelle, cette Conférence est l'occasion de faire un bilan sur les progrès réalisés au niveau des marchés du travail et des conditions sociales de nos Etats et nos pays.

Nous avons là déjà matière à tempérer un peu notre optimisme.

Nous ne pouvons ignorer que les inégalités, la pauvreté et la main-d'œuvre indirecte sont des phénomènes qui touchent beaucoup de régions. C'est la raison pour laquelle il faut les combattre énergiquement, à travers des politiques mondiales de développement qui soient cohérentes et durables.

Année après année, l'Agenda pour le travail décent s'est renforcé. Il est aujourd'hui mieux connu dans nos pays, et même au-delà de l'institution qui en est à l'origine, l'OIT. Cet Agenda pour la travail décent est devenu l'un des principaux instruments à l'échelle mondiale, de ces instruments qui ont une grande faculté d'interaction et sont, en quelque sorte les catalyseurs du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Ceci s'explique, il me semble, essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, en raison de la vigueur acquise par le concept de travail décent lui-même, que l'on aurait désormais bien du mal à contester tant du point de vue analytique que politique, ce concept a prouvé son formidable potentiel; et ce n'est pas un hasard si ceux qui au départ semblaient sceptiques face à cette perspective ont progressivement fini par s'en rapprocher. C'est un chemin que nous devons poursuivre, en approfondissant les consensus et en acceptant le programme comme base du travail que nous réalisons tous ensemble. Je ne vois personnellement pas d'autre programme ayant un tel potentiel et une telle capacité consensuelle sur une base tripartite au niveau mondial. Il s'agit là, sans aucun doute, de l'un des facteurs de son

succès. Ceci s'explique aussi par le travail considérable qui a été entrepris de façon continue depuis bien des années. Celui-ci est venu consolider le programme et en a fait un véritable instrument politique.

Le rôle déterminé et ferme de ceux qui ont présidé aux destinées de l'Organisation internationale du Travail au cours des dernières années doit être mis en avant car l'Agenda pour le travail décent est aussi le fruit de la modernisation de l'OIT.

Je voudrais, chers collègues, rappeler l'importance qu'a eu le premier Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation juste, réunion qui s'est tenue à Lisbonne au troisième semestre 2007, organisée conjointement par l'OIT et l'Union européenne.

Le Forum de Lisbonne a permis de définir clairement les progrès enregistrés et les priorités à venir, comme cela figure dans ses conclusions. Le Forum a manifesté, très clairement, son appui à un programme, qui, en une époque d'incertitude économique et d'immenses perturbations, revêt une importance particulière.

J'insiste, en particulier, sur la nécessité d'évoluer dans le sens de résultats concrets, de renouveler nos instruments de travail et d'aller plus loin encore dans la réalisation de nos engagements, afin de favoriser l'évolution de ce programme.

Je voudrais aussi apporter tout mon soutien au Projet de déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable que nous avons adopté hier. Je m'associe au soutien apporté par la présidence de l'Union européenne à cette Déclaration ainsi qu'aux priorités et points fondamentaux qui y ont été défendus et approuvés.

Je voudrais, en outre, rendre hommage à l'Organisation internationale du Travail et à son travail réalisé. C'est rendre justice à des efforts très nobles, par le biais du Directeur général, Juan Somavia, à qui je présente tous mes vœux les meilleurs, pour qu'il puisse continuer dans un futur proche à diriger les travaux de modernisation de l'Organisation internationale du Travail, et d'approfondissement de l'Agenda du travail décent.

Il s'agit là, sans aucun doute, d'un programme mondial au service du progrès et du développement. J'espère que la prochaine Réunion régionale européenne de l'OIT se tiendra à Lisbonne, dans mon pays. Elle aura lieu en février 2009. J'espère pouvoir alors contribuer à impliquer davantage et d'une manière plus active l'Europe à cet Agenda du travail décent.

(La séance est levée à 11 h 35.)

Douzième séance (spéciale)

Mercredi 11 juin 2008, 11 h 40

Présidence de M. Salamin

DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LA CRISE ALIMENTAIRE: PRODUCTION, INVESTISSEMENT ET TRAVAIL DÉCENT

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous nous réunissons en séance plénière aujourd'hui pour un débat de haut niveau sur le thème de la crise alimentaire: production, investissement et travail décent.

L'un des orateurs principaux sera Son Excellence le Premier ministre du Royaume du Lesotho, M. Pakalitha Mosisili. Nous aurons également avec nous M. O'Reilly, qui nous donnera la perspective des employeurs, M. Oswald, qui nous fera connaître le point de vue des travailleurs, et M. Bâge, président du Fonds international de développement agricole. Les conclusions finales de ce débat seront formulées par le Directeur général, M. Juan Somavia.

La cherté des denrées alimentaires est devenue un problème gravissime qui atteint toute la planète. La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, qui appelle à un plus fort investissement dans l'agriculture et à une augmentation de la production, notamment dans les pays en développement, a été adoptée la semaine dernière. Aucun pays ne peut se maintenir à l'abri de la tendance à la hausse des prix des denrées alimentaires, et les conséquences de cette hausse, en particulier dans les foyers à bas revenus, sont extrêmement lourdes. Elles pourraient provoquer un sérieux revers au regard des victoires difficilement obtenues dans la lutte contre la pauvreté. Il ne fait pas de doute que le travail décent sera d'autant plus difficile à réaliser dans ces circonstances. C'est pourquoi il est important que la Conférence internationale du Travail aborde ce problème. Nous espérons de ce débat des suggestions de mesures que, aussi bien les gouvernements, que les employeurs et les travailleurs pourront envisager de prendre pour faire face à la crise alimentaire.

J'ai l'insigne honneur de vous présenter Son Excellence le Premier ministre du Royaume du Lesotho. Son Excellence est un défenseur actif du dialogue dans son pays, en Afrique australe et même au-delà. Il parle généralement sans détour sur l'emploi, sur les questions relatives au travail, ainsi que sur le développement. Le Lesotho est l'un des pays les moins avancés, mais cela n'a pas empêché son Premier ministre de faire récemment la déclaration suivante: «Être un pays moins avancé n'est pas une condition permanente et nous sommes tous désireux d'abandonner rapidement cette catégorie». Il a pris la parole en tant qu'orateur à la

Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui a eu lieu la semaine dernière à Rome.

J'ai le plaisir de lui donner la parole.

Original anglais: M. MOSISILI (Premier ministre du Royaume du Lesotho)

C'est à la Conférence internationale du Travail que les organisations d'employeurs, de travailleurs et le gouvernement se réunissent pour examiner les questions vitales auxquelles ils doivent faire face, à des degrés divers, dans l'exercice de leurs mandats respectifs.

C'est sur ces trois piliers: employeurs, travailleurs et gouvernements que repose l'économie de chaque pays. L'espoir d'une croissance économique saine et durable, qui s'appuie sur des mécanismes de distribution équitable du revenu, semble se matérialiser à chaque fois que les trois partenaires représentés ici travaillent de concert et en harmonie et s'efforcent d'atteindre un haut niveau de productivité. C'est pour moi un honneur tout particulier et un véritable privilège que de vous soumettre aujourd'hui quelques idées.

Je voudrais présenter à cet auditoire un bref aperçu des rapports étroits qui unissent le Lesotho et l'OIT.

Le Royaume du Lesotho entretient des liens étroits avec l'OIT depuis l'indépendance en octobre 1966. Dans le cadre de cette coopération très active, le Lesotho, membre respectable de l'Organisation, a ratifié 23 conventions internationales du travail, notamment la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Par la suite, le Lesotho a incorporé ces conventions fondamentales dans sa législation nationale. Grâce à ces relations cordiales, et constantes, et à la détermination résolue du Lesotho de se rapprocher systématiquement des meilleures pratiques existantes, l'OIT a jugé possible d'offrir de tendre une main secourable à notre nation, aussi bien sur le plan technique que sur le plan financier, afin de favoriser les efforts que nous déployons.

Je crois qu'il convient de profiter de ce moment particulier et rare pour rendre hommage à l'OIT qui a occupé une place de premier plan dans la défense d'un certain nombre de principes, tels que, notamment, les droits au travail, le travail décent, la rémunération équitable, la lutte contre les pratiques discriminatoires, l'égalité de genre, l'équité et la lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail. Je voudrais inviter instamment l'OIT à continuer à être à l'avant-garde du combat mené en faveur de la promotion et de la défense des droits au travail.

L'invitation à prendre la parole devant la 97^e session de la Conférence internationale du Travail m'est parvenue à un moment où nous devons relever des défis gigantesques. Le monde en développement, et tout particulièrement l'Afrique et les pays à faibles revenus en général, supportent l'essentiel des effets négatifs de la crise que nous traversons. Les performances économiques d'un certain nombre de pays africains et de pays en développement à faibles revenus dans d'autres régions du monde permettaient d'espérer qu'un certain nombre des objectifs du Millénaire du développement seraient atteints d'ici la date butoir de 2015. Malheureusement, les menaces que représentent l'instabilité des marchés financiers internationaux, les prix vertigineux atteints par le pétrole et, enfin, l'augmentation sans précédent des prix alimentaires, se sont combinés pour annihiler tous ces espoirs. Des déséquilibres externes viennent, depuis peu, perturber l'économie de beaucoup de pays. La pression inflationniste nous menace. Le spectre de la dette extérieure, qui atteint dans certains cas des niveaux insupportables, revient nous hanter. Inévitablement, les taux de croissance économique en pâtissent. Tous ces maux retardent la lutte contre la pauvreté et se traduisent par des souffrances accrues pour les pauvres.

Tout cela implique, en outre, que nous serons vraisemblablement encore très loin d'avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015.

La situation est encore plus mauvaise dans les pays importateurs nets de pétrole et les pays importateurs nets de produits alimentaires. Elle est catastrophique dans les pays sans accès au littoral.

Je voudrais maintenant, en quelques mots, évoquer la crise alimentaire mondiale et ses conséquences.

D'aucuns pourraient objecter qu'il est superflu de rappeler que l'alimentation constitue le plus fondamental des besoins humains et pourtant, je me sens tenu de rappeler cette réalité, car certains de ceux qui vivent dans l'opulence ont souvent tendance à l'oublier.

Toute crise alimentaire impose un fardeau particulièrement lourd aux catégories les plus pauvres et provoque des tensions sociales considérables, tout en constituant un terreau favorable à l'instabilité et à la multiplication des troubles sociaux. Des émeutes liées à la cherté des produits alimentaires et à l'augmentation des prix du pétrole se sont déjà produites dans plus d'une douzaine de pays dans le monde et se répandent à la vitesse d'un feu de brousse. Un gouvernement a déjà été renversé à la suite de tels événements et, dans ces circonstances, le choix de la crise alimentaire comme thème de cette session spéciale de la Conférence internationale du Travail me semble particulièrement bienvenu.

En outre, la crise alimentaire, ce phénomène alarmant, menace les démocraties les plus fragiles, et notamment la situation de paix précaire dans laquelle se trouvent de nombreux pays sortant d'un conflit. Elle favorise également des migrations massives entre les pays et entre les continents, et accélère également l'exode rural, à l'échelle nationale.

La crise alimentaire actuelle est suffisamment grave pour avoir incité l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation, la FAO, à organiser un sommet spécial à Rome la semaine dernière. Je

me suis rendu à ce sommet et je dois dire qu'il a attiré de nombreux dirigeants de nombreuses régions du monde. Au cours de ce Forum, la participation a été très active et les discussions ont été vives et dénuées d'hypocrisie. Les intervenants se sont engagés concrètement à dégager des ressources suffisantes.

Un vieux proverbe qui dit que «les événements à venir sont précédés de l'ombre qu'ils projettent» et il est, ici, de circonstance.

La crise alimentaire a été, en effet, prévue par les analystes, mais aucune mesure préventive n'a été décidée en raison d'une certaine réticence à agir et, dans certains cas, d'un certain scepticisme, ou même d'un manque d'intérêt.

La crise est provoquée par une combinaison de facteurs. Ces facteurs sont notamment les suivants: la croissance de la population mondiale, ce qui signifie qu'il y a davantage de bouches à nourrir; l'augmentation de la consommation par habitant dans les pays en développement au fur et à mesure que le revenu augmente; le taux de gaspillage alimentaire très élevé dans les pays développés; des prix du pétrole particulièrement élevés qui ont augmenté le coût de la production et du transport; de mauvaises structures de stockage et des systèmes de distribution inefficaces; l'utilisation par beaucoup de pays à faibles revenus d'une technologie primitive, de méthodes et de processus qui ne correspondent absolument plus aux besoins de l'heure et qui se traduit par une sous-exploitation du potentiel productif de ces pays; l'exode rural qui provoque l'abandon des terres agricoles, et souvent la dégradation de l'environnement; des distorsions de marché qui sont dues essentiellement aux subventions agricoles dans les pays développés; l'accroissement de la spéculation sur les marchés alimentaires; les changements climatiques et ce que cela représente pour les pays à faibles revenus; la prédominance de cultures pluviales, trop dépendantes des aléas climatiques; et, enfin, la demande croissante de terres agricoles et de cultures dont l'industrie des biocarburants est particulièrement friande.

La libéralisation qui sous-tend les programmes d'ajustement structurel de ce que l'on appelle le *Consensus de Washington* est considérée par certains observateurs et analystes comme l'une des causes éventuelles de cette crise.

Les expériences très contrastées d'Haïti et du Malawi sont souvent citées à cet égard. Haïti, qui s'est inspirée du Consensus de Washington à la lettre, a fini par rejoindre les rangs des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et a dû faire face à des émeutes, alors que le Malawi qui a subventionné ses agriculteurs, comme le font les pays développés, a connu une récolte record.

Cela ne nous rappelle-t-il pas la crise financière en Asie dans les années quatre-vingt-dix? Les pays qui se sont refusés à suivre le Consensus de Washington sont ceux qui ont résisté le mieux à la tempête et qui ont rebondi beaucoup plus vite. Les experts sur cette question, tels que Joseph Stiglitz et Jeffrey Sachs, pourront probablement nous apporter leurs lumières à cet égard.

L'assistance alimentaire peut être considérée comme une source d'aide temporaire dans ce contexte, mais je tiens à souligner, avec toute la solennité nécessaire, qu'empêcher l'aide alimentaire d'urgence pour venir en aide à une population qui

en a besoin constitue une violation flagrante des droits de l'homme et un déni majeur de toute norme humanitaire. C'est une situation déplorable. Comme je l'ai souligné dans ma déclaration à la Réunion de haut niveau à Rome la semaine dernière, le détournement de produits alimentaires pour produire des biocarburants alors que 800 millions de personnes souffrent de la faim est non seulement obscène mais constitue un péché et une posture intenable.

Il convient de rechercher et de mettre en place le plus rapidement possible des solutions à moyen et à long terme à la crise alimentaire actuelle. Toutefois, l'assistance technique aux pays en développement devrait être tournée vers les besoins des destinataires et le renforcement des capacités en ressources humaines doit se baser sur l'évaluation des besoins et sur des critères de durabilité.

Les investissements, tant privés que publics, accompagnés d'un transfert de technologies approprié ou adapté et de leur diffusion dans les zones rurales en général et dans l'agriculture en particulier, ainsi que l'élévation du niveau de productivité, sont les défis essentiels que nous devons relever pour traiter la crise alimentaire. L'éducation, la formation et l'accès à de bons soins de santé sont essentiels pour l'élévation de la productivité dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. L'amélioration du stockage des produits alimentaires et des systèmes de distribution efficaces permettrait également d'atténuer l'effet de la crise. De telles mesures pourraient également contribuer à la création de possibilités d'emplois dans les zones rurales et, partant, de ralentir, voire même de stopper l'exode rural vers les centres urbains, dans la plupart desquels l'infrastructure et les services sont déjà surchargés.

Une utilisation accrue de sources d'énergies alternatives relativement moins agressives pour l'environnement, telles que les énergies hydraulique, solaire et éolienne, pourrait atténuer la pression qui s'exerce sur les combustibles fossiles et les biocarburants. Une réforme agraire, une meilleure planification de l'utilisation de la terre, un contrôle rigoureux des mesures de mise en œuvre et une bonne évaluation deviennent chaque jour plus impératifs et plus urgents.

Concernant la promotion de l'emploi rural et du travail décent pour la réduction de la pauvreté, je voudrais à cet égard faire part de l'expérience du Lesotho.

Le thème général choisi pour la Conférence de cette année, celui de la promotion de l'emploi rural et de la lutte contre la pauvreté, est véritablement un thème d'actualité pour la plupart des pays en développement à faible revenu. Le document de la Conférence a traité le sujet de façon très complète et très approfondie. Il prend tout son sens pour des pays où, comme au Lesotho, une grande majorité de la population réside encore dans les zones rurales. S'attaquer à la pauvreté dans les zones rurales serait donc le moyen le plus rapide et le plus efficace de réduire la pauvreté dans l'ensemble du pays. Nous sommes déterminés à suivre cette voie et la discussion sur ce thème nous a confortés dans notre position. Nous avons hâte de tirer de précieux enseignements de l'expérience des autres, notamment en termes de meilleures pratiques.

Le Lesotho a fait des efforts délibérés afin de relever le niveau socio-économique de sa population rurale, notamment par le recours à des

méthodes d'utilisation intensive de la main-d'œuvre créatrices d'emplois.

Ces méthodes comprennent notamment des projets de réhabilitation de l'environnement, par la remise en culture des terres, la récupération des eaux pluviales, la reforestation et la construction de routes d'accès rural, pour n'en citer que quelques unes. Ces projets ont permis de créer plus de 100 000 emplois. Une autre méthode consiste à utiliser des matières premières locales à des fins de développement, par exemple, dans notre cas, l'exploitation du grès, aussi bien pour le marché local que pour l'exportation, l'utilisation de l'aloë pour la fabrication de produits à base d'aloë pour des médicaments ou d'autres usages domestiques. Enfin, des industries artisanales pour la fabrication de produits dérivés de la laine et du mohair, de la poterie et enfin, plus généralement, l'artisanat artistique.

Concernant le secteur social, nous avons fait dans le domaine de l'éducation des avancées considérables en vue d'introduire un système d'éducation primaire universel. L'introduction de l'éducation primaire gratuite en 2000 a donné lieu à une augmentation formidable des inscriptions, ce qui a nécessité la construction de nombreuses écoles pour le primaire et le secondaire.

Un projet de loi a été rédigé et sera prochainement présenté au parlement afin que l'éducation primaire soit non seulement gratuite mais également obligatoire dès 2009. L'enseignement universitaire est lui aussi en cours de diversification et de consolidation.

Mais des défis considérables demeurent dans le domaine de la santé. Toutefois, des soins de santé primaires gratuits, y compris la fourniture d'un traitement antirétroviral aux personnes infectées par le VIH, ont été introduits. Pour rendre les soins de santé primaires plus accessibles à la population rurale, le gouvernement fait actuellement construire et équiper plus de 100 établissements de santé, dont neuf cliniques pour les enfants infectés par le VIH.

Malheureusement la prévalence du VIH et du sida au Lesotho demeure élevée. Par conséquent, nous avons lancé un combat sans merci à la propagation de cette affection. La campagne appelée «Know your status», lancée à l'échelle nationale avec une campagne de tests sur une base volontaire, immédiatement suivie par des conseils personnalisés basés sur les résultats, est en place depuis quelque temps. Qui plus est, une législation et des programmes spéciaux existent pour traiter les problèmes liés au VIH et au sida sur le lieu de travail. Ces programmes spéciaux sont mis en œuvre sur la base de structures tripartites. Nous avons des raisons d'espérer que nous verrons bientôt s'inverser la courbe de la pandémie.

Avant de conclure, je voudrais rappeler brièvement les progrès que nous avons réalisés dans d'autres domaines au Lesotho. La croissance économique commençait déjà à atteindre des niveaux prometteurs lorsque les crises pétrolière et alimentaire ont surgi.

L'économie s'était remise du choc causé par la fin de l'accord multifibres. Le taux de croissance réelle commençait à s'accélérer. L'économie a depuis atteint une relative stabilité, mais nous ne savons pas encore dans quelle mesure et de quelle manière les effets négatifs de marchés financiers volatiles, l'augmentation vertigineuse des prix du pétrole et l'escalade de prix alimentaires affecteront les

performances économiques à ce stade. Nous rassemblons nos forces pour affronter les temps incertains qui nous attendent. Ces temps difficiles exigeront sans nul doute une compréhension commune des partenaires tripartites et une réponse volontariste adoptée par toutes les parties prenantes.

Sur le front politique, nous poursuivons notre programme d'approfondissement de la démocratie. Nous sommes profondément convaincus que la démocratie va bien au-delà de la simple tenue d'élections régulières, libres et équitables, aussi importantes soient-elles. Elle implique la participation et l'inclusion les plus larges possibles de chacun dans les affaires nationales et locales. La décentralisation et l'octroi de pouvoirs étendus aux autorités locales ont d'ores et déjà été mis en place. Nous sommes actuellement dans la phase de consolidation du programme.

En matière de bonne gouvernance et de droits de l'homme, le Lesotho s'efforce courageusement d'adopter les meilleures pratiques. Les conventions concernées ont été ratifiées et traduites dans la législation nationale, tandis que les plus récentes sont en cours d'incorporation à notre droit national.

Le cadre juridique et l'infrastructure institutionnelle requis sont en place et sont en cours de consolidation. Le Lesotho est prêt à faire face à l'examen par ses pairs du NEPAD. La mise en place d'une commission indépendante des droits de l'homme est actuellement en cours d'évaluation et nous attendons avec intérêt et enthousiasme l'examen périodique universel effectué par le Conseil des droits de l'homme.

En conclusion, je vous ai présenté un bref aperçu du profil socio-économique du Lesotho, qui fait partie des pays les moins développés s'efforçant d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, le plus rapidement possible.

Ne permettons pas que les changements climatiques, les bouleversements financiers, les pénuries alimentaires, les prix élevés et l'envolée vertigineuse des prix du pétrole viennent anéantir ces efforts. Les stratégies et les programmes qui permettront d'alléger, à défaut de supprimer, la souffrance de nos peuples, ne sauraient être remis à plus tard. L'OIT et tous ceux qui œuvrent véritablement à la mise en œuvre de son mandat ont un rôle central à jouer pour alléger les souffrances dues aux crises pétrolière et alimentaire, ainsi qu'au changement climatique.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Ce genre de témoignage nous donne du courage et de l'esprit d'aventure pour aller vers des chemins nouveaux, les ouvrir et trouver peut-être des solutions novatrices au problème dramatique de la crise alimentaire qui est une véritable hydre multitentaculaire.

Je voudrais maintenant donner la parole à M. O'Reilly, directeur exécutif de Business New-Zealand, qui est délégué des employeurs de la Nouvelle-Zélande à la Conférence et vice-président employeur de la Commission de la promotion de l'emploi rural.

Original anglais: M. O'REILLY (employeur, Nouvelle-Zélande)

Le coût des denrées alimentaires est une des choses qui, cette année, pour la première fois depuis les années soixante-dix, a fait la une des journaux et menace la stabilité de nombreux pays. La flambée des prix alimentaires cause souffrance et malheur,

particulièrement au sein des populations les plus vulnérables comme vient de le dire Son Excellence, le Premier ministre, d'une manière tellement éloquente.

L'explication de cette crise des denrées alimentaires est complexe et met en cause l'augmentation des prix des produits énergétiques, les intempéries, la dégradation de l'environnement et l'utilisation accrue des biocarburants, mais l'élément le plus révélateur est peut-être le manque d'investissement dans le secteur agricole dans bien des pays, pendant plusieurs décennies. La demande croissante de nouveaux marchés, tels que la Chine et l'Inde, ont également été des facteurs essentiels.

Comme tous les grands événements, il y en a qui profitent de la crise. C'est assurément le cas des pays exportateurs de produits alimentaires, mais aussi des agriculteurs pauvres de nombreux pays en développement au Cambodge et au Viet Nam, le groupe le plus important de population rurale pauvre, par exemple.

Peut-être l'aspect le plus remarquable de cette crise est-il de nous avoir vraiment pris par surprise. Un rapide coup d'œil à l'évolution du monde au cours des trente dernières années, et à son évolution actuelle et probable auraient dû inciter les responsables politiques à tirer la sonnette d'alarme.

Pendant des décennies, de nombreux gouvernements n'ont guère prêté attention aux possibilités de développement du secteur rural. Ils ont souvent sous-investi dans les infrastructures et dans l'éducation, ainsi que dans les services sociaux qui sont pourtant la base d'un développement social et économique durable.

Beaucoup trop de gouvernements se sont attachés essentiellement à protéger et à fausser les marchés agricoles, considérant, de façon bien étrange, qu'ils iraient ainsi vers plus de prospérité, y compris les pays en développement.

L'imprévoyance de ces décisions politiques éclate aujourd'hui au grand jour. Tôt ou tard, les prix des produits alimentaires vont se stabiliser mais il ne fait guère de doute que les produits alimentaires vont rester chers pendant des années.

Enfin, ici comme dans bien d'autres circonstances, tout dépend de l'aptitude des gouvernements à faire les bons choix pour le court, le moyen et le long termes.

Pour le court terme, il faut prendre les mesures d'urgence propres à soulager les souffrances. Une aide alimentaire doit être organisée et d'autres mesures de protection sociale de base prises sans délai mais – et c'est un point important –, d'une manière qui ne fausse pas les marchés existants et qui établisse des fondements sûrs pour l'avenir.

Pour le moyen terme, les réponses politiques sont plus complexes: elles requièrent beaucoup plus de courage si l'on veut un jour arriver à des conclusions favorables. C'est dans ces réponses à moyen terme que se joue la connexion problématique entre le développement économique, la protection sociale et la sécurité alimentaire. Si nous réussissons à aller vers le développement économique et à instaurer une protection sociale, nous aurons bien avancé sur le chemin de la sécurité alimentaire.

Tout d'abord, concernant la réponse politique, il faut absolument encourager l'approvisionnement, produire davantage de denrées alimentaires et les mettre sur les marchés. Deuxièmement, nous devons mettre beaucoup plus d'hectares en culture

de façon soutenable et veiller à ce que la terre soit exploitée de la manière la plus productive possible. Troisièmement, il faut absolument proposer aux agriculteurs un plus grand choix de cultures et leur faciliter l'accès aux moyens de financement et aux marchés. Quatrièmement, nous devons trouver le moyen de réduire la vulnérabilité des foyers grâce à des politiques durables. Cinquièmement, il nous faut impérativement centrer nos efforts sur l'accroissement de la productivité grâce, en particulier, aux technologies nouvelles. Enfin – et c'est capital – il nous faut réaffirmer notre foi dans le commerce, notamment dans les échanges alimentaires, et nous devons résister à la tentation d'opposer un non catégorique à la libéralisation des échanges et aux politiques d'investissement.

On entend souvent des appels à l'équité sur le plan commercial. Les politiques commerciales qui perturbent et restreignent les marchés peuvent induire de grandes souffrances. En réponse à cette crise, de nombreux pays ont imposé des restrictions à l'exportation et des contrôles des prix au nom de la sécurité alimentaire sur le marché national. Très souvent, cela n'a fait qu'exacerber la situation. Pour moi, ces mesures ne sont ni judicieuses ni justes. Enfin, heureusement, il y a eu des idées courageuses, et je me fais ici l'écho du Conseil des chefs de secrétariats des Nations Unies qui, en avril, a appelé à conclure rapidement le cycle des négociations de Doha.

Avec tout cela, nous devons nous demander quel est le rôle de cette maison. Quel est le rôle des mandants? Qu'est-ce que l'on peut faire?

J'ai le grand privilège d'être à la tête du groupe des employeurs dans les débats qui ont été menés ces deux dernières semaines, sur la promotion de l'emploi rural comme moyen de combattre la pauvreté. Je voudrais dire à ce forum que nous pouvons faire notre profit de la série de conclusions des travaux de la commission.

A bien des égards, je crois que la crise a été un facteur central dans nos délibérations. En y consacrant toute notre attention, nous avons réussi à formuler un ensemble de directives politiques d'excellente facture. Et permettez-moi d'ajouter, M. le Président, que nombre d'entre elles figuraient dans votre présentation. Sans nul doute, nous sommes sur la bonne voie.

Les directives nous aident par trois points importants.

Premièrement, elles nous font voir que l'OIT doit user de son avantage comparatif, que constitue à mes yeux son réseau mondial de travailleurs et d'employeurs présents dans tous les secteurs de l'économie.

Deuxièmement, elles nous rappellent qu'il ne s'agit pas de réinventer la roue ou de refaire ce qui existe déjà. Le système multilatéral doit reposer sur le principe suivant lequel le tout ne se résume pas à l'addition de ses parties.

Troisièmement, elles soulignent que l'Organisation doit se concentrer sur des objectifs réalistes réalisables dans le cadre de son mandat, de ses compétences et de ses contraintes budgétaires.

Ce dernier point est crucial. Certes, l'Organisation a un rôle à jouer face à la crise actuelle, mais uniquement dans le cadre de son mandat et de ses compétences fondamentales. Il faut en effet résister à la tentation de l'emballlement. L'Organisation doit toujours intervenir avec authenticité et recul pour être efficace.

Pour parvenir à un résultat, il faut probablement que l'OIT propose essentiellement des politiques de moyen ou long terme. Dans les documents que j'ai présentés, deux domaines d'intervention politique sont proposés.

Le premier concerne la création et le développement d'entreprises. L'agriculture joue un rôle important et même capital, mais il ne s'agit que d'une partie d'un plus vaste ensemble.

A mesure que les pays progressent sur l'échelle du développement et de la productivité, des approches plus globales et intégrées sont nécessaires. Il faut passer à une agriculture à forte valeur ajoutée, placer hors exploitations agricoles certaines activités économiques des zones rurales et proposer des passerelles vers des emplois non agricoles.

La création d'emplois hors exploitations, le développement des PME et la promotion de l'esprit d'entreprise sont autant d'éléments clés vis-à-vis desquels l'OIT doit jouer un rôle crucial.

Les exploitations et les entreprises rurales alimentent souvent des marchés locaux très limités, généralement à faibles revenus. Or il faudrait qu'elles atteignent des marchés urbains plus riches et plus vastes à l'échelle nationale ou internationale. Par l'accès aux chaînes d'approvisionnement on pourrait éviter la perte de produits, augmenter les ventes, réduire le coût des transactions, améliorer le contrôle de la qualité des produits et leur sécurité et aussi mieux tirer parti des techniques, des capitaux et des connaissances. Si l'on arrive à entrer dans ce cercle vertueux, nous aurons fait beaucoup, non seulement pour réduire la pauvreté mais aussi pour réduire le risque d'une nouvelle crise alimentaire.

Le deuxième domaine d'intervention politique concerne la protection sociale. Pour les segments les plus vulnérables de la société, la brusque hausse du prix des produits alimentaires a des conséquences immédiates et souvent très douloureuses. Un mécanisme de protection sociale peut, certes, contribuer à protéger les plus faibles, mais les réponses apportées doivent toujours reposer sur des réalités fiscales nationales et non sur une idéologie ou une utopie.

Il faut adopter une démarche globale, qui intègre tout l'éventail de risques et proposer divers instruments pour les maîtriser. Il peut notamment s'agir d'accords informels, d'approches axées sur le marché ou de systèmes publics. Chaque instrument doit être envisagé, avec ses forces et ses faiblesses.

Le meilleur moyen de mettre de l'huile dans ces rouages est sans nul doute d'adopter une bonne gouvernance, non corrompue, stable, prévisible et sans bureaucratie. Sans elle, la création et le développement d'entreprises seraient étranglées et la protection sociale resterait à jamais une vraie chimère.

En fin de compte, le but à atteindre est de donner aux pauvres plus de sécurité, non seulement en réduisant leur exposition à la pauvreté mais aussi en leur proposant des voies pour sortir de la pauvreté, maintenant et à l'avenir. Pour ce faire, il faut avant tout une démarche pratique et non des solutions juridiques simplistes.

Voilà pour moi, Monsieur le Président, les éléments de base des solutions durables pour répondre à moyen et long terme à la crise alimentaire.

J'aimerais terminer par une proposition: le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies a

créé un groupe de travail pour lutter contre la crise alimentaire mondiale sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies. C'est une excellente initiative et nous invitons ici l'OIT à jouer en tant qu'organisation un rôle de premier plan au sein de ce groupe de travail en y faisant participer des représentants du secteur privé et des syndicats.

Le monde change très vite. Ces changements sont parfois synonymes de défis ou même, comme cette année, d'effrayantes menaces. Ce mélange d'obstacles et d'opportunités exige que nous prenions des mesures efficaces, adaptées et parfois rapides. Certaines d'entre elles peuvent être douloureuses pour certains, mais sont cependant légitimes si l'on veut atteindre une croissance durable à long terme.

Le succès repose donc sur cette croissance à long terme, durable, stimulante, participative et fondée sur la bonne gouvernance. Ainsi nous résoudrons la crise alimentaire actuelle et nous aurons créé les conditions optimales pour qu'elle ne se reproduise pas.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je vais maintenant donner la parole à M. Oswald, Secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes. L'UITA représente 12 millions de travailleurs dans 120 pays et se consacre à la défense des droits syndicaux de ses membres.

Original anglais: M. OSWALD (représentant, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes)

L'UITA accueille positivement les débats qui ont lieu actuellement à l'OIT sur les liens entre la production et la sécurité alimentaire, l'investissement et le travail décent, précisément parce qu'il s'agit là de dimensions importantes de l'actuelle crise alimentaire qui nous occupe aujourd'hui et qui ne sont pas prises en compte par la plupart des analyses et des projets politiques actuels, y compris, je le crains, par la FAO, comme en témoignent ses conclusions lors de la récente Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale. Celle-ci a été une occasion manquée, même un échec.

L'une des raisons de mon désarroi est que la crise alimentaire est uniquement abordée du point de vue de l'évolution rapide enregistrée au cours des trois dernières années par les prix des produits alimentaires. Or, il ne s'agit là que de l'un des aspects d'une crise durable et de long terme, où le droit à une alimentation appropriée est nié à plus de 800 millions d'individus dans le monde, y compris à ceux qui travaillent dans le secteur agricole.

Souvenez-vous, qu'en 1996, déjà, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale considérait: «intolérable que plus de 800 millions de personnes dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement n'aient pas une nourriture suffisante à leurs besoins nutritionnels essentiels», tandis que nous vivions alors dans un contexte d'effondrement des cours des matières premières alimentaires. A l'époque, les denrées alimentaires enregistraient les prix les plus bas des 30 dernières années. Que les prix atteignent leur niveau le plus bas ou le plus élevé, des centaines de

millions de gens continuent à souffrir de malnutrition.

En 2001, notre organisation a publié un rapport où elle commence par se demander si, dans la mesure où l'accès à une bonne alimentation est un droit de l'homme fondamental, pourquoi 820 millions d'individus souffrent de faim dans le monde aujourd'hui? Pourquoi voit-on la famine dans des pays exportateurs de matières premières alimentaires? Pourquoi les travailleurs agricoles figurent parmi les catégories de la population les plus vulnérables à cet égard? Si la valeur des exportations mondiales de produits agricoles atteint les 454 milliards de dollars américains, pour quelle raison les travailleurs agricoles et les petits producteurs font-ils partie des catégories les plus pauvres de la population mondiale? Pourquoi, si plus de la moitié des travailleurs au niveau mondial appartiennent au secteur agricole, les conditions de production des aliments sont-elles si destructrices pour la santé et le bien-être des personnes qui contribuent à leur production?

Depuis 2002, le marché mondial de l'agriculture a augmenté à un rythme soutenu pour atteindre le seuil de 700 milliards de dollars américains, un chiffre qui annonçait l'inflation sur le marché agricole. Où donc sont passés les profits engendrés par ce développement des échanges commerciaux dans le secteur agricole que l'OMC nous avait promis? La FAO exhorte à ce qu'il soit mit un terme au cycle de Doha pour résoudre le problème de la faim dans le monde.

En 2007, la FAO a estimé que les 850 millions de personnes souffraient de malnutrition chronique dans le monde, alors que la production alimentaire continuait à devancer la croissance de la population. En 2008, même le FMI parle de 100 victimes additionnelles de famine.

Un système qui condamne près de 800 millions de personnes à mourir de faim et à la malnutrition est manifestement un système invariablement en crise. Du point de vue des droits de l'homme, qui reconnaît à tous les êtres humains le droit universel d'avoir accès à une alimentation adéquate, accessible, et qui oblige les gouvernements à assurer que ces droits soient défendus et respectés, le système a plus qu'échoué, il s'est rendu coupable d'un crime.

Parmi les principales victimes de cette violation massive des droits de l'homme, une très large partie sont des femmes et des hommes qui contribuent à la production des aliments dont nous dépendons tous, je parle des travailleurs agricoles.

La nouveauté aujourd'hui est l'émergence quasi-simultanée de mouvements de protestation massive dans plus d'une trentaine de pays, ce qui a sans doute contribué à faire transformer cette question en une de crise politique pour les gouvernements. Le nouveau facteur qui propulse ses mouvements contestataires est la flambée des prix des aliments de base. Certains de ces prix ont doublé, voire triplé, en l'espace d'un an, ou même, en quelque mois seulement. Le 31 mars 2008, le prix du riz a augmenté de 31 pour cent en un jour, et le 25 février, le prix du blé a augmenté de 27 pour cent!

Il est estimé que chaque augmentation d'un point de pourcentage supplémentaire des prix alimentaires de base peut entraîner dans la famine 16 millions de personnes supplémentaires. La principale question à se poser est alors, pourquoi

autant de personnes déjà dans la précarité et pourquoi tant parmi les travailleurs agricoles? Tandis qu'il est urgent d'enrayer la montée des prix, pourquoi n'y a-t-il aucune proposition officielle pour augmenter les revenus des travailleurs ruraux, pour compenser leurs pertes de pouvoir d'achat et la réduction de l'apport calorifique.

Nous pouvons aussi nous demander pourquoi, dans les années 90, alors que les prix des matières premières chutaient de façon régulière, des millions de travailleurs ruraux sombraient dans la famine et la pauvreté. Nous devrions nous demander pourquoi les prix de détail de produits comme le café, le thé ou le sucre, sont restés à un niveau essentiellement stable, voire ont augmenté pendant une décennie, alors que les cours sur le marché mondial de ces produits poursuivaient leur chute libre. Pourquoi pendant ces années, les profits engendrés par les multinationales et intermédiaires du secteur agroalimentaire, ainsi que leur pouvoir d'achat, continuaient à augmenter, tandis que les salaires des travailleurs dans les secteurs du café, du thé et du sucre stagnaient ou chutaient, parfois de façon drastique?

Où est donc le lien entre les prix des cours mondiaux, les prix de détail, les salaires et le pouvoir d'achat. L'OMC nous avait assuré que la libéralisation des échanges y parviendrait à travers une utilisation optimale des ressources. La volatilité des prix des biens alimentaires a poussé des populations entières au bord de la famine.

Le Sommet de Rome de la FAO qui s'est tenu la semaine dernière a appelé à ce que le cycle de Doha soit conclu le plus rapidement possible. Comment expédiez ces négociations alors que c'est précisément le régime de l'OMC, et notamment son accord sur l'agriculture, qui ont favorisé les politiques d'importations qui ont dévasté des systèmes essentiels de production alimentaire au niveau local et national. Par exemple, entre 1998 et 2000, le prix du maïs au Mexique a chuté de 70 pour cent, tandis que le prix des tortillas, sorte de pain à base de maïs, a augmenté de 300 pour cent, et a été ensuite multiplié par quatre en l'espace de quelques mois l'année dernière. Au cours de ces cinq années, près de 1,3 millions de travailleurs agricoles et de petits producteurs ont été forcés à l'exode rural en quête de travail. Beaucoup ont même été obligés de quitter le Mexique.

Le prix des denrées alimentaires en soi ne nous dit rien sur la capacité des travailleurs du secteur agricole à s'alimenter, ni sur la misère urbaine. Les principales questions à se poser sont celles de la vulnérabilité, de la volatilité et de l'origine de la valeur tout le long de la chaîne alimentaire.

Tandis que 100 millions de personnes supplémentaires sont sur le point de sombrer dans la famine suite à la rapide augmentation des prix des céréales et des graines oléagineuses, les profits engendrés par les principales entreprises de commerce et de production agricole ont atteint des niveaux records. Cargill, la principale société de commerce agricole a enregistré, au cours du premier trimestre de cette année, une augmentation de 86 pour cent de ses bénéfices. En 2007, ADM, la deuxième société commerciale a enregistré une augmentation de 87 pour cent de ses bénéfices annuels. Bungay, surfant sur la vague de la demande de graines oléagineuses utilisées dans le cadre des biocarburants, suivait derrière avec une augmentation de 77 pour cent. Et, Nestlé, la

principale entreprise agroalimentaire mondiale, a enregistré pour sa part des résultats exceptionnels, propulsant ses profits en 2007 et permettant à l'entreprise de lancer un programme de rachat d'actions de 25 milliards de dollars américains, tout cela en déclarant à ses employés, nos membres, que l'augmentation des prix des matières premières signifiaient qu'ils devraient se préparer à des réductions de salaires et de personnel.

Vous pouvez chercher en vain le terme de «multinationale» du rapport de 50 pages soumis au Sommet de Rome de la FAO sur la crise alimentaire mondiale.

Vous ne le trouverez pas non plus dans le document conjoint intitulé *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017*, dans lequel vous trouverez pourtant un message annonçant aux pauvres du monde que les denrées alimentaires atteindront des prix vertigineux dans les dix prochaines années, voire plus longtemps. Vous n'y trouverez mention ni des questions cruciales ni des responsables de la crise du système alimentaire mondial. La force motrice qui a poussé à la libéralisation des échanges agricoles au cours des dix dernières années, la montée fabuleuse de l'influence, du pouvoir et des parts de marché des sociétés transnationales non seulement de part et d'autre des frontières mais aussi sur les marchés locaux et nationaux grâce aux échanges internes avec leurs filiales, n'y figurent carrément pas. On n'y trouvera mentionnés que les signaux des marchés ainsi que des prix. Avec des faits pareils et une telle perspective, comment voulez-vous pouvoir comprendre la nature véritable des mécanismes en place et comment voulez-vous agir correctement?

Les forces qui engendrent la famine n'apparaissent pas spontanément, mais elles sont créées. Si les réserves mondiales de céréales sont peu garnies, c'est parce que les Etats font systématiquement l'objet de pressions, d'interventions partisans, de chantage jusqu'à ce qu'ils finissent par se laisser convaincre de les vendre complètement, privatisant ainsi un dispositif essentiel pour la gestion de l'offre. Ce sont désormais les grandes sociétés qui gèrent les réserves alimentaires de la planète. Ce n'est pas que la recherche agricole financée par les fonds publics ait diminué, c'est qu'elle a été consciemment démantelée sous l'œil attentif de la Banque mondiale. Cette dernière a fait en sorte que la recherche devienne la chasse gardée des divisions de recherche-développement des grandes sociétés. Alors que les acteurs majeurs restent officiellement dans l'ombre, en particulier les grandes sociétés et les spéculateurs financiers qui dictent de plus en plus les modalités de plantation, de récolte, de transformation et de commercialisation des denrées alimentaires, leurs prix et leurs types, on nous présente un plan d'action qui dit aux pauvres que ce sera une question d'argent comme d'habitude.

Ce qui aurait pu être pour les gouvernements l'occasion de montrer à Rome leur détermination à s'engager de nouveau en faveur de la protection et de la mise en œuvre des droits alimentaires s'est conclu sur l'assistance humanitaire et de vagues appels à plus d'investissements, plus de semences, plus d'engrais, etc. sans préciser quel genre d'investissements, d'investisseurs, de semences, et des investissements pour qui.

Alors que les institutions internationales découvrent soudainement ce qui se cache sous le

terme d'investissement, les investissements dans les produits de base sont passés de 13 milliards de dollars des Etats-Unis en 2003 à 260 milliards de dollars en 2008, et pourraient bientôt atteindre, selon certains analystes, la barre des mille milliards de dollars. Or, dans son rapport au Sommet de Rome dans lequel la FAO évalue les évolutions récentes, seuls deux paragraphes insignifiants sont consacrés à ce phénomène, lequel n'est même pas mentionné dans les solutions avancées dans les conclusions. Les investisseurs des fonds d'actions privés et des fonds alternatifs à la recherche de très hauts profits à court terme ne se contentent plus des marchés à terme mais investissent désormais des milliards dans l'acquisition de terrains agricoles, d'équipements et d'infrastructures.

Le monde réel passe au second plan, de même que la production, l'investissement et le travail décent. Les questions véritables sont: quel type d'investissement, quel type de production et qui en bénéficie? Les recherches menées par la Banque mondiale démontrent de manière convaincante que la reconversion en masse de la production de céréales et de graines oléagineuses dans la production de biocarburant est en grande partie responsable de la pression qui entretient l'inflation des prix des denrées alimentaires. Cette responsabilité se chiffre entre un tiers et 75 pour cent si l'on tient compte de l'utilisation des sols et de l'incidence sur les réserves alimentaires. La hausse vertigineuse des prix du pétrole joue elle aussi un rôle décisif, du fait que le système alimentaire mondial ne peut plus se passer des hydrocarbures dans la fabrication des pesticides ou des engrais, et dans les transports à longue distance. L'alimentation est devenue une branche de l'industrie pétrochimique. Tandis que la FAO estime que la spéculation ne joue pas de rôle déterminant dans la hausse des prix, pendant ce temps les fonds d'investissement parient des centaines de milliards de dollars sur la hausse des prix, et créent une bulle dans laquelle les prix sont aspirés vers le haut.

C'est uniquement à la spéculation que l'on doit l'augmentation de 31 pour cent des prix du riz sur les marchés à terme en l'espace de quelques heures le 31 mars. Les prix au détail suivront entraînant de lourdes conséquences. Ainsi que Tom Gissel, cultivateur de blé aux Etats-Unis, le disait récemment: «Nous transformons tout en produit commercial en oubliant qu'il s'agit de nourriture, de quelque chose dont les gens ont besoin, et que nous jouons avec des vies».

La lutte contre la faim exige l'abandon des monocultures industrielles qui épuisent les sols, et qui appauvrissent et contaminent les ressources en eau. Les gouvernements doivent reprendre en main les instruments politiques dont ils ont besoin pour garantir la sécurité alimentaire en acheminant les investissements dans les systèmes alimentaires locaux et nationaux. Il est évident que nous devons arrêter de détourner la nourriture destinée à la consommation humaine pour l'acheminer dans les réservoirs de nos véhicules. La réglementation doit protéger la nourriture et l'agriculture des incursions des marchés financiers, de même que nous devons sauvegarder les droits de base de tous ceux qui travaillent dans l'agriculture.

Il s'agit-là, en fait, des conclusions auxquelles a abouti l'Organisation des Nations Unies dans sa propre évaluation des connaissances agricoles, des

sciences et des technologies en faveur du développement consignées dans un rapport approuvé par plus de 60 pays. Pourtant, ces constatations et ces conclusions n'ont joué aucun rôle lors du Sommet de la FAO.

Alors que nous célébrons le 60^e anniversaire de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale, les droits des travailleurs agricoles continuent d'être systématiquement bafoués. Cette violation systématique de leurs droits se retrouve dans un système alimentaire qui n'est durable ni du point de vue social ni du point de vue de l'environnement. Le travail agricole reste lié à la pauvreté, à la violence, au travail des enfants, aux décès et aux accidents liés au travail.

Les travailleurs agricoles restent en particulier exclus des dispositifs nationaux qui régissent les rapports du travail dans certains des pays les plus riches de la planète, qui sont les principaux producteurs et exportateurs de denrées alimentaires. Comment se peut-il que, en 2008, nous en soyons encore à lutter pour faire reconnaître que le droit des travailleurs agricoles à avoir accès à l'eau potable est un droit universel?

Le lien manquant entre l'investissement, la production et le travail décent, qui est le titre de cette réunion, est la réglementation sociale. Quels que soient les milliards voire les trillions injectés dans l'agriculture, cet investissement ne se traduit ni par le travail décent ni par l'avancement des droits à la nourriture. Nous constatons au contraire une volatilité accrue et par conséquent une vulnérabilité accrue. Il est indispensable de mettre en place un dispositif de régulation au niveau national et aux différents niveaux locaux, et de mettre en œuvre les normes de l'OIT, afin que ces flux de capitaux profitent au travail décent, à la diminution de la pauvreté et à la sécurité durable alimentaire. Il faut que les gouvernements disposent du droit de pouvoir protéger la nourriture et les travailleurs du secteur alimentaire, et qu'ils soient en mesure d'exercer ce droit. C'est la raison pour laquelle l'OIT doit jouer un rôle central dans l'action interinstitutions des institutions de l'ONU en faveur de la sécurité alimentaire.

En conséquence, nous croyons qu'il est essentiel que l'OIT aux fins du suivi des travaux de la Conférence internationale du Travail de cette année, et plus précisément de la Commission de la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, demande l'organisation d'un forum public sur la crise alimentaire mondiale sous l'angle de la production, de l'investissement et du travail décent. Ce forum général permettra aux femmes et aux hommes qui participent à la production mondiale des denrées alimentaires, et à leurs syndicats, de poser les véritables questions et de présenter sur la table les véritables solutions.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je donne maintenant la parole à M. Båge, Président du Fonds international pour le développement agricole.

Monsieur l'Ambassadeur Båge a consacré sa longue carrière au développement international. Il a dirigé la coopération internationale pour le développement en Suède. Il préside actuellement le Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes. Il a été président du Conseil d'administration du FIDA avant d'être élu à la

présidence du FIDA, charge à laquelle il vient d'être réélu.

Original anglais: M. BÂGE (président du Fonds international de développement agricole)

L'attention internationale se porte de façon croissante et à juste titre sur l'ample impact des prix alimentaires. Ce problème est au cœur des préoccupations depuis un mois, sans oublier la très forte hausse des cours de l'énergie, qui accentue ce problème.

Comment assurer que cette hausse des prix ne compromettra pas la situation des gens les plus pauvres et les plus vulnérables? Cette question a été examinée au Sommet de Rome la semaine passée, et est prioritaire pour la communauté internationale. La crise alimentaire est également au centre des activités du groupe de travail qui a été mis en place par le Secrétaire général de l'ONU et qui réunit le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Le FIDA participe étroitement aux activités du groupe de travail, avec la FAO, le PAM et les autres membres du groupe.

Le groupe de travail élabore actuellement un cadre d'action global pour lutter contre la crise alimentaire. Il définira, dans ce cadre, une approche stratégique et coordonnée qui tiendra compte des aspects à court terme et à long terme de la crise, la tâche la plus importante étant de répondre aux besoins alimentaires. Par le passé, très souvent, c'était le seul domaine d'action, mais l'augmentation de la productivité et de la production agricoles, notamment celle des petites exploitations, est essentielle sur le plus long terme, afin d'éviter une autre crise alimentaire dans un proche avenir.

Nous devons donc, collectivement, comprendre que nous devons investir sur le long terme si nous voulons éviter que d'autres crises de ce type ne se répètent, car celle-ci n'est pas la première.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion d'évoquer une question cruciale et très vaste: le travail décent. J'espère que ce débat débouchera sur des propositions concrètes que nous pourrions mettre en œuvre. Les trois quarts des personnes en situation d'extrême pauvreté vivent en zone rurale et dépendent, directement ou non, de l'agriculture pour subsister. Ces populations, ainsi que les populations urbaines pauvres, sont les plus vulnérables à la cherté des prix alimentaires. L'agriculture, dans les pays à faible revenu, est souvent la première source d'emploi – jusqu'à 70 pour cent de la population active en Afrique subsaharienne, entre 50 et 70 pour cent dans les autres pays à faible revenu. Dans ces pays, la situation de l'agriculture, en particulier celle des petits exploitants, a une incidence essentielle sur les perspectives d'emploi.

Les petits exploitants sont étroitement liés à l'économie locale en tant que fournisseurs de produits agricoles et alimentaires et qu'acheteurs de services et de produits qui existent au niveau local. Or ce n'est que lorsque l'agriculture est dynamique que la demande de services est forte. Par conséquent, une agriculture en expansion est essentielle pour assurer une croissance durable de l'emploi hors agriculture et des services, comme la transformation des produits agricoles et la manufacture.

Si la croissance de l'emploi rural n'est pas plus forte, de plus en plus de chômeurs, surtout des

jeunes, iront dans les villes en quête d'un emploi. Le problème de la pauvreté en milieu rural se déplacera alors vers les villes. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas.

Si nous regardons l'évolution des vingt dernières années, nous comprenons pourquoi nous en sommes arrivés là. Depuis vingt ou trente ans, les produits agricoles étaient tout à fait abordables et disponibles sur le marché international. Les subventions à l'exportation et le dumping étaient monnaie courante. De nombreux ministres de pays en développement m'ont dit ce qui suit: pourquoi devrions-nous utiliser nos maigres ressources pour investir dans l'agriculture alors que les produits agricoles abondent et sont bon marché sur le marché mondial?

C'est ainsi que l'on n'a pas suffisamment tenu compte de la nécessité d'investir dans l'agriculture. Si on examine la proportion des dépenses publiques dans l'agriculture du début des années quatre-vingts jusqu'à ce jour, on constate qu'elles ont chuté de deux tiers en Asie et en Amérique latine, et d'un tiers en Afrique. Pour ce qui est de l'aide au développement, elle a baissé de 18 pour cent au début des années quatre-vingts, et d'environ 3 pour cent en 2006. Le résultat de cette baisse, et de celle des dépenses consacrées à la recherche, c'est la croissance plus faible de la productivité dans l'agriculture. Au début des années quatre-vingts, cette croissance était de 5 à 6 pour cent par an. Aujourd'hui, elle est comprise entre 1 et 2 pour cent. Or, dans le même temps, nous assistons à une croissance démographique et à la demande en hausse d'une production agricole plus variée. Cela, en soi, est une bonne chose car cette évolution témoigne de la réduction de la pauvreté. Et nous ne devrions pas montrer du doigt les pays dans lesquels la demande de produits agricoles est devenue plus forte et plus variée car cela correspond exactement au développement. Mais nous devons disposer d'un système de cultures vivrières qui soit capable de tenir le rythme et d'assurer à l'échelle nationale et mondiale une augmentation d'environ 50 pour cent de la production, augmentation qui sera nécessaire d'ici à 2030, et d'environ 100 pour cent d'ici à 2050.

Ces prix très élevés baisseront légèrement car l'offre est soutenue en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans d'autres régions. Mais l'offre ne suffira pas pour répondre à la demande croissante de produits agricoles et nous n'avons pas d'autres ressources clés qui puissent répondre à la demande. Aujourd'hui, nous payons donc la négligence des dernières décennies. Première leçon: il faut prendre des mesures politiques et définir des priorités de financement, notamment en matière de recherche afin que l'agriculture devienne plus productive. Il y a un facteur clé: on compte de 40 à 50 millions de petits agriculteurs en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ils disposent de deux hectares, voire moins. C'est là où se situe le problème. En effet, ce sont des personnes qui vivent avec moins de un ou deux dollars par jour et leur niveau de vie doit être amélioré si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire. D'aucuns estiment que les petites exploitations agricoles appartiennent au passé. Nous pensons au contraire que les petits agriculteurs ont un rôle essentiel à jouer dans le développement futur. Leurs capacités sont sous-utilisées et il faut procéder aux investissements nécessaires pour

favoriser l'accès à la terre, à l'eau, aux engrais, à l'irrigation, aux services publics ou privés et ouvrir des routes. Nous voyons les résultats obtenus lorsqu'on applique cette politique, par exemple la révolution verte en Inde. Plus récemment, le Viet Nam, qui a été par le passé très dépendant de l'importation de produits alimentaires, est devenu aujourd'hui un des premiers exportateurs de produits vivriers. Or, la plupart de ces exportateurs sont de petits exploitants agricoles. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 58 pour cent il y a vingt ans, à 15 pour cent actuellement. De plus, le coefficient de Gini n'a guère changé dans ce pays.

Ainsi, en faisant des investissements judicieux, nous augmenterons l'offre aux niveaux local, national et international tout en stimulant le développement, et en donnant aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles un travail qui les aidera à sortir de la pauvreté.

Dans l'état actuel des choses, la première priorité consiste bien entendu à nourrir les personnes qui sont affamées et à restaurer le pouvoir d'achat du Programme alimentaire mondial. La communauté internationale s'est mobilisée pour trouver les ressources demandées par le Programme et, du moins pour le court terme, les besoins sont couverts. Ce qui est également important, c'est de veiller à ce que les agriculteurs disposent des intrants, semences et engrais dont ils ont besoin pour les prochaines semailles. C'est pourquoi le deuxième volet de l'action du FIDA consiste à mettre à la disposition des petits agriculteurs, entre autres ressources, 200 millions de dollars, qui serviront à acheter des semences et des engrais.

Mais nous devons aussi nous préoccuper de l'avenir et pour cela nous devons tenir compte de deux facteurs; premièrement, la progression très rapide de la demande et deuxièmement, la très lente croissance de la productivité. Ces deux facteurs conduiront inévitablement à de nouvelles crises alimentaires. C'est pourquoi les gouvernements, les donateurs, le secteur privé et les autres acteurs de l'économie rurale doivent investir dans le secteur agricole.

Quels sont les aspects importants dont nous devons tenir compte? Beaucoup d'entre eux ont déjà été évoqués aujourd'hui; je vais m'efforcer de ne pas les répéter, mais je voudrais insister sur quelques points clés qui appellent une action. Tout d'abord, je le répète, la priorité politique est l'investissement dans l'agriculture. Des chiffres ont été donnés pendant la discussion: dix à 20 milliards de dollars d'investissement dans l'agriculture des pays africains par an. Cela semble énorme, mais c'est exactement ce que nous obtiendrions si nous voulions revenir aux montants investis par les gouvernements et les donateurs au début des années quatre-vingt. De plus, le secteur privé a évidemment un rôle important à jouer en la matière. Les petits agriculteurs qui sont liés au marché font partie, à leur petite échelle, de l'économie de marché et du secteur privé. Mais il faut que chacun ait ses chances. Il faut des marchés ouverts et il faut éviter que comme dans le passé, les subventions à l'exportation et le dumping ne coupent les petits agriculteurs du marché. Pour cela, il faut changer le cadre institutionnel et les règles du commerce.

Par ailleurs, rien ne sert d'augmenter la productivité et la production si les marchés ne sont pas accessibles. Il faut donc investir dans les réseaux routiers et ferrés, dans les ports,

l'électricité, etc. Il arrive très souvent que des régions ne puissent écouler leur production, pourtant honorable, faute d'accès au marché ou aux installations de stockage et de transformation. En pareil cas, jusqu'à 50 pour cent de la récolte peuvent être perdus.

Voilà où le secteur privé peut investir. L'investissement de fonds souverains dans la production vivrière ou la production de biocarburants dans le pays à faibles revenus, d'Afrique notamment, est certes prometteur, mais je pense que le plus important est de renforcer les capacités des gouvernements. Comment négocier avec un organisme multimilliardaire, comment préserver les droits des travailleurs, assurer des conditions de travail décentes, préserver l'environnement et conserver des exigences économiques et sociales? Nous devons donc prêter assistance aux gouvernements afin que ceux-ci puissent négocier avec les grands acteurs du secteur privé des arrangements viables avec les plans politique, social, environnemental et autres. Une façon d'assurer le développement est de mettre en place des mécanismes associant l'investisseur principal, le gouvernement et les organisations d'agriculteurs, pour conserver un lien avec l'agriculture traditionnelle et la relancer. Cette manière de procéder est riche de possibilités mais elle comporte aussi des risques énormes; c'est pourquoi elle appelle la plus grande prudence.

L'essentiel ici est de soutenir les organisations d'agriculteurs, de producteurs et d'ouvriers agricoles, qui sont souvent très faibles. Elles représentent en général les populations les plus pauvres, les plus faibles et les plus vulnérables des pays en développement, et c'est d'elles que dépend la réalisation de l'Agenda du travail décent.

Au Fonds international de développement agricole, nous avons un forum pour les agriculteurs au sein duquel sont regroupées toutes les organisations d'agriculteurs régionales, nationales et mondiales, que nous essayons d'aider à représenter énergiquement leurs membres.

La mise en place à l'échelle mondiale d'un système agricole plus productif serait très bénéfique aux petits exploitants qui peuvent contribuer à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires et ainsi sortir de la pauvreté; ce serait donc un véritable programme de lutte contre la pauvreté. Cela s'est déjà produit dans des pays d'Asie et commence à se faire sentir au Ghana, au Nigeria, au Mozambique, au Malawi, et dans bien d'autres pays.

Parfois, on dit que l'agriculture est arriérée, qu'il faut quitter le secteur agricole, mais ce que je viens de décrire prouve que c'est une erreur. Sans agriculture il n'y a tout simplement pas de vie. L'avantage comparatif de nombreux pays en développement provient de l'agriculture. Il n'y a pas que l'exploitation minière ni que les ressources pétrolières, il y a aussi la richesse de la terre pour les conduire à la prospérité, à la croissance économique, à la justice et au travail décent. Nous avons oublié cela, nous devons maintenant changer d'optique.

Je suis très reconnaissant à M. Somavia et à l'OIT d'avoir attiré l'attention sur une question qui, je l'espère, restera longtemps à l'ordre du jour après cette journée car sinon nous allons au-devant de nouvelles crises alimentaires.

J'espère que le débat va se poursuivre sur des aspects plus détaillés et que ce nouvel intérêt pour l'agriculture débouchera sur des propositions concrètes, de nature à dynamiser le secteur et à contribuer à la sécurité alimentaire, à la dignité humaine.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous remercions les quatre personnes qui ont pris la parole, chacune dans sa perspective. Cela nous permettra d'enrichir considérablement ce débat qui est tout à fait d'actualité, où que ce soit dans le monde.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Je pense que ce qui ressort clairement de l'exposé de M. Mosisili, c'est que la crise actuelle trouve son origine dans un problème antérieur, à savoir le fait que le monde rural était totalement négligé. Une pléthore de chiffres en témoigne. Le Premier ministre a énuméré tous les maux qui découlent d'une telle situation. Pour résumer, nous dirons que les problèmes se situent au niveau des droits et de l'équité, ainsi qu'au niveau de la production et de la productivité.

Il y a déjà dix ans, certains, pressentant cette crise, avaient tiré la sonnette d'alarme. Mais cela n'a pas suffi, et, alors même que nous étions confrontés à des signes qu'il n'était pas pourtant si difficile que cela de déchiffrer, le problème a été gravement sous-estimé. Certaines des mesures prises actuellement sont des mesures d'urgence, à caractère humanitaire, d'autres visent le moyen terme, d'autres enfin sont axées sur le long terme.

En ce qui concerne le rôle de l'OIT, je pense qu'il est apparu clairement que l'Organisation avait attiré l'attention sur la question de l'emploi rural à un moment opportun. Nous ne pouvions bien sûr savoir que la crise allait éclater, mais nous ne voulions pas faire partie de ceux qui sous-estimaient la menace. Nous avons compris que cette question méritait toute notre attention.

Je souhaiterais récapituler certaines des propositions qui ont été formulées ici. Premièrement, la question du développement des entreprises, dans le cadre des accords relatifs au développement de l'entreprise durable. Je pense notamment aux normes du travail de l'OIT.

Deuxièmement, la Déclaration sur les entreprises multinationales, qui peut être considérée comme le fondement de la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que toutes les références qui ont été faites au rôle des entreprises. Je pense que nous disposons là de toute la matière nécessaire pour engager une réflexion sur cette question en se référant aux outils et instruments de l'OIT qui ont trait au fonctionnement des entreprises multinationales.

Troisièmement, la question de la protection sociale, question qui présente aujourd'hui un caractère d'urgence et dont il faut, à l'évidence, tenir compte dans le cadre du développement du secteur rural. Cette thématique rejoint également la notion de socle social, qui a été au cœur des débats et qui doit être envisagée non seulement dans le cadre du développement urbain, mais dans celui du secteur rural.

Quatrièmement, les coopératives et autres formes d'organisation des petits exploitants. Il est certain que s'ils peuvent s'organiser, les agriculteurs seront mieux en mesure de défendre leurs intérêts et de négocier. Je suis convaincu que, grâce à son expérience dans le domaine de la liberté d'association, par l'importance aussi qu'elle attache au renforcement des capacités – qu'il s'agisse des travailleurs, des entreprises ou des particuliers – l'OIT pourra jouer un rôle dans ce domaine.

Je tiens enfin à rappeler que nous avons déjà une riche expérience dans le domaine du développement d'infrastructure à forte intensité d'emploi. Je n'entrerai pas dans les détails et me contenterai de rappeler au moment où cet aspect est à nouveau d'une brûlante actualité, qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel nous menons des recherches depuis plus de vingt ans.

Je terminerai par deux propositions précises qui ont été formulées. L'une concernait l'organisation d'un forum tripartite sur la production et la sécurité alimentaires et sur l'emploi rural. Nous devons examiner les éventuelles modalités d'une telle manifestation et voir s'il serait possible, par delà les divergences qui subsistent encore, d'élaborer une approche intégrée. Cet événement pourrait être organisé en collaboration avec d'autres organisations internationales. L'autre est celle qui a été formulée lors de la dernière réunion du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des Nations Unies par le Secrétaire général qui, à l'occasion du débat consacré à la crise alimentaire, s'est demandé comment toutes les organisations du système pourraient collaborer à la recherche d'une solution.

Vous pourrez constater que les questions relatives à la protection sociale et à la nécessité de créer rapidement des emplois figurent dans la déclaration qui a été approuvée, ainsi qu'une référence aux questions qui seront débattues à la CIT et dont la Commission de la promotion de l'emploi rural aura à connaître. L'OIT a été pleinement incluse parmi les organisations que le Secrétaire général estime être celles qui doivent être les premières à apporter une contribution sur ces questions. L'idée selon laquelle nous pourrions maintenant apporter une contribution tripartite à l'équipe spéciale qui a été créée me semble excellente, et nous devons réfléchir à la manière de procéder au mieux. En tout état de cause, nous sommes déjà en train de prendre la décision de travailler ensemble, et il est évident que l'OIT est bien présente.

Je pense que notre débat a été extrêmement utile, et je me félicite de ce nous ayons tous pris la peine d'y participer. Je tiens notamment à remercier le Premier ministre, M. Mosisili, d'avoir animé ce débat ainsi que pour la clarté de ses propos. Je tiens également à remercier M. Oswald, M. O' Reilly et M. Bage. Je pense que vos interventions ont été très complémentaires. Grâce au débat sur le développement du secteur rural et aux résultats auxquels nous sommes parvenus, nous voyons mieux désormais dans quelle direction il convient d'orienter les efforts de l'OIT dans ce domaine.

Nous poursuivrons nos consultations tripartites afin de nous assurer que nous prenons la meilleure voie possible.

Original español: Le PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. Je déclare close cette séance de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Treizième séance

Mercredi 11 juin 2008, 15 heures

Présidence de M. Salamin, de M^{me} Diallo et de M. Tabani

RAPPORT DE LA COMMISSION DES APTITUDES PROFESSIONNELLES: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la treizième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons procéder tout d'abord à la présentation, à la discussion et à l'approbation du rapport de la Commission des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

Ce document figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 16. J'invite tous les membres du bureau de la Commission des aptitudes professionnelles, à savoir M. Armitage, président, M. Renique, vice-président employeur, M^{me} Yacob, vice-présidente travailleur, et M^{me} Rojvithee, rapporteuse, à nous rejoindre à la tribune.

Je donne donc la parole à M^{me} Rojvithee, membre gouvernemental de la Thaïlande, afin qu'elle nous présente ce rapport au nom de M. Ying qui était le rapporteur désigné initialement.

Original anglais: M^{me} ROJVITHEE (*gouvernement, Thaïlande; rapporteuse de la Commission des aptitudes professionnelles*)

Je suis ravie de vous soumettre pour adoption le rapport de la Commission des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

La commission a œuvré de manière satisfaisante grâce à M. Armitage, membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande. Il a fait preuve d'une grande sagesse, de nombreuses compétences et d'un excellent sens de l'humour, ce qui a permis à la commission d'œuvrer dans un esprit de coopération très satisfaisant.

Nous avons également eu un dialogue très intéressant grâce aux deux vice-présidents, M. Renique, membre employeur des Pays-Bas, et M^{me} Yacob, membre travailleur de Singapour. Je tiens également à rendre hommage à l'ensemble des membres du secrétariat qui ont travaillé sous la direction de M^{me} Evans-Klock, ainsi qu'aux interprètes.

La commission a tenu 11 séances. D'une manière générale, on peut dire que l'atmosphère a été empreinte d'un grand esprit de coopération. Nos discussions ont porté sur des exemples tirés de la vie de tous les jours, en montrant comment les gouvernements et les partenaires sociaux agissent et réagissent face aux problèmes mondiaux dans le

domaine des aptitudes professionnelles. Nous avons pu ainsi produire le rapport dont vous êtes saisis et les conclusions qui y figurent. Ce rapport est le résultat des efforts concertés de tous les membres de la commission.

Tout d'abord, je souhaite attirer votre attention sur le fait que ce rapport n'est pas un résumé in extenso des propos tenus. Au contraire, nous avons décidé de donner un compte rendu de l'ensemble des questions qui ont été examinées. On a estimé utile de citer des exemples fournis par de nombreux délégués.

Le rapport porte sur les sujets principaux et a été élaboré par le secrétariat sur la base des comptes rendus des séances. Nous avons vérifié ce document à la lumière des déclarations faites pour nous assurer que ce rapport correspondait aux propos tenus. Vous pourrez constater que ce rapport reflète fidèlement les discussions qui ont eu lieu à la commission.

Ce rapport comprend quatre parties. Tout d'abord, la liste des membres du Bureau; puis une introduction contenant des déclarations d'ouverture des représentants des employeurs, des travailleurs et des délégués gouvernementaux; ensuite un résumé des discussions sur les amendements à apporter au projet de conclusions par notre groupe de travail tripartite, enfin, la dernière partie, où figurent les conclusions de la commission.

La discussion s'est concentrée sur six grands points que nous avons choisis. Je n'ai pas l'intention de vous présenter ce rapport en détail car cela vous ennuerait quelque peu sans doute vers la fin de la Conférence. Je voudrais simplement attirer votre attention sur certains faits saillants de la discussion qui a eu lieu dans le respect et la dignité.

L'Agenda du travail décent et ses objectifs devraient constituer la base des mesures et des initiatives stratégiques qui sont prises pour promouvoir des aptitudes professionnelles. Les mesures à prendre doivent tenir compte des différences qui existent entre pays développés et pays en développement.

Le rapport de base préparé par le BIT a guidé nos discussions et nous avons maintes fois constaté l'utilité de ce document qui nous a permis de voir comment l'on peut assurer des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

Comme l'a dit le vice-président employeur dans son discours liminaire, ce rapport nous permet de nous concentrer sur les besoins qui se font sentir sur le marché de l'emploi, ainsi que sur les aspects très importants des changements techniques, des

innovations, des nouveaux marchés et des nouveaux métiers. Tout cela, ainsi que le vice-président travailleur l'a rappelé, doit être vu en songeant au fait que les travailleurs doivent pouvoir trouver un emploi et doivent pouvoir faire face au changement et effectuer un travail bien rémunéré pour améliorer leurs conditions de vie, comme prévu dans l'Agenda du travail décent.

Nous avons également évoqué la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, ainsi que la discussion qui a eu lieu en 2007 sur les entreprises durables. Le document de base et la discussion nous ont montré qu'il était nécessaire d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais en considérant que les femmes constituent la moitié de la population mondiale, nous ne sommes pas tombés dans le piège qui consiste à les considérer comme appartenant à une catégorie vulnérable.

Il est nécessaire d'avoir une politique cohérente en matière de développement des compétences et surtout de développement durable. Nous sommes d'accord que le développement des aptitudes professionnelles ne saurait en lui-même assurer l'augmentation de la productivité ou créer des emplois. Il faut un environnement national cohérent, avec des politiques intégrées dans les domaines de l'éducation, des aptitudes professionnelles, de l'économie, entre autres.

Le développement des aptitudes doit tenir compte des changements rapides qui se produisent, notamment des moteurs du changement que sont l'évolution du climat et les progrès scientifiques et techniques.

Nous sommes également d'accord que la responsabilité générale de la mise en place d'un cadre approprié incombe aux gouvernements, mais les partenaires sociaux y jouent un rôle capital. Il est nécessaire d'assurer l'interaction des uns et des autres ainsi que du Bureau. Nous avons examiné tous ces sujets lors des nombreuses séances qui se sont tenues et, les avons inclus dans les conclusions.

Le type de lieu de travail que nous assurons aux travailleurs est important pour les inciter à participer à la formation. L'attention à la sécurité et à la santé et le respect des normes fondamentales du travail sont des éléments très importants à cet égard. Les aptitudes professionnelles doivent être abordées sous un angle global.

Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité d'examiner l'ensemble des dispositions concernant les aptitudes professionnelles: l'enseignement de base, la formation professionnelle puis le recyclage, si nécessaire, et l'enseignement tout au long de la vie. Comme l'a déclaré notre vice-président travailleur, nous devons assurer des voies d'accès harmonieuses vers l'enseignement tout au long de la vie.

Les pays en développement doivent relever le défi des compétences de base et le taux d'analphabétisme élevé dans nombre d'entre eux est très préoccupant. Il est indispensable d'agir rapidement dans ce domaine.

Plusieurs délégués ont rappelé qu'il fallait donner une formation efficace pour permettre aux personnes de trouver un emploi, et qu'il est également important pour les employeurs de trouver des travailleurs pour les emplois qu'ils proposent. Il faut mettre en place des systèmes d'information sur le marché de l'emploi solides grâce à un dialogue actif entre les partenaires sociaux. Ainsi l'on pourra

éviter les coûts élevés qui résultent du décalage entre l'offre et la demande de compétences. La formation qualifiante peut aussi aider à faire face aux principaux problèmes qui existent dans le secteur non structuré de l'économie. Nous devons tenir compte des besoins des différents groupes de la société pour assurer la cohésion sociale et l'égalité en matière d'accès à l'emploi. La discussion a également porté sur les besoins des communautés rurales, de l'économie dite informelle et les besoins particuliers en matière de formation, d'apprentissage et d'employabilité, afin d'assurer un meilleur accès à la formation et la reconnaissance des aptitudes. Nous avons également souligné l'importance des aptitudes professionnelles en ce qui concerne les migrations, et la nécessité de promouvoir la reconnaissance internationale des diplômes ou des certificats.

Nous avons également insisté sur la nécessité d'établir des partenariats et des alliances entre entreprises et universités pour procéder à des recherches, pour tenir compte des innovations, des moteurs de changement. Nous voulons également assurer une coopération avec les autres institutions des Nations Unies, pour diffuser les informations et assurer qu'il est possible d'avoir des modèles en matière de formation professionnelle.

La discussion a été longue et approfondie dans ce bâtiment historique. Je ne peux donc pas rappeler tout ce qui a été dit mais je suis ravie de voir que nous avons pu tirer des conclusions utiles et qui nous permettront de faire du cercle vertueux une réalité.

Pour ma part, je serais ravie d'apporter ce document à un gouvernement et de discuter avec mes collègues du ministère de la manière de faire en sorte que les aptitudes professionnelles soient dûment prises en considération dans les activités en faveur du développement. J'espère que vous rentrerez tous chez vous avec des idées concrètes de ce que vous pouvez faire dans votre propre pays et au niveau international.

Original anglais: M. RENIQUE (employeur, Pays-Bas; vice-président employeur de la Commission des aptitudes professionnelles)

Je voudrais tout d'abord remercier le président de notre commission, M. Armitage, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les débats. Je remercie également le rapporteur, M. Ying, membre gouvernemental de la Jamaïque, et sa suppléante, M^{me} Rojvithee de la Thaïlande.

Je remercie également le groupe des employeurs, présent à la commission, qui a apporté une contribution très utile et les représentants de l'OIE et d'ACT/EMP qui ont prêté leur concours tout au long du processus. Je remercie également M^{me} Jacob, vice-présidente, ainsi que les groupes des travailleurs et des délégués gouvernementaux. Nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat sans avoir fait preuve d'un esprit critique parfois, mais toujours dans une optique constructive, ce qui nous a permis de parvenir à un consensus.

Comme le rapporteur, je n'ai pas l'intention d'attirer votre attention sur toutes les questions importantes que nous avons examinées. Par exemple, nous avons longuement débattu de l'inclusion de groupes cibles tels que les jeunes défavorisés, les travailleurs migrants, les personnes qui vivent dans les zones rurales ou les travailleurs de l'économie informelle. Nous avons fait de même

pour la question de l'identification des besoins de compétences à un stade précoce. Je n'y ferai qu'une brève allusion. Nous avons également porté notre attention sur les nouveaux agents du changement tels que les changements climatiques et l'évolution démographique. Pour ces points, je me contenterai de vous demander de vous reporter au rapport de notre commission.

Tout d'abord, en ce qui concerne ce rapport, je dirai que, en tant que porte-parole des employeurs, je préfère le titre complet, à savoir *Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement*. Ce titre est très clair. Il ne s'agit pas simplement de développer les compétences mais aussi d'établir un lien entre le développement des compétences, l'amélioration de la productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

Dans les grands pays, le haut niveau d'éducation et de productivité va de pair avec le plein emploi. La demande ne porte pas seulement sur des compétences, mais sur des compétences qui répondent aux besoins d'entreprises en développement.

Dans une étude effectuée par l'Organisation internationale des employeurs sur les tendances du marché de l'emploi, deux tiers des organisations d'employeurs interrogées ont indiqué que le système éducatif de leur pays ne répondait pas suffisamment aux besoins du marché du travail.

Et pour atténuer la pauvreté, il ne suffit pas qu'il y ait des emplois; il faut que les emplois soient plus productifs. Une économie caractérisée par des emplois peu qualifiés, peu productifs et mal rémunérés constitue un cercle vicieux, sans aucune perspective de travail décent et n'est pas viable à long terme. En fait, ce que nous voulons c'est un cercle vertueux dans lequel le développement des compétences favorise l'innovation, l'augmentation de la productivité, le développement des entreprises, ainsi que l'évolution des techniques, l'investissement et la compétitivité qui sont nécessaires pour maintenir l'emploi et accélérer la création d'emplois de meilleure qualité et plus nombreux.

Cela nous amène immédiatement à des conclusions importantes: premièrement, le développement des compétences devrait faire partie d'une stratégie nationale de développement économique englobant notamment d'autres politiques comme la politique du marché du travail, la politique commerciale et la politique technologique. Deuxièmement, de bons systèmes d'information sur le marché du travail tel qu'il se présente actuellement et une analyse appropriée des tendances et de leurs conséquences pour l'éducation sont absolument nécessaires pour mettre en adéquation l'offre et la demande. Troisièmement, il faut trouver le moyen d'établir des liens entre l'éducation et le développement des compétences, non seulement pour répondre aux exigences actuelles mais aussi pour encourager l'innovation et appuyer les secteurs émergents.

Autrement dit, le développement des compétences n'est pas simplement un outil d'adaptation, c'est également la base de l'innovation, de la créativité et de l'esprit d'entreprise. Pour atteindre l'objectif visé, les gouvernements ainsi que les partenaires sociaux doivent jouer leur rôle, non seulement en assumant les responsabilités qui leur incombent,

mais aussi en coopérant les uns avec les autres et avec les établissements d'enseignements.

Les conclusions qui figurent dans le rapport sont bien équilibrées de ce point de vue. Aucune des trois parties mentionnées, gouvernements, employeurs et travailleurs, ne peut et ne devrait assumer l'ensemble des responsabilités pour répondre aux besoins nouveaux, mais dans le même temps, aucune des trois parties ne devrait s'abstenir d'assumer la part qui lui incombe.

Je ne vais pas passer en revue de façon détaillée les très nombreuses activités menées par chacun des trois partenaires. Je tiens toutefois à souligner qu'il ne suffit pas que chacun des partenaires s'efforce de faire son travail le mieux possible. Ce qui est primordial, c'est qu'il y ait une interaction et une coopération pour que le «cercle vertueux» puisse commencer à fonctionner.

Il faut tout d'abord assurer la cohérence des politiques par la coopération entre les différents ministères, notamment les ministères de l'éducation, du travail, des technologies et du commerce mais, pendant les travaux de la commission, des exemples ont été donnés de gouvernements où au moins dix ministères travaillaient en collaboration. Les gouvernements devraient incontestablement associer les partenaires sociaux à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des compétences pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

Un instrument important est le dialogue social entre les partenaires sociaux, par exemple dans la mise en place de mesures favorisant le développement des compétences. Les conclusions contiennent un message clair qui est le suivant: d'une part, les employeurs acceptent de faciliter la formation en rapport avec la vie professionnelle, d'autre part, les travailleurs devraient mettre efficacement à profit les possibilités qui leur sont offertes et investir, tant au plan des efforts que de l'engagement, dans le développement de leurs compétences.

Il faut non seulement instaurer un dialogue au niveau national; au niveau régional, une coopération est aussi nécessaire entre les écoles et les entreprises. Il faut, en outre, donner aux écoles une certaine marge de manœuvre et leur permettre de s'adapter au changement. Cela peut se faire dans un cadre national de qualifications transparent mais qui ne doit être ni trop rigide ni bureaucratique.

Dernier exemple, des partenariats public-privé pour le développement des compétences doivent être examinés plus avant. Le système d'apprentissage est un exemple classique, mais il existe de nouvelles formes de coopération, comme la reconnaissance de l'expérience professionnelle suivie de cours à la carte pour adultes, des cours donnés dans des écoles professionnelles par des personnes venant du monde de l'entreprise, un investissement commun dans la recherche fondamentale ou appliquée avec des universités.

Pour conclure, une bonne coopération entre les gouvernements, les entreprises et les établissements d'enseignement est nécessaire pour assurer la productivité et la croissance en se fondant sur l'éducation et le développement des compétences.

Dans le rapport, nous mentionnons à plusieurs reprises dans nos conclusions ce que pourrait faire l'OIT. L'une de ces tâches pourrait sans aucun doute être de recueillir des exemples de coopération

efficace entre les acteurs du développement des compétences. Plus généralement, nous recommandons à l'OIT d'inscrire régulièrement, à l'ordre du jour des programmes par pays de promotion du travail décent, le lien entre le développement des compétences et l'amélioration de la productivité, l'emploi et le développement. Le Centre international de formation de Turin, en collaboration avec le Département de l'emploi de l'OIT, pourrait appuyer cette partie du programme. Un principe directeur de notre contribution au débat, en tant qu'employeurs, est plus particulièrement le contexte d'un monde caractérisé par le changement et l'innovation.

En tant qu'employeurs, nous sommes très satisfaits de cet environnement qui nous est familier et, fait encore plus important, c'est que les chefs d'entreprise n'attendent pas que la situation change, ils veulent faire bouger les choses et innover. Durant la discussion, à un moment donné, nous avons dit que nous voulions nous concentrer plutôt sur le maintien dans l'emploi que sur la sécurité de l'emploi. Ce n'est pas parce que nous ne comprenons pas que les travailleurs tiennent à leur emploi et veulent le conserver, mais parce que la réalité fait qu'ils devront changer d'emploi plusieurs fois au cours de leur carrière. Cela est vrai non seulement pour le passage d'une entreprise à une autre, mais aussi si un travailleur reste dans la même entreprise pendant longtemps, car il est probable que son travail changera plusieurs fois pendant tout le temps où il est dans l'entreprise.

Je voudrais attirer votre attention sur certains points importants qui figurent dans les conclusions et concernent cette perspective de changement et d'innovation. Il s'agit en fait de partager les avantages et les souffrances.

Tout d'abord, dans une économie en transformation et compétitive, une partie considérable des gains de productivité doit être réinvestie dans l'innovation et la compétitivité. En outre, des prix bas pour, dans de nombreux cas, des produits de meilleure qualité est l'une des stratégies permettant aux entreprises de poursuivre leurs activités et de rester compétitives. Les entreprises peuvent ainsi conserver leur part de marché, voire l'augmenter, et maintenir les emplois. Ces avantages pour les travailleurs sont peut-être moins visibles qu'une augmentation de salaire par exemple, mais ils n'en sont pas moins importants en tant que part des gains de productivité.

Deuxièmement, le changement est souvent synonyme de suppressions d'emplois dans certains secteurs. Cela est indéniable mais il se traduit dans le même temps par un plus grand nombre d'emplois dans des secteurs émergents et en croissance. Au niveau de l'entreprise, il peut y avoir des problèmes graves mais les grands pays montrent clairement qu'il y a de nouvelles possibilités d'emplois sur l'ensemble du marché du travail. Pour atténuer les souffrances liées à cette réorientation des emplois, il faudrait prendre un ensemble de mesures en faveur d'une politique active du marché du travail, d'une protection sociale durable et d'une formation efficace tout au long de la vie. Cela n'a pas été indiqué dans les conclusions en tant que tel mais, lors de nos discussions, il a été fait mention du modèle flexicurité dans les pays européens qui contient tous ces éléments.

Troisièmement, si l'on veut adapter l'offre à la demande de compétences dans un monde qui

évolue, une formation plus poussée est nécessaire afin d'actualiser les compétences requises pour rester employable dans le même emploi. Ce n'est donc que si, après avoir suivi une formation, un travailleur peut accepter des tâches et des responsabilités plus complexes qu'il obtiendra une augmentation de salaire, cette augmentation n'étant pas automatiquement accordée à la fin d'un cours de formation. La bonne nouvelle est qu'en moyenne les efforts consentis par les travailleurs pour se former sont récompensés. Les chiffres sont différents en fonction des résultats des études mais, pour une année de formation supplémentaire, la prime correspond environ à une augmentation de salaire de 10 pour cent.

J'en viens maintenant à la dernière partie de mes remarques. Le rapport de la Commission sur les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement s'insère fort bien dans la série de mesures qui ont été prises en faveur de la mise en valeur des ressources humaines (2004), de l'emploi des jeunes (2005), des entreprises durables (2007). Nous considérons cette évolution comme très positive. Elle montre qu'avec le temps le pilier de l'emploi et celui de la protection sociale de l'Agenda du travail décent retiennent une attention plus équilibrée. Elle montre aussi la richesse du contenu du pilier de l'emploi, notamment le développement des compétences, l'augmentation de la productivité, l'instauration de conditions favorables pour le développement des entreprises, des lieux de travail à productivité élevée et la croissance de l'emploi.

Dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui a été adoptée hier, cet équilibre est considéré comme une base importante pour les activités ultérieures des activités de l'OIT. La description, dans cette Déclaration, de l'objectif en matière d'emploi peut être considérée comme une synthèse du débat sur les entreprises durables qui a eu lieu l'année dernière et de la discussion de cette année sur le développement des compétences, la productivité, l'emploi et le développement. Il s'agit de «promouvoir l'emploi en créant un environnement institutionnel et économique durable de telle sorte que les individus puissent acquérir et actualiser les capacités et les compétences nécessaires leur permettant de travailler de manière productive pour leur épanouissement personnel et le bien-être collectif; l'ensemble des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, soient durables, afin de favoriser la croissance et de créer davantage de possibilités et de perspectives d'emploi et de revenu pour tous; les sociétés puissent réaliser leurs objectifs de développement économique et de progrès social, et atteindre un bon niveau de vie».

En tant qu'employeurs, nous sommes convaincus que ces avantages justifient que tous investissent pour relever les défis du changement et l'objectif de la protection sociale est de garantir, entre autres, à tous ceux qui se retrouvent dans une situation difficile à la suite d'un changement et doivent trouver, par exemple, un nouvel emploi, un appui sans faille ainsi que le maintien du revenu par le biais d'une orientation professionnelle et d'une formation leur permettant de trouver un nouvel emploi sur le marché du travail.

Le point fort de ce rapport sur les aptitudes professionnelles consiste à relever les défis du changement tout en assurant la justice sociale.

Pour conclure, nous recommandons la résolution visant à adopter les conclusions et invitons le Conseil d'administration à en tenir dûment compte dans ses actions futures.

Original anglais: M^{me} YACOB (travailleuse, Singapour; vice-présidente travailleuse de la Commission des aptitudes professionnelles)

Je voudrais tout d'abord remercier M. Armitage, président de la commission, pour la manière remarquable dont il a conduit les travaux de la commission. Je souhaiterais aussi remercier le rapporteur, M. Ying, et sa collègue, M^{me} Rojvithier, pour l'appui qu'ils nous ont apporté. J'aimerais en outre remercier le Bureau pour l'excellent travail de préparation des documents de base et pour nous avoir accompagnés au cours de ces deux semaines et demie de travail, ainsi que le porte-parole employeur et son groupe pour leur participation positive à cette discussion; et je n'oublie pas les représentants gouvernementaux, dont beaucoup ont pris la parole et qui ont su, aux moments cruciaux, faire des contributions qui ont permis aux deux parties de trouver des solutions. Enfin, et c'est le plus important, j'aimerais remercier mes collègues du groupe des travailleurs qui ont fait partie de la Commission des aptitudes professionnelles pour leur encouragement et leur appui considérables ainsi que mes collègues d'ACTRAV et de la CSI pour leur soutien.

Le groupe des travailleurs a le plaisir d'appuyer le rapport et les conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. Les conclusions s'articulent en six parties très claires couvrant les différents aspects du développement des aptitudes professionnelles. Elles définissent également les priorités essentielles de la stratégie du développement des aptitudes professionnelles en vue de promouvoir le travail décent, la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. Elles définissent en outre clairement les responsabilités des gouvernements et des employeurs, ainsi que le rôle des syndicats pour appuyer l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Le rôle de l'OIT, s'agissant d'appuyer les efforts des gouvernements et des partenaires sociaux, a également été clairement défini. Nous sommes très heureux, au sein du groupe des travailleurs, que les conclusions mentionnent la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, l'Agenda global pour l'emploi, les conclusions relatives à la promotion d'entreprises durables, la Déclaration sur les entreprises multinationales, et la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, qui sont des instruments très importants.

Au nom des travailleurs, j'aimerais insister sur trois points.

Tout d'abord, pour réussir la stratégie de développement des aptitudes professionnelles, il faut que les travailleurs voient clairement le lien qui existe entre le développement des compétences et l'obtention d'emplois de meilleure qualité, et, à terme, l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce lien est nécessaire et doit s'appliquer à l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient en zone rurale, dans le secteur informel, dans le secteur manufacturier, ou

encore celui des services. Cela s'applique également aux travailleurs des pays développés, en développement ou les moins avancés. Comme il est noté dans le rapport, les travailleurs ont besoin d'être qualifiés pour tirer profit des nouveaux emplois créés du fait de l'utilisation des nouvelles technologies ou d'autres moteurs de changement, tels que le climat, le commerce, la démographie ou encore la migration. Ils doivent, de façon générale, avoir des compétences plus élevées, nouvelles ou plus complexes, grâce auxquelles, s'ils bénéficient de l'appui voulu (informations sur le marché du travail, services de l'emploi), ils pourront migrer des secteurs déclinants vers les secteurs en pleine croissance. Les conclusions relèvent aussi que les travailleurs du secteur informel, qui ont de meilleures qualifications, ont plus de chance d'avoir la sécurité de l'emploi, un meilleur revenu, et d'intégrer l'économie formelle. Les travailleurs du secteur rural tireront également profit de meilleures qualifications, qui peuvent leur permettre de mieux utiliser leurs ressources limitées et de tirer un meilleur rendement de leurs terres. En bref, indépendamment du niveau de développement économique du pays, ou du secteur, le développement des aptitudes professionnelles est déterminant pour répondre aux aspirations des travailleurs à un emploi de meilleure qualité, à de meilleurs salaires et à une vie meilleure. C'est de tout cela dont traitent les conclusions et nos discussions appuient ces conclusions. Comme indiqué au paragraphe 6 des conclusions, le développement des aptitudes professionnelles est un facteur essentiel pour atteindre l'objectif du travail décent, à la fois en augmentant la productivité et la durabilité de l'entreprise et en améliorant les conditions de travail et l'employabilité des travailleurs.

Même les groupes défavorisés victimes de l'exclusion sociale, tels que les jeunes, les travailleurs plus âgés, les migrants, les gens qui se trouvent dans des relations d'emploi atypiques ainsi que les personnes handicapées, peuvent bénéficier d'une politique et d'une stratégie de développement des compétences ciblées, concertées et inclusives, comme défini dans les paragraphes 55 à 71 des conclusions. Le paragraphe 48 des conclusions traite de la situation particulière des femmes, laquelle est mentionnée à maintes reprises dans les conclusions. Il est dit que «des mécanismes d'appui spécifiques sont souvent nécessaires pour faciliter la participation des femmes à toutes les étapes du développement des compétences» afin de parvenir à «l'égalité entre hommes et femmes et l'amélioration du travail décent et productif pour les femmes», lesquelles «posent des problèmes à chaque étape du processus de formation». Ainsi, le premier point que nous appuyons est le lien entre le développement des compétences et l'accès à des emplois de meilleure qualité et à une protection sociale accrue, pour une vie meilleure pour les travailleurs.

Cela m'amène à ma seconde remarque. Pour mettre en œuvre le lien entre le développement des compétences et une vie meilleure grâce à des emplois de qualité, il faut agir dans le contexte de l'Agenda du travail décent. Les travailleurs dont les droits de liberté d'association et de négociation collective sont respectés et appliqués ont beaucoup plus de chances de tirer parti des avantages découlant du développement des compétences.

Comme mentionné dans divers paragraphes des conclusions, par le biais de la négociation collective, les travailleurs sont en mesure, par leur participation, d'avoir une influence directe sur l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes et la mise en œuvre de programmes de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, qui tiennent compte de leurs besoins. Comme il est dit au paragraphe 8 des conclusions, le développement des compétences n'entraînera pas automatiquement une amélioration de la productivité ou la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à moins qu'il ne s'accompagne d'un contexte économique et social propice, respectueux des droits des travailleurs.

La négociation collective est également un bon moyen de garantir que les gains de productivité découlant du développement des compétences soient répartis de façon équitable. Comme indiqué au paragraphe 7, les gains de productivité résultant du développement des compétences devraient être partagés entre les entreprises et les travailleurs, y compris par le biais de la négociation collective, et avec l'aide de la société, si l'on veut entretenir le cercle vertueux de l'amélioration de la productivité, de la croissance de l'emploi, du développement et du travail décent. Le paragraphe 30 des conclusions insiste sur l'importance du dialogue social, par ailleurs mentionné dans diverses autres parties des conclusions. Il fait référence, en son alinéa a), aux conventions collectives signées aux niveaux national, sectoriel et dans les entreprises, dans le cadre desquelles les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle important eu égard à la promotion du dialogue social tout au long des chaînes de valeur mondiales.

Le préambule aux conclusions et les paragraphes 20 et 31 c) traitent de la responsabilité des multinationales, s'agissant de former leurs travailleurs tout au long des chaînes de valeur mondiales.

Comme il est souligné au paragraphe 25, les «mauvaises pratiques d'externalisation font que les travailleurs se trouvent piégés dans des emplois peu qualifiés et à faible productivité, ce qui contribue à la détérioration de leur bien-être et de leurs conditions de travail, contrairement à ce que demande l'Agenda du travail décent». Des pratiques d'externalisation responsables sont donc recommandées, lesquelles «exigent que les entreprises collaborent avec leurs sous-traitants ou leurs prestataires de services pour offrir un travail décent et créer des possibilités de formation et d'amélioration des compétences». Le paragraphe 21 aborde le thème des zones franches d'exportation et de la nécessité d'y respecter les droits des travailleurs et d'investir dans la formation pour stimuler la productivité et parvenir au travail décent. De même que les technologies nouvelles, le commerce et le changement climatique peuvent apporter de nouvelles possibilités, le rapport reconnaît que ces moteurs du changement à l'échelle mondiale peuvent également être source de bouleversements et de perturbations. Comme mentionné au paragraphe 12 des conclusions, un élément clé du cercle vertueux découlant du développement des compétences est que «les travailleurs ne devraient pas subir les conséquences des coûts d'ajustement» découlant de l'introduction de nouvelles technologies ou d'une productivité

plus élevée et qui peuvent conduire à des suppressions d'emplois.

Il est donc nécessaire, comme le souligne le paragraphe 12, de prendre des dispositions efficaces en matière de sécurité sociale ou une assurance-chômage, et de prévoir des services d'orientation professionnelle, de formation et des services de l'emploi efficaces, lesquels sont d'importants éléments du contrat social, permettant d'atténuer l'impact de ces ajustements.

Le deuxième point que nous, groupe des travailleurs, appuyons est la nécessité de mettre en œuvre les stratégies de développement des compétences dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

Troisième remarque, offrir un cadre propice de politiques, de stratégies, et de programmes cohérents ainsi que l'infrastructure nécessaire au développement des compétences.

A l'heure même où nous parlons de développement des compétences, des millions d'enfants continuent d'être privés d'éducation de base. C'est important, car le manque d'éducation élémentaire affecte la capacité des personnes d'acquérir d'autres aptitudes ultérieurement dans leur vie. Ils sont donc déjà défavorisés au moment où ils entrent sur le marché du travail. Comme il est dit au paragraphe 52 a) des conclusions, les gouvernements sont avant tout responsables d'assurer à tous une éducation et des compétences de base de qualité. Les gouvernements doivent également mettre en place, d'une part, une politique de développement des compétences efficace, qui fasse partie intégrante de la politique de développement à l'échelle nationale et, d'autre part, un cadre propice au développement des compétences. Mais, comme l'indique le paragraphe 9 des conclusions, il faut que cela se fasse en parallèle avec d'autres politiques – politiques de croissance de l'emploi ambitieuses, investissement dans l'éducation et le développement des compétences, services d'appui sociaux, promotion de groupes sociaux représentatifs forts, politiques macroéconomiques efficaces, entre autres. Comme l'indique le paragraphe 49 des conclusions, il est également essentiel que les gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, améliorent la coordination à divers niveaux afin de créer un lien continu entre éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et emploi, car, très souvent, ce sont des ministères différents qui s'occupent des différents modules de l'apprentissage tout au long de la vie, et ils ne communiquent pas toujours entre eux.

Il importe donc de mettre en place une politique cohérente entre ces ministères et les différents organes du gouvernement.

Les conclusions indiquent également que les travailleurs peuvent ressentir un sentiment de frustration et perdre toute initiative et désir d'apprentissage lorsque les aptitudes acquises au prix de sacrifices ne sont pas pertinentes parce qu'elles ne contribuent pas à de meilleures perspectives de carrière ni à un salaire supérieur, ni à une plus grande employabilité, ni même à une plus grande sécurité de l'emploi. C'est pourquoi les conclusions décrivent longuement l'importance du lien entre les aptitudes professionnelles et les besoins du marché du travail pour stimuler l'employabilité des travailleurs et insistent sur la

nécessité d'avoir des stratégies visant à identifier les besoins futurs.

Il est essentiel d'établir un cadre de certification permettant de transposer l'expérience professionnelle des travailleurs en aptitudes qui peuvent être reconnues aux niveaux national, régional et international, même en l'absence de documents de certification, car il est fondamental que les travailleurs puissent faire valoir leur employabilité, dans un contexte de grands changements. L'intégration des travailleurs sur les marchés régionaux du travail en sera grandement facilitée, comme cela se fait déjà dans de nombreuses régions.

Les conclusions reconnaissent le rôle fondamental que les employeurs et les syndicats jouent dans la promotion du développement des compétences. Il est dit au paragraphe 30 des conclusions qu'il s'agit d'offrir, d'appuyer et de promouvoir la formation sur le lieu de travail, en favorisant une culture d'apprentissage sur le lieu de travail, qui pourrait prévoir la rémunération du temps de travail consacré à la formation. C'est dans l'intérêt des employeurs s'ils veulent obtenir une plus grande productivité, dans le cadre de la création d'entreprises durables, de favoriser l'accès à la formation en créant un environnement propice à l'apprentissage et motivant. Les employeurs doivent faire des efforts conscients et concertés pour éliminer tous les obstacles à la formation sur le lieu de travail, notamment en ce qui concerne les groupes défavorisés tels que les jeunes, qui souvent n'ont pas de travail car ils n'ont pas de qualifications ni d'expérience professionnelle. Le paragraphe 64 des conclusions convient que l'apprentissage à différents niveaux est un bon moyen pour les jeunes de surmonter cet obstacle.

Les syndicats ont un rôle important à jouer dans les initiatives visant à améliorer les aptitudes professionnelles, et nombre d'entre eux leur donnent la priorité.

Les conclusions, ont également souligné ce que nous attendons de l'OIT pour appuyer l'action que nous menons en matière d'aptitudes professionnelles.

Le paragraphe 54 b) traite de la manière dont l'OIT pourrait «mettre à profit sa force tripartite, pour assurer une aide cohérente au développement au niveau des pays, en particulier dans le cadre "Unis dans l'action", pour la coordination interinstitutions», en matière d'emploi et d'aptitudes professionnelles.

Le paragraphe 39 a) a appelé l'OIT à effectuer des recherches et faciliter le dialogue «aux niveaux national, régional et mondial sur l'incidence pour l'emploi des principaux agents du changement et les incidences qui en résultent sur le développement des compétences et la croissance de l'emploi».

Le groupe des travailleurs demande instamment au Bureau de donner rapidement suite à cette conclusion car elle correspond aux besoins des mandants en cette période de profonds changements.

Ainsi, notre troisième remarque vise à souligner l'importance d'avoir un cadre qui permette de développer les aptitudes professionnelles, d'assurer la cohérence des politiques, des stratégies et des programmes, et de disposer d'une infrastructure pour aider les travailleurs.

En conclusion, la question est de savoir quelle est maintenant la marche à suivre. Comme le

paragraphe 4 l'indique, nous ne voulons pas d'un cercle vicieux que constituent le manque de compétences, la faible productivité et les emplois mal rémunérés, qui condamne les travailleurs à la pauvreté en raison d'une action insuffisante en matière d'éducation, de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie. Au contraire, comme le paragraphe 5 le mentionne, nous voulons un cercle vertueux dans lequel le développement des compétences sera un facteur essentiel de travail décent, et permettra d'accélérer la création d'emplois meilleurs et plus nombreux. Nous avons débattu de manière approfondie et abouti à des conclusions excellentes, qu'elles en restent au stade de conclusions adoptées à cette session de la Conférence internationale du Travail ou que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail, s'efforcent de les concrétiser pour le bien de tous. Je demande à l'Organisation de poursuivre ses efforts et de faire en sorte que les conclusions de ce rapport soient intégrées dans ses autres activités.

Original anglais: M. ARMITAGE (gouvernement, Nouvelle-Zélande; président de la Commission des aptitudes professionnelles)

Hier mon collègue suisse, le président de la CRCO, a fait une citation attribuée à l'un des membres fondateurs de l'OIT. L'Organisation était comparée à une voiture dont les travailleurs étaient le moteur, les gouvernements le volant et les employeurs les freins.

Par souci de cohérence, je vais filer cette métaphore pour parler des travaux de la commission que j'ai présidée.

Tout d'abord, je voudrais dire à l'adresse des employeurs que, personnellement, je ne voudrais pas monter dans une voiture sans freins. Merci de vous être occupés de notre sécurité et de notre santé pendant quatre-vingts ans.

Ensuite, en 1917, une voiture n'avait probablement qu'un moteur, un volant et des freins. Aujourd'hui, les voitures sont beaucoup mieux équipées et sont dotées de multiples leviers et autres gadgets qui doivent être coordonnés pour bien fonctionner. Il y a des indicateurs, des essuie-glace, une stéréo, et l'on se chamaille pour savoir quelle station il faut écouter, et il existe aussi un système de navigation par satellite, qui correspond à peu près à notre vote électronique.

Je m'exprime en tant que membre gouvernemental. Je dois dire que parfois les gouvernements se demandent s'ils pourraient faire plus que de simplement tenir le volant. Nous pensons bien sûr que nous remplissons aussi les réservoirs. Evidemment, les travailleurs et les employeurs diront que ce sont eux qui payent pour faire le plein. La cohérence politique dans le domaine des aptitudes professionnelles, c'est comme conduire une voiture moderne. On ne peut pas avoir une personne qui accélère, une autre personne qui tient le volant et une troisième personne qui s'occupe du GPS. Il faut que les trois se parlent, qu'il y ait un dialogue. C'est ce qui s'est passé lors de la discussion que nous avons eue sur les aptitudes professionnelles. Ce fut un débat assez complexe d'ailleurs.

S'il était normal que la CRCO se préoccupe de la nature du véhicule, au sein de la CAP nous nous sommes surtout occupés des passagers parce que le travail que nous faisons dans cette Organisation ne

concerne pas le véhicule, mais les passagers. Nos succès ou échecs touchent essentiellement les passagers et non le véhicule.

Notre discussion sur les aptitudes professionnelles et la productivité était fortement ancrée dans l'Agenda du travail décent, et cela touche tous les pays, quel que soit leur niveau de développement respectif. Cela concerne donc tout aussi bien le berger de la République de Moldova qui essaie de se protéger contre l'attaque des loups, que le professeur de mathématiques au Burkina Faso qui essaie d'adapter l'enseignement à ses écoliers. C'est également vrai pour le travailleur panaméen qui travaille à l'élargissement du Canal et qui doit acquérir les compétences nécessaires pour utiliser en toute sécurité les équipements. Cela s'applique même ici, au délégué des travailleurs australiens qui veut commander une bière mais ne sait pas parler français.

Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à mes deux vice-présidents qui avaient beaucoup plus d'expérience que moi. Je me suis appuyé sur leurs compétences. Ils ont défendu, d'une façon très vigoureuse, le point de vue de leurs groupes respectifs, mais en faisant en sorte de ne pas rompre leurs relations.

Malgré les désaccords très profonds qu'ils ont pu avoir sur certains points, cela n'a pas affecté le reste de la discussion. Ils ont fait preuve d'une grande compétence et grâce à eux nous avons travaillé d'une façon très efficace.

Je voudrais également présenter mes remerciements aux délégués qui représentaient les trois groupes au sein de la commission. Ils ne se sont pas contentés de parler, ils ont écouté et cela est indispensable. Le dialogue social présuppose l'écoute.

Il ne s'agit pas seulement de présenter ses propres opinions. Il faut tenir compte également du point de vue des autres. C'est ce qu'ont fait les déléguées. La preuve en est qu'ils ont pris en compte ce qu'avaient exprimé les autres orateurs et modifié en conséquence leur point de vue.

Je voudrais également remercier les rapporteurs des gouvernements de la Jamaïque et de la Thaïlande, qui ont rédigé ce rapport, et je voudrais aussi et surtout remercier le Bureau parce que tout ce qui était nécessaire à nos débats était là. Cela tenait du miracle, car tout arrivait à point nommé, et je me suis rendu compte de ce que cela représentait du point de vue de l'appui apporté par le Bureau. Qu'il en soit ici remercié.

Vous avez maintenant entre les mains le document. En tant que président, j'étais responsable du bon déroulement de la procédure, mais son contenu est le résultat d'un consensus, auquel il n'a pas été facile de parvenir. Parfois, ce fut facile et parfois extrêmement difficile. Mais le fait que ce document soit le fruit d'un consensus, lui donne toute sa valeur.

En effet, vous savez qu'un accord par consensus est plus durable qu'un accord forcé. C'est donc un document consensuel, je le répète. Les délégués l'ont rédigé et il reflète la réalité actuelle dans le monde entier. Il offre aussi un cadre de réflexion et d'action pour l'avenir. Je recommande sans réserve son adoption.

Original espagnol: le PRÉSIDENT

Je vous propose d'entamer la discussion du rapport de la Commission des aptitudes professionnelles.

Original anglais: M. PARKHOUSE (employeur, Namibie)

Je pense que nous avons établi un très bon document, applicable à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, du premier ou du tiers monde, industrialisés ou non. Il appartiendra à chacun de nous d'appliquer ces conclusions à notre retour au pays, faute de quoi nos efforts auront été vains.

Il est un point que je voudrais commenter, à savoir la nature tripartite de la formation et du développement des compétences. Sans une pleine mise en œuvre de ce tripartisme, il ne saurait y avoir ni formation professionnelle, ni développement des compétences.

Les gouvernements peuvent certes imaginer sans fin des mécanismes de formation, mais en l'absence de coopération avec les employeurs et les travailleurs, ces efforts seraient sans effet. Il est essentiel que les employeurs participent étroitement aux programmes de formation, pour garantir leur pertinence et l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences.

Les employeurs doivent assurer leurs responsabilités et faire en sorte que les employés aient toute latitude de prendre part aux formations pertinentes disponibles. Toutefois, les moyens fournis par les gouvernements et le concours des employeurs seraient inutiles sans l'engagement total de l'employé ou de l'apprenant.

Par engagement, j'entends celui d'acquérir les compétences voulues pour les mettre en œuvre sur le lieu de travail et, dans toute la mesure du possible, les transmettre aux autres employés.

Cet engagement n'est pas nécessairement financier et peut prendre la forme d'une période de travail supplémentaire négociée que l'employé effectue pour compenser sa période de formation. Si l'un des partenaires tripartites manque finalement à ses engagements, tout le processus aura été mené en vain aux dépens de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.

Monsieur le Président, je recommande à la Conférence d'accepter les recommandations de cette commission.

Original anglais: M. MUHEUA (travailleur, Namibie)

Je voudrais vous remercier de la possibilité que vous me donnez de soulever quelques points au sujet du rapport de notre commission.

Au préalable, je voudrais m'inspirer des sages paroles du Directeur général prononcées lundi matin devant cette auguste instance. Il a souligné que la solution réside dans l'exécution des projets chez nous, dans nos différents pays, et que nous devrions pouvoir changer la condition des travailleurs en approfondissant nos efforts communs.

Ensuite, il a cité un message transmis par Nelson Mandela à l'OIT qui disait ceci, et je cite: «les paroles de l'OIT ont traversé les murs de Robben Island et je les ai entendues».

Ainsi nos voix, en tant que représentants des travailleurs, doivent traverser les murs et les cœurs et les esprits des gouvernements et des employeurs pour qu'ils entendent les cris des masses travailleuses piégées dans le monde du travail. Notre illustre vice-présidente, M^{me} Yacob, a

excellamment présenté ce rapport, où il est dit que la commission «offre un forum permettant un échange de points de vue de façon à parvenir à des conclusions adoptées par consensus qui pourraient servir d'orientation à l'OIT et à ses mandants à l'avenir».

La question des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement est un facteur essentiel pour répondre à des défis économiques et sociaux. Le rôle de ces aptitudes dans le développement économique et le travail décent fait partie de la stratégie du mouvement syndical dans notre région.

L'on en veut pour preuve tous ces jeunes sans travail qui cherchent dans les rues de notre capitale, de l'aube à la nuit, le travail qui leur permettra d'apporter du pain sur leur table. Sans parler des dizaines de milliers de jeunes qui abandonnent chaque année le système scolaire pour rejoindre les rangs déjà grossis de jeunes et d'adultes sans emploi.

L'apprentissage tout au long de la vie et la formation sont des piliers de l'employabilité des travailleurs et du développement durable dans le cadre de l'Agenda du travail décent, contribuant par là à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté. Les principes et valeurs du travail décent orientent la conception et l'acquisition de ces aptitudes et peuvent promouvoir l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Une stratégie nationale, internationale et régionale de développement fondée sur la qualité et une plus grande offre de formation et d'éducation peut au contraire créer un cercle vertueux où le développement des qualifications stimule la productivité et peut se répartir équitablement entre employeurs et travailleurs dans le contexte du travail décent.

L'amélioration de la productivité n'est pas une fin en soi, mais offre la possibilité d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, leur durabilité, les conditions sociales et le développement économique.

Dans notre région, nombreux sont les pays – le Botswana, l'île Maurice, la Zambie, et d'autres encore – qui ont institué des centres de productivité. Nous en avons un en Namibie, nous aussi, qui est sur le point de s'ouvrir, et les gains de productivité issus du développement des compétences devraient être partagés entre employeurs et travailleurs par le biais de négociations collectives et du dialogue social.

Enfin, l'éducation et le développement des compétences doivent s'intégrer dans le cadre du développement économique et social national pour pleinement contribuer au cercle vertueux du travail décent.

Original allemand: M. TOMEK (employeur, Autriche)

Nous avons là un instrument bien préparé, soigneusement pesé et, à l'issue d'une longue discussion, nous avons abouti à un texte qui couvre les intérêts des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Les conclusions définissent les responsabilités et priorités à l'intention de tous les participants, ainsi qu'un cadre précis pour le travail à accomplir. Les gouvernements sont chargés de l'éducation et de la

formation fondamentale, ainsi que de la mise en place d'un cadre juridique, et nous, employeurs, sommes heureux de nous acquitter de nos responsabilités.

Ce qui importe, c'est d'être libre de décider sur la base de compétences et d'atteindre l'objectif de productivité. Tout cela n'est possible qu'à condition que les travailleurs soient, eux aussi, conscients de leurs responsabilités et disposés à apporter leur contribution à l'éducation et à la formation permanente. Pour les employeurs, il est important que ces conclusions ne soient pas considérées isolément et qu'elles fassent l'objet d'un suivi; c'est le seul moyen de relever les défis des mutations à venir.

M. TRICOCHE (travailleur, France)

L'Union européenne se trouve confrontée à des défis majeurs résultant de la mondialisation des marchés et des économies, de l'introduction de nouvelles technologies et des problématiques liées au climat, au respect de l'environnement et au développement durable.

Ces défis ont un impact direct sur l'emploi, particulièrement sur la façon dont les nouveaux emplois sont créés, ainsi que sur l'organisation du travail, des services et de la production.

Dans cette région du monde, les travailleurs sont donc très attentifs aux questions de compétences, d'éducation, de formation, de productivité et de qualité des emplois.

Comme le soulignent les conclusions de la commission sur «les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement», les réponses à ces questions se trouvent dans un juste partage des bénéfices de la productivité et de la croissance qui offre des opportunités pour toutes et tous, qui assure un développement de l'emploi de qualité et des systèmes efficaces de protection sociale, favorisant ainsi la cohésion de nos sociétés.

En mars 2000, l'Union européenne s'est fixée pour les dix ans à venir l'objectif de devenir l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Ce cadre d'action, dit «Stratégie de Lisbonne», repose sur le développement des connaissances, le développement économique durable, sur plus d'emplois – des emplois de meilleure qualité – et sur davantage de cohésion sociale.

Si les travailleurs, dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats, ont toujours soutenu cette stratégie, ils considèrent cependant qu'elle n'atteint pas aujourd'hui tous ses objectifs, en grande partie parce que les aspects sociaux et environnementaux sont trop souvent sacrifiés aux demandes économiques à court terme.

Pour les organisations syndicales, il est temps de faire porter les efforts sur la promotion de l'innovation, le renforcement de la cohésion sociale, l'accès aux connaissances et à l'information, la promotion de l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle et, surtout, sur un haut niveau de normes du travail.

Comme le précisent les conclusions de la Commission sur les aptitudes professionnelles, le dialogue social et la négociation collective sont indispensables pour conduire à des progrès économiques et sociaux, et particulièrement pour favoriser la culture de la formation tout au long de

la vie, contribuant ainsi au développement des compétences.

Au niveau européen, les partenaires sociaux ont développé «un cadre d'action pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie». Ce cadre fixe quatre priorités qui sont les suivantes: l'identification et l'anticipation des besoins en compétences et en qualifications, la reconnaissance et la validation des compétences et des qualifications, l'information, l'accompagnement et le conseil, et enfin les ressources et les moyens.

Ces quatre priorités sont incluses dans le projet de conclusions qui est soumis à votre jugement. Je retiendrai particulièrement la nécessité d'établir un cadre national de qualification tel que le prévoient les paragraphes 50 a) et b) des conclusions. Dans de nombreux pays de ma région, ce cadre existe ou est en construction. En France, ce cadre est géré par l'Etat, en collaboration avec les partenaires sociaux. Au niveau européen, un métacadre de qualification est en construction. Il doit permettre de repérer les équivalences entre les apprentissages dans chaque pays et favoriser ainsi la mobilité des travailleurs et la juste reconnaissance de leurs compétences.

Autre question d'importance, celle de l'investissement dans la formation continue des travailleurs, investissement qui doit leur permettre de développer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, d'affronter favorablement les mobilités et les transformations et de maintenir l'employabilité pour rendre plus sûr leur parcours professionnel.

Dans mon pays, le dialogue social et la négociation collective sur les questions de formation sont vigoureux. Les entreprises ont une obligation de financement de la formation de leur personnel et les partenaires sociaux ont une action bénéfique en la matière. Environ 90 pour cent des travailleurs sont couverts par des conventions collectives ou autre cadre de garantie collective qui incluent la formation.

Faute de temps, je ne citerai qu'un exemple pour montrer le dynamisme de ce système copiloté par les partenaires sociaux. Je prendrai l'exemple d'une entreprise de transports publics de la ville de Paris, capitale de mon pays, qui assure les déplacements quotidiens de plusieurs millions de voyageurs en toute sécurité. Vous avez d'ailleurs peut-être vous-même utilisé le métro et l'autobus lors d'une visite à Paris. Cette entreprise emploie plus de 45 000 salariés et dépense chaque année plus de 100 millions d'euros pour permettre le départ en formation de plus d'un millier de salariés chaque jour. Je pourrais citer une multitude d'autres entreprises, mais le temps ne me le permet pas.

Les conclusions qui vous sont soumises constituent un compromis équilibré entre les trois parties de l'OIT. Elles proposent des objectifs à atteindre pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs tenant compte de la spécificité de chaque région et des différents niveaux de développement des pays. C'est dans le cadre de ce compromis d'ailleurs que la commission a décidé de ne pas faire référence à la flexicurité. Ce concept, très européen, fait d'ailleurs l'objet d'un débat contradictoire dans ma région.

S'appuyant sur les précédents travaux de l'OIT, notamment sur celui concernant les ressources humaines et la formation tout au long de la vie, sur l'emploi des jeunes, sur les entreprises durables, ces conclusions constituent un cadre qui doit permettre

le développement de l'emploi décent partout dans le monde, favorisant ainsi la productivité, l'éradication de la pauvreté et le développement humain.

Au moment de conclure, je voudrais remercier le président de la commission, M. Armitage du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, le vice-président employeur, M. Reniqué, tous les gouvernements qui ont favorisé la recherche d'un consensus entre les parties et aussi particulièrement M^{me} Yacob, vice-présidente des travailleurs, qui a contribué par ses convictions, son esprit d'ouverture et son sens du dialogue à la qualité et à l'équilibre des conclusions et du rapport qui sont soumis à votre appréciation.

Je vous appelle donc tous à adopter le rapport et les conclusions.

Original anglais: M^{me} ANANG (employeuse, Ghana)

Il est tout à fait intéressant et encourageant de constater que, ces trois dernières années, nous avons discuté de questions se rapportant à la croissance et au développement des entreprises - des entreprises durables. C'est d'autant plus important que les entreprises privées ont les capacités de créer de la richesse et des emplois décents pour atténuer la pauvreté - atténuation de la pauvreté qui fait partie intégrante de l'ordre du jour de cette assemblée.

La plupart des pays en développement se caractérisent le plus souvent par des aptitudes et une productivité faible et des salaires bas, et c'est ce cercle vicieux que nous désirons briser. C'est pourquoi les discussions et les conclusions sur ces questions sont d'une importance critique pour les partenaires sociaux. Le rapport a souligné la nécessité de développer les compétences, d'améliorer la productivité et de créer des emplois.

Le domaine qui appelle une intervention urgente et un consensus de la part des partenaires sociaux, c'est l'anticipation des besoins en matière de formation professionnelle afin d'aider ceux qui doivent gérer le changement, surtout dans les pays en développement.

Grâce à l'évolution technologique et au commerce mondial, il est possible d'avoir une productivité accrue et de créer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois réclamant des compétences nouvelles.

Cette évolution a aussi parfois entraîné des pertes d'emplois. C'est là qu'il devient impératif pour les ministères du travail, de l'éducation, du commerce et de l'industrie, d'élaborer en concertation avec les partenaires sociaux des politiques et des systèmes actifs du marché du travail qui permettent de tirer parti des avantages découlant de la chaîne mondiale de valeurs et, aussi, de faire face aux défis que représentent ces moteurs de changements.

Pour les gérer correctement, ces ministères doivent coopérer plus que jamais en formulant des prévisions sur les tendances sectorielles eu égard aux accords commerciaux et sur les besoins futurs en matière de compétences; en faisant le lien entre les instituts de formation et les besoins futurs de la chaîne mondiale de valeurs et des nouvelles industries; et en appuyant la croissance des secteurs émergents et prometteurs en vue de créer de nouveaux emplois.

Rappelons, une fois encore, que les stratégies de développement nationales, régionales et internationales qui se fondent sur une meilleure qualité et un meilleur accès à l'éducation et la formation peuvent, par contraste, créer un cercle

vertueux où le développement des aptitudes entraîne l'innovation, l'augmentation de la productivité, le développement des entreprises, le changement technologique, l'investissement, la rentabilité, la diversification de l'économie et la compétitivité nécessaires pour que la création d'emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre s'accélère pour la réalisation de l'Agenda pour le travail décent et d'une plus grande cohésion sociale.

Original anglais: M. TOLICH (travailleur, Nouvelle-Zélande)

J'aimerais appuyer l'approbation du rapport V de la Commission des aptitudes professionnelles qui reflète très bien le dialogue qui s'est instauré entre les partenaires sociaux au sein de la commission. Au sujet de la section du rapport sur le lien entre l'éducation, la mise en valeur des compétences, l'entrée sur le marché du travail et la formation tout au long de la vie, je voudrais faire les commentaires suivants.

Dans les nations développées de notre région, il est très important que des progrès soient faits afin que des programmes pour les travailleurs soient mis en place pour leur permettre de suivre une formation quand leurs emplois dans le secteur manufacturier ont été externalisés en Chine. On évoque aussi dans notre région le vieillissement de la population et les personnes auxquelles il faudrait offrir la possibilité de travailler après 65 ans si elles le souhaitent.

En outre, dans notre région, il y a eu des progrès considérables concernant le cadre national de qualifications, ce qui est essentiel pour pouvoir offrir une bonne qualification aux travailleurs.

Des programmes sont également conçus pour les jeunes qui quittent le système scolaire afin qu'ils puissent s'insérer sur les lieux de travail.

Il importe en outre que les gouvernements prévoient dans le système scolaire, dans le cadre de la formation permanente et dans les établissements techniques et les universités, des compétences essentielles qui permettent aux travailleurs de prendre connaissance des nouvelles technologies et méthodes de travail et d'acquérir les compétences de base nécessaires pour être en mesure d'obtenir aisément des qualifications spécifiques qui soient adaptées aux situations nouvelles sur les lieux de travail, les industries et les secteurs du fait des technologies nouvelles et des restructurations.

Enfin, c'est uniquement par le biais du dialogue social entre les partenaires, c'est-à-dire les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, que l'on peut libérer le véritable potentiel que renferment les forces productives de manière à faire avancer le progrès économique et à créer des emplois décents pour tous. Je suis heureux d'avoir pu participer aux travaux de la commission.

Original espagnol: M. RUMINADO CANCINO (travailleur, Chili)

Une fois de plus, l'une des principales conclusions de cette commission est l'importance de déterminer en temps voulu les besoins présents et futurs en matière de qualifications et de compétences et de les intégrer dans les stratégies nationales et sectorielles de développement. Cela suppose que les travailleurs soient prêts face aux différentes imperfections du marché actuel, notamment sans instabilité permanente. C'est la raison pour laquelle l'éducation, la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie

sont essentielles pour l'employabilité. L'emploi des travailleurs et le développement d'entreprises durables, dans le cadre d'un programme pour le travail décent, contribueront aussi certainement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

Il est un autre élément important à considérer: le fait que le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail qualifié a un coût économique et social élevé et qu'il est cause de chômage structurel. C'est là une autre raison justifiant l'identification des besoins présents et futurs en matière de compétences professionnelles et leur intégration dans les stratégies pour l'avenir.

Par exemple, en Amérique latine, si l'on sait l'importance de créer et de maintenir un système formel de formation qui apporte les qualifications nécessaires, dans la grande majorité des pays, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'institutions clairement désignées qui aient le pouvoir suffisant pour valider les formations. Tout dépend de la volonté de certaines parties concernées, ce qui ne garantit pas toujours la réalisation des objectifs qui sont de donner aux travailleurs et au développement durable de nos sociétés.

Nous manquons également d'études et de suivi quant aux besoins liés à l'emploi. En d'autres termes, l'Amérique latine ne garantit toujours pas à ses travailleurs un emploi de qualité ou un travail décent.

Les compétences professionnelles doivent être mises en relation avec les grandes priorités nationales en matière de développement. Il faut, par exemple, définir les secteurs et les régions qui ont un fort potentiel de croissance et donc un fort potentiel de création d'emplois pour voir ce dont ils ont besoin en termes de formation, et analyser les secteurs en déclin pour décider comment former les travailleurs qui perdent leurs emplois.

La contribution des partenaires sociaux aux activités de projection et de définition des besoins de formation en Amérique latine devrait comporter deux éléments importants: tout d'abord, les conclusions des organes tripartites et bipartites des entreprises, des réseaux locaux d'entreprises et d'organisations de travailleurs, en vue de procéder à la mise à jour régulière des informations concernant les besoins en matière de formation professionnelle. Deuxièmement: un dialogue social tripartite sectoriel efficace avec les entreprises du secteur et l'Etat afin d'échanger des informations sur les projections économiques et voir quels sont les besoins et les attentes des travailleurs aussi bien que des employeurs en matière de formation.

Enfin, il convient aussi de signaler que toutes les conclusions et décisions, qui ont été obtenues ici, sont le fruit du travail des trois partenaires au dialogue social. Pourtant, rien ne se concrétise si nous ne passons pas des paroles aux actes: c'est-à-dire à la ratification et la mise en œuvre par les pays.

Mon pays, le Chili, a bien ratifié un certain nombre d'instruments, mais certains accords importants ne sont pas mis en œuvre. Il faut donc un engagement sérieux de la part également des employeurs et bien entendu des travailleurs.

J'enjoins donc tous les acteurs sociaux à faire rapidement de ce rapport important une réalité. En tant que travailleurs, nous suivrons de près à la mise

en œuvre de ces accords et j'appelle les travailleurs du monde entier à s'unir à cette fin.

M. NYAMIEN (*travailleur, Côte d'Ivoire*)

Je voudrais commenter cet instrument qui vous est soumis en rapport avec la situation réelle des pays francophones d'Afrique.

La question des compétences pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement du travail décent occupe une place importante dans les pays francophones d'Afrique au nom desquels je soutiens la présente résolution.

En effet, depuis 1990, la nouvelle configuration du monde, marquée par le retour du capitalisme triomphant, a conduit les institutions de Bretton Woods à soutenir des réformes néolibérales dans la réglementation du travail, dans la quasi-totalité des pays francophones d'Afrique alors sous ajustement structurel.

Ces réformes basées sur la recherche de la flexibilité visaient un accroissement de la compétitivité pour améliorer la productivité et assurer la croissance de l'emploi.

Une quinzaine d'années plus tard, le constat est que la compétitivité de l'entreprise n'a pas été améliorée, la productivité n'a pas augmenté mais au contraire on a précarisé l'emploi et on s'est davantage éloigné du travail décent. C'est pourquoi vous comprendrez que je vous demande de soutenir cette résolution.

En second lieu, j'aimerais faire un petit commentaire sur la question de la compétitivité. L'investissement étranger direct dans les zones franches d'exportation peut créer des emplois, mais il est nécessaire de renforcer l'élément central du travail décent.

Un appui aux politiques ciblées, destiné à garantir de bonnes conditions de travail, le respect de la liberté d'association, le droit à la négociation collective et l'investissement dans la formation, est indispensable pour exploiter le potentiel de ce type d'investissement afin d'améliorer la productivité des travailleurs et le travail décent.

D'une manière générale, je voudrais insister sur les conditions dans lesquelles l'investissement privé direct étranger peut permettre d'améliorer la productivité en garantissant le travail décent.

Quel sens peut prendre le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective ou l'exigence de l'amélioration de la productivité qui est fondée sur la compétitivité dans nos pays d'Afrique?

En effet, nombre d'entre eux sont traversés par des conflits qui tirent leur origine de la volonté de certaines puissances de maintenir des marchés captifs, en dehors donc de toute compétition économique malgré la mondialisation.

Malheureusement, les auteurs de ces réajustements de politique coloniale, par les mécanismes de règlement des conflits mis en place par les Nations Unies, se retrouvent dans la position d'arbitre, donc juges et parties dans ce conflit.

Par exemple, dans le conflit ivoirien qui a encore cours, seul la France avait l'initiative des résolutions à examiner devant le Conseil de sécurité alors qu'elle a fait preuve d'une neutralité pour le moins discutable dans ce conflit.

Cette situation, vous en conviendrez avec nous, ne permet pas de garantir la liberté d'association. Le but de la négociation collective est, en définitive, de renforcer le travail décent. Au total, nous pensons

que le préalable à toutes ces résolutions est que le monde entier, particulièrement les Etats développés, comprennent que l'Afrique n'a plus besoin d'aide mais qu'on lui reconnaisse son droit de penser.

Malgré tout, je souhaite et je demande à l'assemblée d'adopter les conclusions de l'instrument qui vous est soumis parce que c'est quand même une avancée par rapport à la situation actuelle.

Original anglais: M. CORACÍ (employeur, Roumanie)

Le rapport de la Commission des aptitudes professionnelles souligne que «l'éducation et la formation tout au long de la vie professionnelle sont les piliers essentiels de l'employabilité, de l'emploi des travailleurs et du développement durable des entreprises dans le cadre de l'Agenda du travail décent.» A l'évidence, les aptitudes professionnelles sont essentielles dans les économies en rapide mutation en raison des nouvelles technologies, ou pour faire face aux facteurs de changement à l'échelle mondiale.

En Roumanie, le développement des aptitudes professionnelles est l'un des éléments décisifs du développement socio-économique, de l'intégration européenne et de l'amélioration de la compétitivité dans l'économie mondiale.

L'éducation, la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie sont essentielles pour améliorer l'employabilité, le travail décent et la cohésion sociale.

La Roumanie participe activement à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne en adoptant de nouvelles politiques et en appliquant de nouveaux mécanismes visant à améliorer la productivité et la compétitivité au moyen du développement des aptitudes.

A n'en pas douter, les gouvernements sont les principaux responsables de la mise au point de stratégies et de l'application de mécanismes axés sur l'éducation, la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie, en créant des institutions et en élaborant des cadres nationaux pour développer ces aptitudes, mais ces initiatives ne seront pas efficaces sur le marché du travail sans la participation des partenaires sociaux. C'est pourquoi, au nom de la délégation des employeurs de la Roumanie, j'aimerais exprimer toute la satisfaction de mes collègues pour la façon dont le principe de la consultation des partenaires sociaux pour élaborer des politiques et mettre en œuvre des mécanismes d'amélioration des aptitudes est clairement souligné dans le rapport de la commission. J'en remercie les membres employeurs, travailleurs et des gouvernementaux de la commission.

Mais la consultation des partenaires sociaux ne suffit pas. Le système ne fonctionnerait pas, ne serait pas efficace sur le marché du travail sans un réel partenariat entre les employeurs et les travailleurs.

Pour nous, employeurs, il est capital de souligner l'importance d'un partenariat réel et efficace dans la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie. Le partenariat, c'est rassembler toutes les ressources, y compris financières, et prendre des engagements. Nous convenons que l'investissement financier des travailleurs peut poser des problèmes dans certains pays en développement, mais nous appuyons le principe de

la coparticipation en termes de ressources financières, de temps, d'efforts et d'engagement.

Voilà pourquoi nous voulons exprimer notre inquiétude devant le fait que le projet de rapport n'indique pas de façon explicite le principe de la coparticipation des travailleurs, et que le débat sur ce point crucial, au sein de la commission, a abouti à un compromis acceptable plutôt qu'à un véritable consensus.

Il ne fait aucun doute que nous participons tous à un développement socio-économique mondial rapide. Il répond à l'expansion démographique mais aussi aux facteurs de changement. Plus que jamais, l'humanité a besoin de l'amélioration des aptitudes professionnelles, au moyen de l'éducation, de la formation professionnelle et de la formation permanente. Telle est la voie du développement socio-économique, le moyen d'améliorer la vie. C'est la voie du progrès.

La résolution proposée par la commission, qui est soumise pour adoption à la 97^e session de la Conférence, est une réponse adaptée à un monde en mutation rapide et, pour paraphraser Armstrong, il se peut que la résolution soit un petit pas pour l'OIT mais elle serait un grand pas pour l'humanité.

Original anglais: M. ASPER (travailleur, Philippines)

La question des aptitudes professionnelles pour améliorer la productivité, l'emploi et le travail décent est absolument essentielle pour les pays d'Asie.

Le Plan national de développement des aptitudes professionnelles aux Philippines, par exemple, permet de créer une main-d'œuvre compétitive à l'échelle mondiale, et de donner aux jeunes les compétences nécessaires sur le marché du travail, et de former des travailleurs en situation d'exclusion. Le plan a pour objet de garantir un travail décent pour tous grâce à la formation technique qui permet également d'apporter les compétences nécessaires sur le marché de l'emploi et de répondre aux besoins de la demande.

Ce plan doit aider l'économie dans son ensemble à être plus compétitive à l'échelle internationale. Il doit également contribuer au développement des zones rurales et permettre l'intégration sociale, en particulier celles des travailleurs défavorisés, y compris les travailleurs de l'économie informelle. Il est donc étroitement lié à l'objectif de réduction de la pauvreté, par la croissance économique, et la répartition équitable de ses bienfaits.

L'accès égal à l'éducation et à la formation est absolument fondamental pour aider les laissés-pour-compte à s'extraire du cercle vicieux où s'enchaînent qualifications insuffisantes, faible productivité, faibles rémunérations ou encore bas revenus et emploi non salarié. Il existe en Asie plusieurs dispositifs modèles en matière de renforcement des compétences destinés à insérer les groupes vulnérables et défavorisés. Ils ont été mis en place par les partenaires sociaux, et fréquemment avec le soutien de l'OIT et d'autres institutions internationales.

Un de ces modèles, la formation communautaire à la création d'entreprises, favorise la création d'entreprises et les emplois salariés ou indépendants dans une communauté. Un autre modèle appuyé par l'OIT est le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales. Cette formation a été organisée par les partenaires sociaux au Pakistan, au Sri-Lanka et aux Philippines. Elle a

été adaptée aux contextes nationaux et aux problèmes que rencontrent les chômeurs et les personnes sous-employées au Bangladesh, au Cambodge, en Chine, en Indonésie et au Népal.

Ces expériences ont bien montré le lien qui existe entre le renforcement des compétences et l'insertion sociale dans les zones rurales et dans l'économie informelle dans son ensemble.

Cela démontre que le renforcement des compétences peut permettre d'améliorer l'employabilité des travailleurs, la productivité, les conditions de travail des hommes et des femmes quel que soit leur âge, des chômeurs et des personnes sous-employées et aider les victimes de conflits sociaux ou encore de catastrophes naturelles.

Cela démontre également que la coopération entre les partenaires sociaux est à même de contribuer efficacement à l'insertion des exclus et de répondre aux problèmes rencontrés par les travailleurs dans l'économie rurale et informelle.

Le renforcement des compétences, notamment dans l'économie informelle, doit être intégré dans des initiatives plus larges de développement visant à aider les activités informelles à gagner le secteur formel de l'économie. Mais le renforcement des capacités ne peut à lui seul créer du travail décent dans l'économie informelle ou amener les personnes concernées à intégrer l'économie formelle. On doit donc faire beaucoup plus dans le domaine de la protection sociale, de la prise en charge médicale, du respect des droits des travailleurs et de la mise en place d'un cadre réglementaire efficace pour les entreprises et en renforcer les liens entre les économies formelle et informelle. Le renforcement des compétences contribuera également à l'intégration des entreprises du secteur informel dans le secteur formel et à la promotion du travail décent et productif.

En résumé, les partenaires sociaux doivent promouvoir le renforcement des compétences de groupes cibles dans les secteurs défavorisés de la société en appuyant l'intégration dans le marché du travail des personnes aux besoins spécifiques, et en offrant aux jeunes et aux chômeurs des expériences diverses en entreprise et en étudiant des dispositifs de financement efficaces permettant aux personnes en situation d'exclusion de surmonter leur handicap et d'accéder à la formation de base et à la formation permanente.

C'est dans cet esprit que nous nous déclarons favorables à l'adoption du rapport et des conclusions de la Commission des aptitudes professionnelles par la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M^{me} SAAB (gouvernement, Liban)

Le rapport de la Commission des aptitudes professionnelles pour l'amélioration de la productivité, de la croissance et du développement mérite tous les compliments. En effet, les conclusions qui figurent dans ce rapport sont fort bien conçues et ciblent de façon harmonieuse et exhaustive les objectifs que nous appelons de nos vœux.

Il n'est donc pas étonnant que l'excellent rapport soumis par le Bureau a servi de base de discussion à notre commission, et je crois que le thème présenté vient à point nommé dans le cadre d'un monde concurrentiel et globalisé.

Il est intéressant de noter comment les questions techniques de cette Conférence interagissent et se complètent les unes les autres, toutes mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'amélioration de la productivité, l'éradication de la pauvreté et la consolidation des politiques aux niveaux national, international, ainsi que des organisations, et ce avec pour seul et unique slogan la réalisation du travail décent pour tous.

Dans ce contexte, je m'interroge sur la faisabilité d'un programme focal pour l'OIT, englobant toutes les conclusions auxquelles on serait parvenu, par exemple sur les entreprises durables, petites et moyennes entreprises, promotion des aptitudes professionnelles, emploi rural et questions connexes, qui seraient toutes abordées dans le cadre d'une approche intégrée dans les activités, séminaires, ateliers, cours de formation, tables rondes, etc.

Il est extrêmement nécessaire de souligner l'importance de mettre en place des méthodes novatrices d'éducation et de formation, d'améliorer les programmes d'études afin de répondre aux besoins du monde du travail qui est complexe et de ses nouvelles exigences et de réagir également aux demandes de la population active, sur un pied d'égalité, sans la moindre discrimination.

Le thème présenté qui réunit les deux éléments – aptitudes professionnelles et emploi – montre bien les articulations entre ces deux composantes et, partant, le caractère indispensable et inévitable d'une enquête sur le marché du travail ou un système d'information sur l'offre et la demande de travail et leur diffusion, dans le cadre notamment d'un apprentissage tout au long de la vie dans le cas des secteurs formel et informel de l'économie.

Il faut bien entendu poursuivre ces politiques innovantes aux plans national et international, et procéder à des évaluations périodiques des politiques en vigueur, pour tenir compte des nouvelles demandes de compétences qui se font jour. Des projets de coopération internationale selon les besoins, bien ciblés, formulés d'une façon parfaite et dont chaque pays s'appropriera réellement, sont une condition préalable nécessaire pour une population active en constante augmentation.

Les conclusions de la commission, dont nous sommes saisis, doivent bien entendu reprises par les trois mandants et les autres ministères concernés, aux plans individuel et collectif, et par l'OIT, afin que des actions intensives soient mises en œuvre pour que ces conclusions soient transcrites dans la pratique.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons à cette plénière l'adoption de ce rapport de la Commission de développement des aptitudes professionnelles.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La liste des orateurs étant épuisée, nous passons à l'approbation du rapport de la Commission des aptitudes professionnelles, comprenant 246 paragraphes.

Je propose que nous l'approuvions section par section. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport, paragraphes 1 à 246, est approuvé.)

**CONCLUSIONS SUR LES COMPÉTENCES EN VUE
DE STIMULER LA PRODUCTIVITÉ, LA CROISSANCE
DE L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et du développement. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte ces conclusions?

(Les conclusions sont adoptées.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'AMÉLIORATION
DES APTITUDES PROFESSIONNELLES POUR STIMULER
LA PRODUCTIVITÉ, LA CROISSANCE DE L'EMPLOI
ET LE DÉVELOPPEMENT: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons passer à l'adoption de la résolution concernant l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement: adoption.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport dans son ensemble?

(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)

J'aimerais remercier les membres du Bureau ainsi que les membres de la commission pour le travail accompli au cours de ces semaines écoulées. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance au secrétariat pour avoir appuyé ces travaux.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

LA PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant reprendre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. SACCONI (ministre du Travail, de la Santé et de la Politique sociale, Italie)

Permettez-moi d'exprimer mes vifs remerciements au Président slovène M. Turk, et de me rallier aux propos qu'il a tenus au nom de l'Union européenne sur les fondements éthiques du travail décent, la fonction du droit du travail et le nouvel équilibre existant entre la concurrence et la justice sociale dans un monde globalisé.

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale aux fins d'une mondialisation équitable est essentielle pour placer la stratégie du travail décent au cœur des objectifs et actions de la structure des Nations Unies. C'est dans notre intérêt commun que le travail décent soit considéré comme objectif mondial et, en tant que tel, intégré dans les politiques et stratégies des autres institutions multilatérales.

L'OIT devrait encourager les initiatives qui renforcent le lien entre le commerce et le travail,

entre le commerce équitable et les normes fondamentales du travail. L'Organisation mondiale du commerce, pour sa part, devrait nous conduire vers une mondialisation équitable et une plus grande justice sociale, fondée sur une réelle prise en considération du sens des normes fondamentales du travail dans les négociations multilatérales et bilatérales commerciales en cours.

Longeant les nouvelles frontières des droits économiques et sociaux et en particulier des principes fondamentaux et droits au travail, nous devrions transformer le droit élémentaire à la sécurité et la santé au travail en un droit universellement reconnu, de protéger la vie des travailleurs qui, malheureusement, est souvent mise en péril par la concurrence et les pressions qu'elle exerce et la difficulté de règlements des marchés mondiaux.

Un aspect important du travail décent porte sur la liberté d'association et l'organisation syndicale et les formes de négociation collective.

Le rapport global sur les principes et droits fondamentaux au travail, qui a été présenté à la Conférence, appelle tous les Etats Membres à s'engager à appliquer les conventions internationales pertinentes. Nous sommes d'accord.

La négociation collective et les relations du travail sont des outils importants du commerce équitable mais doivent contribuer à l'édification d'une société active où la compétitivité et la promotion sociale vont de pair.

Nous saluons avec intérêt le rapport sur les compétences nécessaires pour accroître la productivité et l'employabilité. Les questions mentionnées mettent l'accent sur les liens et les incidences mutuelles entre l'éducation, le monde du travail et les défis mondiaux. Le crédit en revient au Directeur général, M. Somavia, dont le gouvernement italien confirme qu'il soutient la réélection à la tête de l'Organisation.

Sachant que les scénarios sont complexes, l'Italie appuiera de son poids la recherche de solutions politiques adéquates, dans le cadre de sa présidence du G8 et de la réunion des ministres du Travail qui se tiendra à cette occasion.

A cet égard, j'aimerais mentionner la coopération positive entre l'Organisation internationale du Travail et l'Italie. Nous mettons actuellement la dernière main à un accord de partenariat visant à mettre en relief les priorités qui seront traitées dans le cadre des projets de coopération technique réalisés avec le soutien financier de notre gouvernement.

Dans le même esprit, nous sommes engagés à promouvoir les activités du centre de formation de l'OIT à Turin. Depuis plus de quarante ans, cette institution s'est avérée être un outil très précieux pour promouvoir le développement des ressources humaines, encourageant le progrès social des Etats Membres de l'Organisation. Nous sommes heureux et fiers d'accueillir et de soutenir le centre, mais en même temps nous souhaitons que son potentiel, qui n'a pas été pleinement exploité jusqu'à présent, soit utilisé pour dynamiser les activités de formation du système des Nations Unies et développer les capacités institutionnelles des pays émergents.

En 2009, l'Organisation internationale du Travail célébrera son 90^e anniversaire. Cet anniversaire devrait être l'occasion de donner un nouvel élan à l'Organisation face aux défis de la mondialisation, en protégeant et en réaffirmant ces droits et

principes fondamentaux et inaliénables que sont la dignité du travail, le tripartisme, le dialogue social, le progrès social et la cohésion sociale.

Original anglais: M^{me} BLINKEVICIUTE (ministre de la Sécurité sociale et du Travail, Lituanie)

Nous devons examiner ici la situation du monde et je suis sûre que les sujets que l'Organisation internationale du Travail a inscrits cette année à son programme sont d'une grande importance.

Le rapport du Directeur général pose nombre de questions pertinentes. Il nous permet de prendre à nouveau conscience du rôle de l'absolue nécessité du travail décent dans notre monde agité.

C'est vrai, nous sommes à l'heure de mettre en pratique nos idéaux. L'OIT élabore actuellement son cadre stratégique pour 2010-2015 et sa responsabilité est donc grande pour trouver les mesures qui nous permettront d'atteindre ces idéaux. Nous savons tous que le travail décent est un concept certes universel mais loin d'être uniforme. Il est très important de tenir compte du contexte national avant de prendre une décision.

Je suis toutefois absolument convaincue que la ratification et l'application correcte des conventions de base de l'OIT offrent un moyen de promouvoir le travail décent. Malheureusement la ratification ne vaut pas toujours garantie. J'aimerais souligner que la Lituanie s'est efforcée de promouvoir toutes les facettes du travail décent en y intégrant la dimension du développement durable.

Il est évident que le travail décent est un objectif qui en implique beaucoup d'autres, tels que la croissance économique, le principe de la concurrence et le progrès social. Nous devons donc nous assurer que chacun bénéficie, tout au long de sa vie, de tous les aspects du travail décent.

L'égalité d'accès au marché du travail pour les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les personnes handicapées, les travailleurs migrants et les ressortissants de minorités est aussi importante que l'égalité de revenus. Je suis heureuse de souligner que l'emploi a évolué de manière positive pour tous les groupes sociaux en Lituanie.

Le monde est à un tournant et je suis convaincue qu'il nous faut redoubler d'efforts pour atteindre nos idéaux.

Je suis sûre que le travail décent et ses retombées positives deviendront réalités tangibles grâce aux efforts de l'OIT et au soutien actif de ses mandants.

Je voudrais enfin exprimer ma reconnaissance pour l'appui que vous avez accordé à mon pays en l'élisant comme membre suppléant du Conseil d'administration.

Original anglais: M. RYDER (représentant, Confédération syndicale internationale)

Le rapport présenté par le Directeur général à un moment crucial de l'histoire de l'Organisation internationale du Travail nous met face à des défis stratégiques pour l'avenir et nous place, en tant que mandants de l'Organisation internationale du Travail, devant nos responsabilités communes de concrétiser l'Agenda du travail décent. Nous avons l'occasion véritablement de le faire.

L'Organisation internationale du Travail, en effet, a de grands rendez-vous devant elle, dans très peu de temps. Tout d'abord son 90^e anniversaire l'année prochaine, qui devra être plus qu'une simple célébration, puis l'élection de son Directeur général et l'adoption du cadre stratégique pour 2010 à 2015.

La CSI est fermement convaincue que l'Organisation internationale du Travail, tant par son mandat que par ses réalisations, récentes et moins récentes, possède tous les atouts pour réaliser des avancées décisives. Elle ne peut le faire que si ses mandats le font dans une volonté commune.

Le tripartisme n'est pas synonyme d'identité des intérêts, mais pour qu'il fonctionne il faut, en tout cas, une détermination commune de la part des différents groupes.

Le premier défi à relever est de travailler ensemble pour que le cadre stratégique soit un cadre dans lequel nous puissions tous nous investir et qui permettra à l'OIT de se doter de toutes les capacités nécessaires pour s'acheminer en toute confiance vers son 100^e anniversaire.

Les crises actuelles – crise financière, environnementale, alimentaire, énergétique – sont devenues de plus en plus aiguës et, depuis la rédaction de ce rapport, elles ont même atteint leur point culminant suite à une évolution, bien retracée par le rapport, qui est défavorable aux travailleurs et qui a suscité des inégalités et des injustices absolument intolérables et insoutenables.

L'adoption à l'unanimité, hier, par la Conférence de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation juste est un témoignage exceptionnel de la détermination et la capacité de réaction de l'OIT. Elle s'inscrit dans le droit fil historique des déclarations adoptées en 1944 et 1998 et elle est tout aussi importante. Elle est un outil précieux pour relever les défis qui nous attendent.

La CSI se félicite également de la proposition de lancer une campagne pour la ratification universelle des conventions sur les droits fondamentaux d'ici 2015. Ce serait une initiative capitale dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement qui, à l'instar de ces derniers, doit être considérée comme la traduction d'une aspiration minimale. Il faut une application beaucoup plus large des normes internationales du travail si l'on veut que le travail décent prévale.

Pour ce qui est de l'OIT elle-même, nous nous félicitons du fait que le Directeur général ait insisté sur le renforcement de la base de connaissances du Bureau, indispensable pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Il est tout à fait pertinent également que la CSI exprime tout son appui aux activités menées par l'OIT en faveur des travailleurs palestiniens. Notre Confédération syndicale internationale, ce mois-ci, va elle-même redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération entre nos propres affiliés en Palestine et en Israël.

Au début de son rapport, le Directeur général pose une question qui nous concerne tous. Il nous demande si nous avons, malgré tout ce que nous avons réussi à faire, pu améliorer la vie des travailleurs dans le monde.

Aujourd'hui, il serait honnête de répondre non, pas encore, pas assez. Mais si nous acceptons de relever le défi tous ensemble, nous pouvons être sûrs que pour le 100^e anniversaire de l'OIT nous pourrions répondre oui sans la moindre hésitation.

Original anglais: M^{me} CRONBERG (ministre du Travail, Finlande)

Permettez-moi de féliciter le Directeur général pour son rapport qui évoque les défis que l'OIT doit relever pour promouvoir les principes et droits

fondamentaux au travail dans le cadre d'un développement durable.

Permettez-moi également de le remercier pour le rapport sur les efforts déployés par l'OIT pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation.

Je suis tout à fait d'accord que la liberté syndicale et le droit de s'organiser et de négocier collectivement ont d'importantes incidences sur le travail, le bien-être et les conditions de vie. Ils ont aussi leur importance pour le développement et le progrès des systèmes économiques et sociaux. La Finlande est résolument attachée à ces principes.

Toutefois, je souhaiterais aborder ici certaines questions que nous estimons être d'une grande importance dans ce contexte. Tout d'abord, l'impact de la mondialisation sur l'emploi et le changement structurel. Il est vrai que la mondialisation crée des possibilités pour le développement durable. Il est également vrai que le fonctionnement des marchés internationaux implique des fusions transfrontières, des rachats et une transnationalisation de la vie d'entreprise. Nous pensons donc que les entreprises opérant dans plus d'un pays devraient consulter leurs employés.

En Finlande, nous sommes quelque peu préoccupés par la sécurité de l'emploi. Quoique la situation de l'emploi soit bonne, le sentiment qui prévaut chez les travailleurs est celui de l'insécurité. Dans ces conditions, l'OIT prend de l'importance en tant que conscience sociale du monde. Dans le travail, la régularité est tout aussi nécessaire que sur les marchés financiers.

Deuxièmement, en créant des normes, l'OIT a aidé à harmoniser les conditions de travail dans le monde. L'application de ces normes ne peut être garantie que si tous les employés ont le droit de s'organiser librement et de négocier collectivement à tous les niveaux, depuis l'entreprise jusqu'au niveau international. Ceci requiert également l'engagement des gouvernements.

Troisièmement, le principe même de la négociation collective a été plus largement adopté au fil des années, en fonction des pays et de leurs systèmes politiques respectifs.

En Finlande, des changements sont en cours et la flexicurité est, à l'heure actuelle, l'un des principaux sujets qui font débat. Nous sommes en train de mettre au point, pour le marché du travail, un modèle qui permette de trouver un nouvel équilibre sur le plan de la flexibilité et de la sécurité, aussi bien du point de vue des employeurs que des travailleurs. Mais ceci implique également une réforme des systèmes de sécurité sociale et d'éducation pour les adultes. On ne saurait développer plus avant ces systèmes s'il n'y avait pas un droit fondamental à négocier.

Dans le cadre des changements structurels, il faut également procéder à des évaluations de risques et essayer de faire contrepoids à la vulnérabilité des communautés face aux délocalisations des sociétés. Il faut donc renforcer tous les aspects de la responsabilité sociale des entreprises, sur le plan national mais aussi international.

La liberté, la dignité humaine, la sécurité et la non-discrimination tiennent une place essentielle dans les efforts déployés par l'OIT pour renforcer ses capacités. Mon gouvernement appuie fortement ces efforts de l'OIT. Nous savons que l'Organisation a contribué activement à une meilleure compréhension et à une plus grande

efficacité au sein du système des Nations Unies. Il est particulièrement important que l'OIT poursuive ses efforts extrêmement appréciés de promotion de la justice sociale et des droits de l'homme parmi les différentes organisations des Nations Unies.

M. CORTEBEECK (*travailleur, Belgique*)

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance du rapport du Directeur général sur les défis stratégiques qui se posent à l'objectif central de l'OIT que constitue le travail décent.

J'ai fort apprécié le réalisme de l'analyse aussi bien que le volontarisme des actions prônées pour faire avancer cette idée majeure qu'est le travail décent.

En effet, l'Agenda pour le travail décent trace les pistes adéquates pour remettre l'économie mondiale sur les rails de la croissance en privilégiant l'emploi et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Tout en appuyant globalement le projet, je voudrais en accentuer certains aspects qui me paraissent importants dans le contexte actuel.

Premier aspect: le BIT devrait s'immiscer et s'imposer encore plus dans les grands débats économiques et financiers actuels et ceci pour au moins quatre raisons; d'abord, pour contrecarrer, de façon plus rapide et également plus préventive, les répercussions sociales de la financiarisation de l'économie. L'impact de la crise financière actuelle sur l'économie réelle en illustre l'opportunité, voire la nécessité.

Deuxième raison d'opportunité, les grandes institutions économiques et financières qui n'ont jamais témoigné de trop de considération sociale ont quand même, récemment, changé leur appréciation de la globalisation en admettant que celle-ci produit gagnants et perdants et, que par conséquent, elle risque de perdre son assise politique. Pour le BIT se présente, dès lors, l'opportunité d'aller plus loin dans la direction d'une juste mondialisation.

En plus, le moment semble également propice pour examiner comment appeler au respect des normes fondamentales du travail décent non seulement les pays, mais aussi les grands acteurs de la vie économique et sociale, et en premier lieu les multinationales.

Enfin, se présente en même temps une occasion de rééquilibrer le discours économique dominant. En effet, le discours «globaliste» a jusqu'à maintenant favorisé les comparaisons et les «benchmarking» de facteurs quantitatifs, comme le coût du travail et les charges fiscales et parafiscales. Le moment est venu de réaffirmer que le développement économique n'est pas uniquement une affaire de coûts, mais aussi et même prioritairement une question d'innovation et d'infrastructures, de qualification et de santé publique. Ces dépenses publiques devraient être considérées non pas comme des coûts ou des charges mais comme des investissements.

Ceci m'amène à la deuxième priorité, à savoir que le Bureau international du Travail doit se faire l'avocat principal d'une sécurité sociale couvrant toute la population, et qu'il doit consacrer davantage d'efforts à en examiner les potentialités et les possibilités.

Le moment me paraît particulièrement opportun car les grands pays, dont la sécurité sociale était principalement assurée par les entreprises, ont aussi découvert les désavantages d'un tel système.

Ainsi, après la Fédération de Russie et la Chine, avec leurs grands conglomérats d'Etats, c'est maintenant aux grandes sociétés privées américaines comme Ford et General Motors de sentir le poids que représentent leurs obligations en pensions et soins de santé. La leçon est dure mais claire. Mieux vaut un système général et national qu'une sécurité d'entreprise. En effet, des systèmes mutualisés rendent plus faciles et plus sociales les restructurations et les mobilités professionnelles.

Enfin, une sécurisation efficace des travailleurs apparaît de plus en plus comme le complément indispensable de la globalisation, dorénavant aussi aux États-Unis.

Ainsi, le moment est venu pour ne pas uniquement discourir sur, mais aussi pour opérationnaliser, plus de justice sociale pour une mondialisation plus juste.

Original chinois: M. XU (*travailleur, Chine*)

Le rapport du Directeur général est une base à nos débats. Ce rapport effectue une excellente analyse des tendances du développement économique mondial, indique des défis stratégiques à relever en matière de travail décent et insiste sur la nécessité de faire avancer l'Agenda du travail décent dans la direction d'un cadre stratégique.

Il note également les graves défis auxquels doit faire face le monde du travail, concernant notamment la pauvreté et la polarisation ainsi que la tâche redoutable qui incombe aux pays s'ils veulent atteindre cet objectif du travail décent.

Nous célébrons cette année en Chine le 30^e anniversaire du lancement de la réforme et de l'ouverture. Au cours des trois décennies écoulées, la Chine a toujours mis en tête de liste les intérêts de sa population, et les syndicats en Chine ont suivi un modèle de développement caractéristique de notre type de développement.

Justement, conformément à ce principe d'organisation pour une meilleure protection, nous avons adopté une approche basée sur la loi et orientée vers les intérêts de travailleurs pour protéger leurs droits et cela joue un rôle unique dans la promotion de relations harmonieuses en matière de travail.

Au cours de ces trois décennies, la Chine a parcouru une voie remarquable en matière de développement et a subi avec succès des épreuves et des défis bien difficiles. J'en veux pour preuve récemment la catastrophe que fut le séisme qui a ébranlé le Seichouan en Chine et causé d'immenses pertes en vies humaines et en biens. Mais, sous la forte direction du gouvernement chinois, nous avons voulu mettre la priorité sur le fait de sauver des vies humaines. La nation a fait face à cette tragédie, dans l'unité et la solidarité.

Le courage avec lequel la population chinoise a lutté contre ce désastre a ému le monde entier, lequel a d'ailleurs réagi avec beaucoup de compassion et nous a fourni une grande assistance. Nous tenons d'ailleurs à vous remercier ici de cette solidarité dont vous avez fait montre.

Pour assurer le travail décent partout, nous devons mettre le peuple avant tout, et permettre aux populations de tous les pays de partager les bénéfices de la croissance économique mondiale. L'économie du monde a maintenant de nouvelles occasions de développement. Toutefois, les fossés entre Nord et Sud, riches et pauvres, ne cessent de s'approfondir et les travailleurs, notamment ceux

des pays en développement, doivent encore faire face à bien des défis et bien des difficultés. Dans ce contexte, les syndicats de Chine estiment que nous devrions centrer nos efforts sur les aspects suivants.

Il s'agit d'abord d'adopter une approche qui soit centrée sur la population et de promouvoir un développement commun. L'actuel développement économique mondial est fortement déséquilibré. Les travailleurs, ceux des pays développés comme ceux des pays en développement, ont tous été fortement affectés par la mondialisation. Cependant, la plupart des travailleurs vivent dans les pays en développement et la majorité des pauvres sont concentrés dans ces pays là.

On ne pourra donc parvenir à une mondialisation économique équilibrée et inclusive, qui profite à tous, que si l'on prend pleinement en considération les intérêts des travailleurs des pays en développement. Dans le cadre d'un régime économique et politique inéquitable, ce sont les pays développés qui dominent la façon dont on répartit les richesses du monde, de sorte que les travailleurs du monde en développement, ne peuvent pas parvenir à une prospérité et à un développement commun. C'est la raison pour laquelle l'Organisation internationale du Travail doit accorder une plus grande priorité aux travailleurs vivant dans les pays en développement, les aider à renforcer leur capacité d'action. On voit bien qu'il ne peut y avoir de développement commun s'il n'y a pas de développement des pays en développement. L'adhésion aux notions de consultation tripartite et le travail décent sont la deuxième chose que nous préconisons. Il est vrai que le travail décent pour tout un chacun est un élément fondamental de cette approche fondée sur la population. Elle reflète bien les tendances de notre temps et est conforme aux principes de respect et de protection des droits de l'homme.

Les gouvernements, les employeurs et les syndicats sont des acteurs importants de la promotion du travail décent, même s'ils ont des rôles différents dans les relations de travail. Ce n'est que lorsque les intérêts des trois parties sont liés étroitement, qu'elles travaillent ensemble, que l'on peut vraiment assurer un travail décent, au sens réel du terme.

Troisièmement, il faut également s'engager dans un dialogue et une coopération permettant de parvenir à la démocratie et à l'harmonie. Les intérêts des travailleurs de par le monde sont étroitement liés les uns aux autres. Il est donc très important que nous œuvrions ensemble pour protéger ces intérêts. Les syndicats dans tous les pays partagent en fait les mêmes objectifs: défendre les droits légitimes des travailleurs et mettre en tête de leurs priorités les intérêts de ces travailleurs. C'est pourquoi tous doivent pouvoir jouer leur rôle parce qu'il s'agit de discuter des affaires mondiales en matière de travail. Les organes directeurs de l'Organisation internationale du Travail doivent donc renforcer la voix des pays en développement et du groupe des travailleurs au sein du Conseil d'administration afin que ceux-ci y soient mieux représentés et de façon plus équitable.

Nous lançons donc un appel aux syndicats et à l'OIT afin que l'on engage un dialogue sur une base d'égalité, que l'on recherche des terrains communs pour mettre de côté les différences et promouvoir une relation harmonieuse, amicale de coopération et fondée sur la démocratie.

Le Chine ne saurait parvenir au développement de façon isolée mais, par ailleurs, le monde ne saurait parvenir au développement sans la Chine. Nous sommes prêts pour notre part à œuvrer avec les travailleurs et les syndicats de tous les pays pour partager les opportunités, relever les défis et contribuer à ce noble objectif qu'est le développement et le travail décent pour tous.

Original anglais: M. KUDATGOBILIK (employeur, Turquie)

Il a plus de soixante-dix ans que mon pays entretient des relations avec l'OIT, depuis que Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne, a signé la première pétition auprès de l'Organisation. Depuis cette date, nous sommes des Membres très actifs de l'OIT.

L'organisation à laquelle j'appartiens, la Confédération des employeurs de Turquie, a été fondée il y a une cinquantaine d'années et nous nous intéressons directement aux activités de l'OIT depuis lors.

En tant qu'employeurs turcs, nous sommes entièrement d'accord avec le Directeur général lorsqu'il déclare dans son rapport que l'Agenda du travail décent peut être source d'équilibre et d'équité dans ce monde en proie à l'agitation financière, à l'envol des prix des produits alimentaires et au ralentissement de la croissance. Nous ne pouvons qu'exprimer nos remerciements au Directeur général d'avoir concentré le rapport de cette année sur certains des défis stratégiques qui doivent être relevés.

A notre avis, le processus de mondialisation traverse une mise à l'épreuve très dure qui révélera si on peut l'équilibrer de façon à le rendre équitable.

Nous sommes aussi entièrement d'accord avec le Directeur général pour dire que le travail décent est un agenda pour notre temps. Cela ne fait aucun doute. Cet agenda nous impose différents devoirs et obligations, en tant que partenaires sociaux, gouvernements et organisations internationales dont nous devons nous acquitter sur une base tripartite.

Tout d'abord, nous devons considérer, une fois de plus, le dialogue social comme un moyen très puissant permettant de régler les problèmes que connaissent les différents secteurs et pays et le monde dans son ensemble.

Concernant le dialogue social, la Turquie, dont l'histoire est très riche et qui a une tradition en matière de relations du travail, a également gagné un avantage en posant sa candidature pour adhérer à l'Union européenne, car l'impact du droit et de l'acquis communautaire a permis de développer les mécanismes existants et d'instaurer un nouveau dialogue social dans notre pays. La législation turque prévoit maintenant la création de différents organes et mécanismes bipartites et tripartites aux niveaux national et des entreprises, par exemple, des comités d'entreprise du travail, un conseil économique et social et un conseil consultatif tripartite.

Outre le dialogue social, qui est important pour la promotion des activités relatives au travail décent dans le climat agité qui règne actuellement, nous pensons que les employeurs turcs et la législation sociale peuvent et devraient jouer un rôle important pour équilibrer les besoins en matière de sécurité et de flexibilité à notre époque. Pour accroître la flexibilité, qui est à notre avis au cœur même de la création de plus d'emplois décents dans le respect des droits des travailleurs, nous devons réviser la

législation du travail pour la mettre en conformité avec les normes et conventions de l'OIT.

J'aimerais une fois de plus évoquer le processus législatif que nous avons lancé pour réaliser ces objectifs en instituant des équilibres adéquats entre des objectifs nombreux et, en apparence, parfois contradictoires, bien que de nombreuses dispositions du droit du travail turc se fondent sur les conventions de l'OIT et les directives de l'Union européenne. Pour créer un cadre durable pour la flexicurité il faut procéder d'urgence à une révision de la vieille notion de «protection du travail» qui doit être remplacée par la nouvelle notion de «protection de l'emploi».

Les principales lois régissant les relations du travail en Turquie sont la loi sur les syndicats et la loi sur les conventions collectives, qui ont souvent été critiquées par l'OIT. Mais, à l'issue de négociations intenses avec les partenaires sociaux, un projet a été élaboré. Celui-ci a été approuvé par les commissions compétentes du parlement, et sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale sous peu.

Le troisième, et peut-être le plus important élément pour favoriser la création d'emplois décents, est la performance économique des différents pays et de l'économie dans son ensemble. A cet égard, nous ne saurions être optimistes face aux prévisions économiques concernant divers pays en développement. Ceux-ci connaîtront un certain ralentissement de leur croissance et une hausse de l'inflation. Cela aura certainement des conséquences négatives sur l'emploi et, en particulier, la création d'emplois décents. Il est à craindre que, dans ces circonstances, le secteur informel ne continue à prendre de l'ampleur.

En avril 2009, l'année prochaine, on célébrera le 90^e anniversaire de la Constitution de l'OIT. La Confédération des employeurs de Turquie n'épargnera aucun effort pour contribuer à cette célébration importante, en organisant différentes manifestations dans notre pays et à l'étranger.

Original anglais: M. BROSH (employeur, Israël)

Je vais m'exprimer rapidement sur deux sujets. Tout d'abord, il y a deux ans, lorsque M. Ofer Einé a été élu à la présidence du syndicat israélien, Histadrout et que j'ai moi-même été élu président de la Fédération des organisations économiques d'Israël, nous avons décidé que nous essaierions de faire en sorte que notre relation atteigne un nouveau palier, c'est-à-dire que, lorsque nous entrons dans une salle pour discuter d'un sujet ou d'un différend, nous ne sortions pas de la salle sans avoir trouvé une solution. J'ai le grand plaisir, la grande fierté de vous dire que nous y parvenons, que depuis trois ans, jamais il n'y a eu de confrontation ou de sujet sur lequel nous n'avons pas pu convenir d'une solution. La principale raison de l'amélioration de notre relation est que nos deux organisations ont compris que la croissance de l'économie d'Israël est importante pour les deux parties. Cette croissance de l'économie a une incidence directe sur le niveau de vie de nos citoyens et, bien sûr, une incidence sensible et directe sur les bénéfices des entreprises.

Nous avons opté pour la discussion et la négociation plutôt que de passer par le parlement pour faire passer des tests de loi et, si cela doit se faire, nous y allons toujours ensemble, après nous être mis d'accord sur certains points au préalable.

Ainsi, nous veillons à ce que le parlement s'aligne sur l'accord auquel nous sommes parvenus.

Et c'est justement ce qui s'est passé lorsque, il y a six mois, nous nous sommes mis d'accord pour mettre en place une assurance-retraite pour tous les citoyens israéliens. Il nous a fallu trois mois pour parvenir à cet accord et, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les citoyens israéliens ont désormais droit à une assurance-retraite.

Si l'on regarde les chiffres, on voit les résultats concrets de l'amélioration des relations entre les deux organisations représentatives, entre 1994 et 2004, il y a eu 1,5 million de jours de grève par an en Israël, en 2005, 230 000 jours et en 2006, 130 000 jours et presque rien en 2007.

Nous savons que si nous voulons assurer la croissance, l'éducation est le principal facteur à prendre en considération. Sachant que l'éducation, la formation des ressources humaines qualifiées sont un impératif, nous faisons pression auprès du gouvernement pour qu'il accroisse le budget et qu'il procède aux réformes nécessaires afin d'améliorer le niveau d'éducation de tous. Je suis sûr que cela, à l'avenir, portera ses fruits et servira l'économie du pays.

Israël, vous le savez, investit 4,5 pour cent de son PIB dans la recherche-développement. Si nous voulons recueillir les fruits de cet investissement, il nous faut des ressources humaines aptes à travailler dans ce domaine.

Ensemble, nous allons réformer le système d'éducation en Israël; cela dans l'intérêt de la population et de l'économie de notre pays.

Original anglais: M^{me} CHARALAMBOUS (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

Tout d'abord, j'exprime toute ma reconnaissance et mes félicitations à M. Somavia, Directeur général du BIT, qui, dans son rapport, a brossé tous les aspects importants du travail décent pour notre avenir commun.

En cette période de mondialisation, caractérisée par l'instabilité financière, le rapide changement démographique, les grands progrès techniques, et où l'organisation, la structure et les modèles de l'emploi sont l'objet de changements permanents, une définition du travail décent qui respecte les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales est capitale. Assurer un travail décent pour tous est un défi qui demande une planification stratégique, une unité d'objectifs de tous, gouvernements, employeurs et travailleurs. Il est impératif de promouvoir l'Agenda du travail décent d'une manière qui combine croissance économique et compétitivité économique dans la perspective de la justice sociale, du développement durable et de la cohésion sociale.

Cela veut dire assurer non seulement le droit au travail, mais la qualité du travail, sauvegarder les droits fondamentaux des travailleurs, apporter des mesures de protection sociale aux groupes vulnérables, mettre en œuvre le dialogue social, y compris l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la vie.

Mettre en place les objectifs du travail décent du BIT et les normes internationales du travail, sous-entend que la mondialisation de l'économie au niveau national et international se réalisera d'une manière qui garantisse que la croissance économique mondiale et les potentiels technologiques seront équitablement répartis entre

les Etats, mais également entre tous les acteurs de l'économie.

Promouvoir l'Agenda du travail décent appelle une stratégie mondiale contre la pauvreté et toutes les formes de discrimination et d'inégalités économiques. Nous devons améliorer la gouvernance, renforcer le dialogue social, identifier les problèmes et prendre des mesures dynamiques pour assurer le travail décent; assurer un cadre réglementaire pour garantir l'égalité et la parité hommes/femmes, l'équité sociale, donner des possibilités de formation permanente et instituer des règles de concurrence justes. En d'autres termes, nous devons adopter d'urgence une stratégie pour une mondialisation équitable.

Le gouvernement chypriote adhère fermement aux principes et aux objectifs de l'Agenda du travail décent de l'OIT afin de parvenir à une croissance économique conduisant à des emplois sûrs et décents, et garantissant des conditions d'emploi convenables. Il ne fait aucun doute que le travail décent doit être un droit offert à tous, indépendamment de la nationalité, du sexe, de la religion, de la race, et la République de Chypre s'efforcera de faire en sorte que ce droit soit garanti et défendu.

Depuis sa création en 1960, la République de Chypre a toujours placé le dialogue social et le système tripartite au centre de ses stratégies de développement, avec d'excellents résultats. Les conventions collectives librement convenues entre les employeurs et les travailleurs sont le principal moyen de déterminer les salaires et les conditions d'emploi. Le renforcement des organisations patronales et syndicales permettent de résoudre les problèmes, d'apaiser et de supprimer les crises, ceci dans l'intérêt de l'économie en général et de la population. Mais malheureusement, à cause de la mondialisation de l'économie, nous sommes dépendants de pays tiers, d'autres modèles d'emploi et les systèmes existants ont été affectés.

Le nouvel environnement demande que soient immédiatement introduites des mesures correctrices. La sauvegarde du dialogue social et du système tripartite, le renforcement des mécanismes d'inspection et des conventions collectives sont liés à notre aptitude à garantir des emplois décents et de qualité à tous les travailleurs vivant et travaillant à Chypre, indépendamment de leur origine, sexe et nationalité. Le gouvernement prendra toutes les mesures dans ce sens.

Nous sommes convaincus que la voie d'une croissance économique durable à Chypre passe par un environnement qui suscitera l'harmonie entre tous, permettant d'assurer la sécurité au travail et la protection sociale pour tous.

Je terminerai en soulignant que pour la République de Chypre, l'Agenda du travail décent est lié à notre objectif principal qu'est le règlement du problème chypriote. L'unification de notre pays créera un nouveau potentiel pour notre pays qui apportera la prospérité et le bien-être à tous les Chypriotes – Chypriotes grecs, Chypriotes turcs, maronites, Arméniens et latins.

Original arabe: M. DJILANI (employeur, Tunisie)

La promotion des droits fondamentaux au travail fait l'objet d'un effort constant au sein de l'OIT, et représente le fondement d'une croissance économique mondiale équilibrée. Une telle promotion passe forcément par l'existence

d'organisations de travailleurs et d'employeurs représentatives et efficaces, qui cherchent à garantir les droits de leurs adhérents et participent à un projet commun en matière de développement au niveau national.

Les rapports entre les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs doivent dépasser le stade des revendications et des conflits à celui du partenariat et de la concorde, pour pouvoir se maintenir dans certains pays qui connaissent un recul de l'affiliation syndicale.

Le droit d'organisation ne se limite pas à la constitution de syndicats et n'a de sens que dans le cadre du dialogue social sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de consultations ou de négociation collective.

Conscients du fait que la stabilité politique et la paix sociale sont essentielles pour assurer la stabilité des entreprises ainsi que des moyens d'existence décents pour tous les citoyens, nous avons tenu depuis plus de vingt ans à engager de nouvelles négociations collectives tous les trois ans pour réviser les accords signés, et ce dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail des travailleurs et d'augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises dans le cadre d'une politique nationale consciente de l'importance des dimensions sociales et économiques et consciente de la capacité du dialogue social à surmonter les difficultés. Alors que nous entamons maintenant le septième cycle de ces négociations dans un climat international difficile, nous sommes certains de pouvoir atteindre nos objectifs communs dans un esprit de coopération et de respect mutuel et en nous basant sur nos expériences passées dans ce domaine.

Les organisations syndicales des travailleurs et des employeurs sont une composante essentielle de l'Etat moderne, et la croissance de l'emploi est un des buts et des défis les plus importants en Tunisie comme dans tous les autres pays du monde.

Notre Président a fait de l'emploi une priorité absolue, il a annoncé l'organisation d'une consultation nationale générale sur cette question, à laquelle participent toutes les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs à tous les niveaux du dialogue, de la consultation et de l'analyse. A cette consultation, sont associées également toutes les forces vives du pays et toutes les parties assument la responsabilité collective de gagner ce pari.

L'année 2008 a été désignée comme l'année du dialogue avec les jeunes, car il faut leur permettre de participer à l'analyse des problèmes, à l'étude du réel et à l'élaboration des perspectives d'avenir dans les domaines de l'emploi mais aussi de l'éducation et de la formation. Elle a également pour but de leur faire acquérir les compétences professionnelles qui leur permettent une meilleure intégration dans la vie du travail. Plutôt que de dire que les jeunes sont un problème, nous croyons que les jeunes sont la solution aux problèmes.

Je voudrais ici saluer l'initiative du BIT d'ouvrir le dialogue sur l'emploi en milieu rural, et son rôle dans la réduction de la pauvreté, et j'affirme notre résolution à contribuer à la réussite de cette initiative.

Nous fêtons demain la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, et nous réitérons ici au nom des employeurs en Tunisie l'engagement à faire de l'école l'endroit naturel d'épanouissement

des enfants et nous réaffirmons que le travail des enfants et leur exploitation sont une honte pour la conscience humaine.

Soixante ans ont passé et le peuple palestinien frère attend toujours de réaliser son droit à construire un Etat indépendant et à vivre en paix comme tous les autres peuples de la région. Tout en réaffirmant notre soutien à cette cause juste, nous exhortons la communauté internationale à le soutenir et à l'aider à recouvrir ses droits légitimes.

Original lao: M. SYMOUNE (travailleur, République démocratique populaire lao)

La Fédération lao des syndicats est une organisation qui protège les droits et les intérêts de la population et des travailleurs de la République démocratique populaire Lao. Elle joue actuellement un rôle important dans l'administration sociale et économique du pays.

Au mois de décembre 2007, la loi sur les syndicats a été approuvée par l'Assemblée nationale. En vertu de cette loi, toutes les entreprises syndiquées doivent avoir leurs propres unités syndicales pour représenter et protéger les droits de leurs travailleurs. Elle définit le syndicat comme étant le représentant des travailleurs dans le cadre de la négociation collective et de la révision des contrats de travail jugés inéquitables pour les salariés.

Par le passé, notre syndicat a participé à des ateliers sur la négociation collective, organisés par le bureau régional de l'OIT à Bangkok, l'objectif étant de mettre fin à l'exploitation des travailleurs par les employeurs. La nouvelle loi met en avant le devoir des syndicats de construire des relations de coopération avec les syndicats du monde entier et avec des organisations internationales pour mettre en œuvre les conventions de l'OIT.

Notre syndicat a récemment organisé une réunion sur la solidarité, la coopération et la coordination entre les syndicats à l'échelle internationale en vue d'améliorer notre coopération avec les syndicats sur le plan international et pour rester en contact avec les organisations syndicales de la région et du monde entier.

La politique actuelle du gouvernement laotien est de protéger les droits et les intérêts des travailleurs et de la population du Laos. Il a donc ratifié six conventions de l'OIT, et il a récemment ratifié les conventions n^{os} 100 et 111 pour protéger davantage ses citoyens et travailleurs. Le gouvernement a pour politique d'appliquer les conventions de l'OIT.

En mettant en œuvre les directives du gouvernement et la loi sur les syndicats, nous entendons continuer à approfondir nos relations et notre coopération avec les organisations syndicales du monde entier ainsi qu'avec l'OIT et d'autres organisations.

Nous pensons ainsi être mieux en mesure de mettre en œuvre les conventions de l'OIT et les résolutions de la Conférence internationale du Travail.

Je saisis cette occasion pour souhaiter au nom de la délégation de la Fédération laotienne des syndicats, plein succès à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. MDLADLANA (ministre du Travail, Afrique du Sud)

Dans son rapport, *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, Juan Somavia montre que la pauvreté est

un cauchemar, un cercle vicieux: santé déficiente, capacité de travail réduite, faible productivité et espérance de vie raccourcie. Pour les familles, la pauvreté est un piège: scolarisation défailante, manque de qualifications, précarité du revenu, procréation prématurée, mauvaise santé, décès précoces. Pour les sociétés, la pauvreté est une malédiction.

Il y a 1 827 jours, le Président Mbeki s'est adressé à cette auguste assemblée et nous a prévenus que même ceux qui sont jetés dans les ténèbres du dehors et qui pleurent et qui grincent des dents sont aussi capables de parler et quand ils finiront par prendre la parole, sur tous les continents, y compris ici où nous nous sommes réunis, ils affirmeront: «Nous sommes l'espoir du monde, enfin libérés de la malédiction de la pauvreté.»

Nous sommes en pleine tourmente financière, les prix des denrées alimentaires et des combustibles montent en flèche et l'économie connaît un ralentissement. Nous constatons les conséquences de cette crise dans les réactions des pauvres. Ils commencent à perdre patience. Leurs aspirations à l'égalité des chances ont été déçues. Ils protestent contre l'échec des systèmes économiques et sociaux, la faillite des politiques, contre la marginalisation, l'insuffisance des aides. Nous avons en effet bien vu comment, au cours de ces dix dernières années, alors que la mondialisation a apporté une croissance accrue et des conditions de vie meilleures dans certaines parties du monde, la majorité des pays pauvres sont de plus en plus marginalisés et s'enfoncent chaque jour davantage dans la pauvreté. C'est un fardeau intolérable que de vivre avec cette crainte permanente du chômage. Comme l'a dit le Président Mbeki: «... il est tout aussi injuste que mes droits de travailleur puissent être menacés parce qu'il y a quelqu'un d'autre à la porte de l'usine qui est prêt à prendre ma place, parce qu'il est prêt à accepter un salaire inférieur, des conditions de vie intolérables, la précarisation du travail et le non-respect des normes fixées par l'OIT».

Dans les efforts déployés pour résoudre ces problèmes, nous saluons le rapport du Directeur général, estimant qu'il examine d'un point de vue stratégique les obstacles à surmonter dans la mise en œuvre de notre Agenda pour le travail décent. Rappelons-nous que les pauvres et les chômeurs peuvent prendre la parole. Ils peuvent se révolter contre les politiques auxquelles nous adhérons. Ils commencent à se méfier de leurs dirigeants et à ne plus les croire. J'ai vu leur réaction en Afrique du Sud. Aujourd'hui, ils se battent entre eux; demain, ce sera notre tour, partout dans le monde, ils diront: «assez de conférences, assez de sommets, assez de discours». Cela, je l'ai vu en Afrique du Sud où se côtoient une économie du premier monde et une économie du tiers monde. Le premier monde est riche, dominé par les blancs et doté de toutes les infrastructures imaginables. Le tiers monde est pauvre, les conditions sont sordides; la plupart des gens sont au chômage, sans instruction, sans qualification, et noirs pour la plupart. Des habitants des pays voisins viennent en Afrique du Sud pour vivre mieux. Malheureusement quand ils arrivent, ils vivent parmi les pauvres, dans les mêmes conditions misérables. Certains ont pourtant des talents d'entrepreneurs, ils sont audacieux, novateurs et créatifs, et ceux qui viennent vivre dans ces communautés noires sont noirs eux aussi.

Ceux qui appartiennent au premier monde et ceux qui sont riches se font concurrence sur le terrain des investissements et des bénéfices. Dans les économies du tiers monde, la seule concurrence entre les gens se livre sur le terrain de la pauvreté. Les pauvres se jalourent, pensant que le nouveau-venu est la cause de leur dénuement. Il convient néanmoins de noter qu'il y a des milliers de travailleurs migrants en Afrique du Sud et qu'ils sont là depuis le début des années cinquante. Ils sont venus du Mozambique, du Lesotho, du Swaziland et du Zimbabwe. Jamais ils n'ont vécu dans des camps de réfugiés et nous continuons de penser qu'il ne faut pas en ouvrir. Les Africains doivent s'intégrer aux autres Africains. Ce qu'il nous faut, c'est une campagne de sensibilisation qui enseigne l'africanisme à notre peuple, qui lui enseigne à aimer les autres Africains, la fierté d'être Africain, qui lui enseigne à ne jamais, en aucun cas, tuer ou blesser un autre Africain. C'est pourquoi, avec nos syndicats et nos employeurs, nous avons décidé de mener une campagne contre le fléau qui sévit dans notre pays. Très honnêtement, en tant que Sud-Africains nous sommes terriblement gênés des attaques entre frères et sœurs. C'est une grande humiliation de voir un homme noir maintenu par d'autres frères et sœurs noirs au-dessus d'un os rongé tandis qu'un foule l'entoure en riant et en applaudissant. Oui, les pauvres commencent à perdre patience. Le plaisir d'être assis dans une salle d'assemblée comme nous le faisons aujourd'hui tire à sa fin.

Original anglais: M. BOUTSIVONGSADK (employeur, République démocratique populaire lao)

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit notre vice-ministre du Travail en ce qui concerne la mise en œuvre des conventions de l'OIT, de la législation lao du travail et de la coopération avec l'Organisation internationale du Travail dans de nombreuses activités.

Grâce au nouveau mécanisme économique mis en place par notre gouvernement ces dernières années, nous avons connu une croissance annuelle de 6,2 pour cent, surtout dans les secteurs secondaires et tertiaires et en particulier dans l'industrie minière, l'énergie hydraulique, le bâtiment, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et la banque. Tout cela grâce à un gros effort d'investissement des employeurs locaux et étrangers. Ces investissements ont permis de créer des emplois pour des milliers de travailleurs et ont contribué à la lutte contre la pauvreté dans la République démocratique populaire lao.

Pour assurer des relations de travail harmonieuses, la Chambre nationale de commerce et d'industrie a encouragé avec succès les employeurs à inviter des syndicats ou des comités de travailleurs à se constituer au sein des entreprises sur une base volontaire. Elle a aussi incité les entrepreneurs à créer des associations professionnelles conformément aux décrets ministériels concernant la mise en œuvre de la législation du travail. Il existe désormais à Vientiane et dans d'autres provinces, 25 associations professionnelles.

Avec l'aide de l'OIT, de l'ONUDI, de la GTZ et du PNUD, la Chambre de commerce et d'industrie organise des séminaires sur son rôle, sur le rôle des employeurs ainsi que sur la législation du travail, la santé et la sécurité au travail, la sécurité sociale, les

horaires de travail, les heures supplémentaires, l'égalité hommes-femmes et la constitution de syndicats et de comités des travailleurs sur une base volontaire.

A ce jour, des syndicats et des comités de travailleurs existent dans de nombreuses entreprises et ont permis d'améliorer les relations de travail entre employeurs et travailleurs.

Nos fonds et nos ressources humaines étant limitées nous aurons encore besoin de l'aide de l'OIT, de la GTZ, du PNUD et de l'ONUDI pour élargir la représentation des employeurs dans toutes les provinces du pays, pour renforcer le rôle de la Chambre de commerce et d'industrie et pour protéger les intérêts des employeurs au niveau provincial. La création de chambres locales de commerce et d'industrie et la désignation de représentants locaux des employeurs contribuera à la bonne exécution des conventions de l'OIT et de la législation du travail du Laos.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao exprime toute sa reconnaissance à l'Organisation internationale du Travail, à l'ONUDI, à la GTZ et au PNUD pour leur assistance technique et leur soutien à de nombreuses activités. Nous espérons que ces organisations continueront à nous aider à améliorer nos capacités pour que nous atteignions rapidement le niveau des autres pays de la région.

Une fois encore, au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie et de l'organisation des employeurs lao, permettez-moi de remercier très sincèrement toutes les organisations pour les activités menées dans mon pays.

M. NDONGOU (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Gabon)

A travers la discussion de son rapport, le Directeur général nous invite à «construire un système d'évaluation des progrès réalisés par les pays dans toutes les dimensions du travail décent». Multiples et variées, les dimensions du travail décent sont clairement identifiées dans la partie III du rapport intitulé *Le travail décent au cœur du progrès social, environnemental et économique*. Sous ce titre, le Directeur général présente les différents objectifs du travail décent.

Par leur pertinence et leur réalisme, ces objectifs appellent notre adhésion, individuelle et collective, car ils se placent au cœur même de la justice sociale. En ce sens, le rapport du Directeur général nous rappelle que le progrès économique, la protection sociale et le dialogue social, fondés sur l'exercice de la liberté d'association et d'expression, sont les trois piliers de la marche des peuples vers un progrès social juste, soutenu et durable.

C'est fort de cette vision du destin des peuples que Monsieur le Président de la République et chef d'Etat. S.E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, a engagé de profondes réformes institutionnelles qui font aujourd'hui du Gabon un pays véritablement démocratique, doublement soucieux de la prospérité de son économie et du bien-être de ses populations. C'est le lieu ici de remercier le BIT pour les appuis multiformes qu'il apporte à mon pays dans la préparation et la conduite de ses réformes.

C'est ainsi que, pour assurer une meilleure gouvernance des progrès économiques du pays, le gouvernement a de lui-même – et non sous la pression des bailleurs de fonds – élaboré et adopté

une stratégie de croissance permettant de promouvoir l'emploi et de lutter contre le chômage, notamment celui des jeunes, la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

Cette stratégie consiste à faire jouer à l'emploi son rôle de courroie de transmission entre les politiques macro-économiques visant la croissance et les politiques sociales visant au bien-être des populations.

Convaincu que la prospérité de l'économie passe par celle des entreprises à travers la productivité de leurs facteurs de production, le gouvernement a également entrepris de réformer le système de formation professionnelle. À terme, cette réforme devrait déboucher sur une hausse de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises, et sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes généralement frappés par le chômage.

Au titre de la protection sociale, il faut noter la mise en place d'une assurance maladie obligatoire pour l'ensemble des travailleurs et permettant aussi d'assurer des prestations en faveur des personnes économiquement faibles.

Dans la chaude actualité des émeutes de la faim, au-delà des politiques structurelles menées en faveur du secteur agricole et du monde rural, la politique de protection des classes les plus vulnérables de notre population a récemment permis au gouvernement de prendre des mesures visant à modérer la hausse des prix des denrées alimentaires.

Toujours soucieux de préserver la prospérité des entreprises sans sacrifier les droits des travailleurs, le gouvernement a également commandé des audits sociaux des sociétés pétrolières. Ces audits ont permis de désamorcer des situations porteuses de conflits sociaux dans un secteur stratégique de l'économie nationale et d'y améliorer les conditions d'embauche et de travail, notamment en ce qui concerne les heures supplémentaires dans les activités d'exploitations sur les sites de production pétrolière.

Afin de tirer profit de la globalisation des économies, notre pays a décidé d'intensifier la diversification de la sienne. Pour éviter que cette nouvelle orientation ne donne lieu à une dégradation de la condition des travailleurs, le gouvernement a décidé de s'orienter vers une spécialisation des fonctionnaires de son administration du travail par secteur d'activité. Je suis honoré de pouvoir compter sur le BIT pour nous accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de ce programme majeur de préservation des droits fondamentaux des travailleurs.

C'est également par souci de préserver la paix sociale dans les entreprises que le gouvernement de mon pays a adhéré à deux programmes d'action initiés par le BIT: il s'agit du programme pour le développement du dialogue social en Afrique, du programme d'appui pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative au principe des droits fondamentaux du travail.

Dans une société traditionnellement acquise à l'égalité des sexes, le gouvernement vient avec succès de renforcer la parité hommes-femmes dans les cabinets ministériels.

S'agissant de la protection de l'enfance, bien que le Gabon soit un pays d'accueil pour les enfants victimes de traite, mon gouvernement n'a pas ménagé ses efforts à travers toutes les actions en vue d'éradiquer le trafic et le travail des enfants.

Madame la Présidente, je voulais seulement rassurer la communauté internationale que la dimension environnementale est prise en compte par mon gouvernement, qui a décidé de consacrer 11 pour cent du territoire national à la préservation de la diversité.

Quoi qu'il en soit, nous tenons encore une fois à rassurer la communauté internationale sur notre volonté de concilier la préservation de la biodiversité avec nos impératifs de développement socio-économique.

Original anglais: M. LEVANON (gouvernement, Israël)

C'est avec plaisir que je prends la parole devant la Conférence internationale du Travail, aujourd'hui afin de décrire les progrès qu'Israël a pu faire afin d'atteindre notre objectif essentiel qui est le travail décent pour tous. L'un de ces progrès qui s'est déroulé en dehors du contexte du BIT mais qui est inextricablement liés à cette Organisation est l'invitation faite à Israël de devenir membre de l'OCDE.

Dans le cadre du processus de candidature, l'OCDE enverra une mission de recherche en vue d'évaluer, notamment, l'application par Israël des conventions de l'OIT. Ainsi, lorsque nous deviendrons membre de l'OCDE, Israël réaffirmera son adhésion aux principes de l'Organisation internationale du Travail.

Le 1^{er} janvier 2008, il s'est produit un événement historique; le droit à des prestations de retraite a été étendu à tous les travailleurs d'Israël sur la base du plan collectif de retraite existant entre les syndicats et les organisations patronales.

Cet arrêté important a notamment accordé un droit à la retraite aux travailleurs en Israël qui n'étaient pas couverts par un accord collectif de retraite. On estime qu'un million de travailleurs ont ainsi bénéficié de cet arrêté approuvé par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Travail.

Outre une protection accrue aux travailleurs grâce à l'extension des pensions de retraite, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan comportant deux volets: la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique. Cette croissance sera assurée par une série d'instruments d'action dont plusieurs correspondent aux objectifs de l'OIT. L'un de ces instruments appelle à la mise en place de programmes qui augmenteront l'emploi parmi les catégories auparavant défavorisées, comme par exemple les familles faisant partie des groupes minoritaires ou orthodoxes. Cet instrument permettra d'accroître le nombre des bureaux de placement dans les villes où ces catégories sont importantes.

Un autre outil est le système d'impôts négatif sur le revenu, qui fournira un allègement aux familles les plus pauvres. En plus le gouvernement a élaboré des accords avec des organisations internationales afin de réglementer des migrations sans risque, légales et d'un coût abordable de travailleurs étrangers dont les compétences sont requises.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, nous avons reçu une délégation de l'OIT en Israël. Nous l'avons reçue cordialement et nous avons pleinement collaboré avec cette délégation. À mon grand regret, je ne peux que constater que le rapport final est partial et déséquilibré.

Israël est également en train d'atteindre les objectifs grâce au strict respect des lois du travail. Par le passé, plusieurs facteurs ont parfois contribué à une application laxiste des lois concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires et autres règles visant à protéger la main-d'œuvre.

En collaboration avec les partenaires sociaux, le gouvernement a établi un comité directeur pour examiner la mise en œuvre de cette loi afin d'améliorer la situation des milliers de travailleurs pauvres en Israël. Les travaux du comité directeur ont abouti à la rédaction d'un décret qui est actuellement devant la Knesset, en vue de renforcer le respect de cette loi. Si elle entre en vigueur, cette loi permettra d'augmenter les effectifs du service de l'application de la législation du travail et d'imposer des amendes aux employeurs qui ne la respecteraient pas, ainsi qu'aux agences de l'emploi qui violeraient la législation du travail.

En conclusion, nous pensons que le maintien de la coopération entre les trois piliers du BIT – gouvernements, employeurs et syndicats – est le moyen le plus efficace d'assurer le travail décent et des conditions de vie décentes pour tous. Ces dernières années, Israël a travaillé en pleine harmonie avec le BIT pour atteindre ces objectifs importants.

Original espagnol: M. LASCURAIN (employeur, Argentine)

C'est pour moi un honneur que de prendre à nouveau la parole devant cette Conférence au nom des employeurs argentins. Je souhaiterais commencer cette intervention en indiquant que les employeurs argentins sont convaincus de la nécessité du dialogue social prôné par cette maison, et de l'importance de conjuguer les valeurs d'un travail décent, digne et productif et d'une entreprise qui soit compétitive et durable, et ce dans le cadre d'un Etat qui soit efficace dans sa gestion et garantisse une croissance économique sans exclusion sociale.

Je n'ai pas le moindre doute quant au fait que ces éléments figurent bien dans tous les débats qui ont lieu au cours de cette Conférence et constituent en outre l'esprit même de cette Organisation à laquelle l'Union des industriels argentins, l'entité que j'ai l'honneur de présider, a adhéré depuis le départ.

Je tiens à réaffirmer avec force l'importance de ces éléments car notre pays recherche actuellement à obtenir un certain nombre de consensus qui permettent, avec la participation de tous les secteurs productifs et des travailleurs, de consolider la transformation économique opérée ces dernières années et de la projeter vers un avenir qui soit à la fois concret, tangible et partagé.

Je voudrais d'ailleurs signaler que le chemin comporte ses difficultés. Il y a bien sûr des intérêts naturels qui s'opposent, ainsi que des perspectives et des visions qu'il convient de réconcilier. Mais permettez-moi de vous dire également que la volonté des employeurs argentins, que je représente ici, consiste à parvenir à une harmonisation des intérêts pour surmonter ces divergences, essayer de supprimer les antinomies et éviter le recul qu'entraînerait l'absence d'une bonne articulation de tous les secteurs composant la société.

Pour ce qui est du rapport du Directeur général, je veux souligner que, en ce qui nous concerne, travail décent et développement durable nécessitent bien entendu des entreprises viables, une économie à fort indice de secteur formel et un fort développement

des petites entreprises, en mettant l'accent particulièrement sur les chaînes de valeur.

Nous traversons, il est vrai, des temps difficiles, comme le souligne le Directeur général, notamment en ce qui concerne la situation financière internationale, et il est très probable que nous ne connaissions pas encore en détail, toutes les implications de cette crise.

Il est vrai aussi que le prix des combustibles et de l'énergie, ainsi que la flambée des prix des denrées alimentaires doivent être pris en compte. Toutefois, je ne crois pas que cela nous autorise à qualifier cette situation de crise mondiale, et nous croyons fermement, pour notre part, que l'OIT doit poursuivre ses efforts afin d'aider, notamment dans les pays en développement, les petites et moyennes entreprises à créer des emplois et essayer de veiller à ce que les systèmes du marché du travail soient mis en adéquation avec les nouvelles priorités technologiques, veiller à la formation et à la reconversion des travailleurs afin qu'ils améliorent leur employabilité, et que l'on puisse également concevoir des régimes de protection sociale qui couvrent ces travailleurs et leur famille.

Une autre réalité qui concerne surtout les pays en développement, et dont il faut tout autant tenir compte, est l'importance du secteur informel, qui est due dans bien des cas aux réglementations et aux barrières bureaucratiques excessives ainsi qu'à une fiscalité trop lourde qui empêchent les petits entrepreneurs de s'ancrer dans le secteur formel. Or c'est seulement grâce à des entreprises décentes, en mesure de respecter la loi, une loi applicable, que nous créerons des emplois décents et que nous veillerons également à ce que l'on trouve des emplois satisfaisants pour que toutes nos sociétés, notamment pour les jeunes, pour qu'ils trouvent leur place dans le monde productif.

Le rapport du Directeur général s'inscrit dans le sillage du rapport *le travail décent au service du développement durable* qui avait été présenté en 2007, lors de la 96^e CIT.

Nous pensons pour notre part que l'épreuve authentique qui fait face à cette Organisation consiste à faire la preuve de sa capacité de donner son appui en matière de connaissances, d'informations de qualité, pour apporter une aide au plan national.

Je tiens à souligner que ce que nous souhaitons avant tout c'est promouvoir un climat qui permette la création d'entreprises et d'emplois, en adoptant une approche qui aide à réduire la pauvreté et permette de créer un bien-être social et une croissance économique.

Il convient à cet effet de protéger le climat propice aux échanges dans le secteur privé, et le droit de propriété, éléments fondamentaux à la création et au développement des entreprises.

Parmi les autres questions qu'il convient d'évoquer, il y a celle de l'approfondissement du concept de flexicurité, c'est-à-dire du droit à travailler dans un cadre qui allie sécurité et souplesse; ainsi que le problème du financement de la sécurité sociale, qui doit allier protection sociale et compétitivité. L'OIT doit moderniser sa vision sur ce sujet mais aussi sur la question du droit du travail. Il faut y inclure d'ailleurs l'évaluation des conséquences économiques et sociales des initiatives proposées.

Sont également importants le développement et la mise en œuvre de mécanismes favorisant

l'employabilité, qui conjuguent la formation continue et la formation à de nouveaux emplois, aux nouvelles technologies et à l'amélioration de la productivité.

Enfin, comme l'indique le rapport, il convient de promouvoir le tripartisme, élément fondamental pour stimuler à la fois l'esprit et la création d'entreprises.

Nous croyons très fortement au dialogue social, qui doit permettre de trouver les solutions pour que les entreprises soient plus efficaces et les travailleurs plus productifs et faciles à employer, grâce à une meilleure formation et au développement des aptitudes professionnelles et des programmes et de reconversion.

Ce qui nous paraît également fondamental, ce sont les aspects tenant, d'une part, à l'encouragement donné au dialogue social, notamment dans les pays en développement; le fait de pouvoir, grâce à une concertation effective, veiller à la création de l'emploi et accroître la productivité dans le secteur formel, tout en veillant à une compétitivité et en assurant l'existence d'entreprises durables; et, enfin, la création de conditions appropriées en matière de politique générale, en levant les barrières existantes et permettant ainsi un avenir durable.

Original anglais: M. HETTES (gouvernement, Slovaquie)

La séance plénière de la Conférence porte généralement sur les grands aspects de la politique sociale, présentés par les mandants de l'Organisation internationale du Travail et contribue ainsi à la recherche de solutions pour renforcer la justice sociale.

L'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du Travail est constitué par une politique sociale qui s'incarne dans les programmes de travail décent des divers Etats Membres.

Dans le rapport intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, le Directeur général du Bureau international du Travail présente les progrès sociaux, économiques et environnementaux qui constituent le cœur même du travail décent.

Le développement économique constitue la base du développement social et crée des conditions pour l'amélioration des niveaux de vie de la population.

L'objectif du travail décent est essentiellement d'améliorer le niveau de vie de la population et de promouvoir le progrès social.

Les activités de promotion doivent veiller à ce que le développement soit équitablement partagé entre les zones urbaines et les zones rurales, de manière à résorber les différences de niveau de vie que l'on constate entre elles.

Le Directeur général consacre une attention toute particulière dans son rapport à la mise en œuvre des droits au travail. Il commémore le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

L'objectif fondamental de la politique sociale de la République slovaque est de mettre en place un programme social qui garantisse le maintien et le développement des droits humains, économiques, sociaux et culturels, et qui conduise à des niveaux de vie acceptables pour l'ensemble de la population.

La déclaration de politique générale du gouvernement se fonde sur des valeurs démocratiques et sociales. Le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour la protection des droits des travailleurs dans l'entreprise.

Le gouvernement respecte les droits et les intérêts des employeurs, surtout dans le monde des entreprises, et s'efforce d'avoir une politique équilibrée et rationnelle dans les relations entre les employeurs et les salariés, son objectif étant d'une part d'accroître la productivité du travail et la compétitivité des entreprises, d'autre part d'assurer une rémunération équitable et décente des salariés.

L'acceptabilité sociale des changements introduits par les réformes et l'application de principes et des composantes communs de la flexicurité annoncés en 2007 par l'Union européenne figurent parmi les priorités du gouvernement, conjointement avec le lancement d'une économie orientée vers le savoir.

Les modifications apportées l'an dernier au Code du travail ont contribué à l'amélioration des conditions de travail des salariés et de la flexibilité du marché du travail.

Les modifications apportées à la loi sur les services de l'emploi ont permis d'adopter de nouvelles mesures qui contribuent à promouvoir l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Ces nouvelles mesures actives du marché du travail prévoient diverses prestations, notamment en faveur des chercheurs d'emploi défavorisés qui bénéficient d'une formation destinée à les aider à trouver un emploi, et visent également à conserver l'emploi des salariés au salaire peu élevé.

La loi sur le service d'emploi institue un cadre pour la création des entreprises sociales permettant de créer des emplois pour les chercheurs d'emploi défavorisés dans ces entreprises et la mise à disposition d'allocations pour la création et le maintien d'emplois dans les entreprises sociales.

La réforme de la loi sur la négociation collective améliore et promeut le processus de négociation collective, notamment par une réglementation détaillée, contraignante et portant sur l'extension des accords collectifs à un niveau plus élevé, conformément à la recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des droits au travail, conformément au plan des tâches législatives pour 2008, le gouvernement de notre pays soumettra une proposition au parlement pour la ratification des conventions n°s 135, 154, 81, 1 et 29 de l'Organisation internationale du Travail.

Nous aimerions également remercier le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale à Budapest, ainsi que le département de la sécurité sociale de Genève.

Original anglais: M. AUNG (Vice-ministre du Travail, Myanmar)

Ma délégation estime que le rapport sur la promotion pour réduire la pauvreté de l'emploi rural ainsi que le rapport sur le développement des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement soumis à cette Conférence, seront de précieux outils pour aider les pays en développement à répondre à leur besoin de développement.

Le Myanmar accorde une très grande priorité à la création de possibilités d'emplois dans les zones rurales, dans le cadre de notre stratégie de lutte

contre la pauvreté. A cette fin, des projets de développement destinés à améliorer l'économie, l'éducation, les conditions de santé dans les zones rurales ont été adoptés et sont actuellement mis en œuvre. Des projets de développement pour la création de nouveaux réseaux routiers et d'accès à l'eau font aussi partie de ces efforts. De plus, nous avons créé un comité chargé de la normalisation des compétences professionnelles pour améliorer justement ces compétences. Des cours de formation professionnelle ont été organisés tant dans le secteur privé que dans le secteur public pour les travailleurs généraux avant qu'ils intègrent leur lieu de travail et les compétences professionnelles sont également améliorées sur le lieu de travail grâce à des cours de formation. Des mesures sont prises pour délivrer des certificats de compétences en accord avec les normes internationales et les normes de l'ASEAN.

A mesure que le travail migrant s'accroît de nos jours, l'adoption et la mise en œuvre de politiques pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs migrants sont des missions importantes pour nous tous. A cet égard, permettez-moi de souligner qu'il est nécessaire et important de protéger les travailleurs migrants vulnérables des pratiques abusives et de l'exploitation.

J'aimerais à présent vous informer rapidement de la coopération entre le Myanmar et l'Organisation internationale du Travail. Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention n° 29, le Myanmar et l'Organisation internationale du Travail se sont entendus sur un protocole d'accord complémentaire créant un mécanisme nous permettant de recevoir les plaintes liées au travail forcé, et ce depuis février 2007. Après un an d'application, ce protocole d'accord a été reconduit pour une année supplémentaire en février 2008. Sa reconduction et son application de bonne foi montrent bien la coopération constructive du Myanmar avec l'Organisation internationale du Travail. Le public a été largement informé de l'existence et de la mise en œuvre de ce protocole. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la 301^e réunion du Conseil d'administration du BIT, le texte a été traduit dans la langue du Myanmar et affiché sur le site Web du ministère du Travail pour information du public. Cette mesure montre également la volonté politique du Myanmar d'éliminer le travail forcé dans le pays.

Le Myanmar est partie aux principales conventions fondamentales de l'OIT et comme les délégués le savent peut-être, le référendum qui s'est tenu récemment dans le pays a approuvé le projet de Constitution à une écrasante majorité. Ce projet de Constitution comporte des dispositions autorisant la liberté syndicale et des dispositions interdisant le travail forcé. Les lois et réglementations nationales constitueront l'étape suivante en temps opportun. Je tiens à souligner que ces dispositions sont en accord avec certaines conventions fondamentales auxquelles nous avons adhéré.

Pour conclure, j'en appelle aux Etats Membres pour que les mesures prises à l'encontre du Myanmar soient revues à la lumière de la volonté politique démontrée et de la coopération accrue du Myanmar avec l'OIT.

Original anglais: M. DUMAS (ministre du Travail et du développement des petites et moyennes entreprises, Trinité-et-Tobago)

Je saisis cette occasion pour féliciter le Directeur général et son personnel pour leur engagement dans le domaine du travail qui s'exprime par tous les efforts déployés pour la bonne organisation des différentes réunions de la Conférence internationale du Travail.

Dans la décennie du travail décent à venir, le rapport du Directeur général *Le travail décent: défis stratégiques à venir* vient à point nommé. Les effets du changement climatique, les pénuries alimentaires, les migrations, la mondialisation et la flambée des prix du pétrole démontrent notre interdépendance et le besoin de cohérence politique, de collaboration et d'intégration sur le plan national et sur le plan international. Nous nous engageons à nouveau pour le processus tripartite, certains que notre discussion envoie un signal très fort à la communauté internationale afin que les ministères du travail et leurs partenaires sociaux restent dévoués à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent par lequel un grand nombre des défis mondiaux pourront être améliorés.

Je suis heureux de faire rapport de la place centrale qu'occupent l'Agenda du travail décent et la promotion du travail décent, productif et durable à Trinité-et-Tobago. A l'heure actuelle, notre chômage se trouve à 5 pour cent et nous faisons tout pour que chacun puisse avoir un travail productif durable. Cela représente une dimension de la vision du gouvernement de Trinité-et-Tobago pour une société productive novatrice au moment où nous élaborons notre plan de développement, qui devrait faire de notre pays un pays développé d'ici 2020.

Des mesures de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, telles que le développement des petites entreprises, la formation, et une éducation ciblée, la promotion d'opportunités d'emploi pour les femmes et pour les jeunes en particulier, ont également été prises.

En outre, nous restructurons le secteur de l'agriculture et, à cet égard, nous commençons déjà à mettre en œuvre un grand nombre de recommandations de la Commission des aptitudes professionnelles et de celle de l'emploi rural. Notre engagement a été démontré sur différents fronts. En septembre 2007, Trinité-et-Tobago a accueilli la quinzième Conférence interaméricaine des ministres du travail, l'IACM, et, à cette occasion, a assuré la présidence de la conférence pour la période 2007-2009. Nous avons été honorés de recevoir le Directeur général du BIT à Port-of-Spain pour la quinzième Conférence de l'IACM et nous sommes reconnaissants de sa participation à cette réunion. Conformément au mandat du travail décent pour le quatrième Sommet des Amériques, la conférence a rassemblé les ministres du travail de l'Organisation des Etats américains pour tenir des discussions sur comment placer le travail décent au centre du développement social et économique. Depuis cette époque, Trinité-et-Tobago, en sa qualité de présidente de la Conférence interaméricaine a été sur l'avant-scène des discussions sur le travail décent.

Conformément à notre engagement de promouvoir l'égalité des chances pour l'emploi et la non-discrimination au travail, une politique nationale concernant le VIH/sida au travail a été

lancée en avril de cette année et la construction d'un programme de sensibilisation de mise en œuvre d'un programme durable a été entreprise.

Notre législation sur la santé et la sécurité au travail est à jour et mis en œuvre par une structure administrative robuste. Au cœur de notre stratégie, il y a la création d'un environnement et d'une culture qui conduisent à un travail sain et sans danger dans tout notre pays. Dans son rapport, le Directeur général demande qu'il y ait une administration du travail efficace.

J'aimerais également dire que notre pays s'est lancé dans un processus de renforcement et de décentralisation plus poussée des services d'administration du travail.

Je suis heureux de vous dire que nos discussions tripartites sont vibrantes et constructives. La ratification des normes du travail est un processus en cours dans notre commission ILO 144 qui est présidée par nos partenaires sociaux selon un système de rotation, qui se réunit régulièrement et qui permet un dialogue permanent et une collaboration pour promouvoir les normes du travail et le travail décent.

Je saisis cette occasion pour féliciter le bureau sous-régional du BIT pour les Caraïbes, et en particulier le D^r A. Romero et son personnel pour leur soutien indéfectible.

Je voudrais vous informer également que en 2009, nous accueillerons les chefs de gouvernement du Commonwealth et le cinquième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques. Ce qui sera au centre des débats, ce seront les stratégies visant à améliorer le bien-être de nos citoyens en se concentrant sur les éléments essentiels, tels que la promotion de la croissance économique et de la compétitivité mondiale, une éducation de qualité, la formation, de même qu'un emploi décent, la réduction de la pauvreté, l'inégalité et la discrimination.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos pays en 2009.

Pour terminer, je peux vous assurer de l'engagement du gouvernement de Trinité-et-Tobago à la promotion du travail décent et à un développement dans lequel le peuple est au centre. Nous souhaitons améliorer la cohérence politique et nous acquitter des engagements pris sur le plan national. Nous sommes conscients, en effet, que le dialogue effectif entre les partenaires tripartites est vraiment essentiel pour le développement durable de notre pays.

Original russe: M^{me} MASLAROVA (ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie)

Au nom du gouvernement de la République de Bulgarie, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que tous les Vice-présidents, à l'occasion de vos élections à ces postes importants, et vous souhaite un travail fructueux.

Je profite de cette occasion pour vous présenter notre position au regard du rapport présenté par le Directeur général du BIT. Nous saluons le thème même du présent rapport qui s'inscrit tout à fait dans le droit fil du rapport de l'année dernière intitulé «Le travail décent au service du développement durable.»

Nous souscrivons entièrement à la profonde préoccupation qui imprègne l'ensemble de ce rapport global devant les processus en cours au sein

de l'économie mondiale et du système financier, et leur répercussion sur l'emploi et sur le marché du travail. L'OIT a bien souvent souligné le fait que seules les mesures concertées dans le domaine politique, social, financier et économique permettront de parvenir à un développement durable et au bien-être social de l'humanité.

La Bulgarie, en sa qualité d'Etat membre de l'Union européenne, a un objectif prioritaire. Il s'agit pour nous de mettre rapidement nos normes nationales en conformité avec les normes européennes et les principales normes internationales dans le domaine social. Il s'agit également pour nous de créer un modèle social qui corresponde aux principes du partenariat social et de l'économie de marché à visage social. Une des priorités du Pacte pour le développement économique et social de la Bulgarie jusqu'en 2009, signé entre le gouvernement et les partenaires sociaux, correspond parfaitement à la thèse fondamentale du rapport.

Nous sommes tous convaincus que la garantie de l'emploi est sans nul doute le moyen le plus sûr de surmonter la pauvreté. Dans notre stratégie nationale en matière d'emploi qui couvre la période allant jusqu'à 2015, nous avons créé les conditions indispensables pour accroître le volume des investissements dans les ressources humaines et, ce faisant, la création d'emploi, la productivité du travail et l'inclusion sociale.

Par souci de pouvoir comparer les normes pertinentes en vigueur dans les pays européens, nous avons donc procédé à la modernisation de notre système de protection sociale. Nous prévoyons de ratifier la convention (n° 102) de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Je peux d'ailleurs vous assurer que notre politique sociale, et toutes les mesures et toutes les activités que nous mettons en œuvre visent justement à réaliser ce modèle social européen de rapprochement social des couches de la société et de développement durable.

On ne saurait passer sous silence les bienfaits de l'aide extrêmement large dont nous avons pu bénéficier de la part de l'Organisation internationale du Travail, qui a donné de bons résultats dans tous les domaines où nous avons procédé à des réformes.

A la fin du mois de mai, cette année, s'est tenu en Bulgarie une conférence régionale à haut niveau sur le thème du développement et de la mise en valeur des ressources humaines des pays de l'Europe du Sud-Est.

Les ministres et les partenaires sociaux des pays participants ainsi que les représentants de l'Organisation internationale du Travail et du Conseil sur les questions de coopération régionales ont adopté à l'unanimité une déclaration.

Nous avons souhaité approfondir la coopération régionale grâce à l'élaboration conjointe de stratégies visant à mettre en valeur les ressources humaines de notre région.

La fin du mois de mai a également été marquée par un événement important dans le cadre de l'Union européenne - la semaine de la politique sociale. Dans le cadre de cette semaine, nous avons présenté différentes expériences et procédé à des échanges de meilleures pratiques.

C'est là, je pense, une base tout à fait encourageante pour développer plus avant la coopération, non seulement dans le cadre de

l'Union européenne mais également à l'échelon mondial.

Pour ce qui est maintenant de l'avenir de l'Organisation internationale du Travail, nous espérons vivement qu'à la veille du 90^e anniversaire de notre Organisation, nous pourrions faire un pas de plus vers notre objectif commun d'un monde caractérisé par une mondialisation juste, par le progrès social et par le travail décent.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SILDARRIAGA (employeur, Colombie)

Du rapport du Directeur général, je retiendrai les aspects économiques qui affectent les marchés mondiaux et, par conséquent, portent préjudice à la stabilité des entreprises et misent à la création d'emplois. L'Organisation internationale du Travail, il semblerait, s'emploie beaucoup plus à semer l'inquiétude parmi les acteurs économiques mondiaux qu'à proposer des solutions pour éviter les retombées sur le monde du travail d'événements récents, comme la crise des crédits hypothécaires des Etats-Unis, la flambée du prix du pétrole et la crise alimentaire mondiale.

Pour ce qui est de la crise financière, son évolution a fait remonter le niveau de confiance dans les marchés, comme en témoigne l'augmentation des indices boursiers du monde. Cela démontre, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, que l'on tient compte des exigences démocratiques de la société et que les décisions des Etats et des acteurs économiques peuvent s'adapter pour réduire la gravité des crises ou les éviter.

Concernant l'augmentation du prix du pétrole et l'utilisation récente des produits agricoles habituellement destinés à l'alimentation pour produire des bio-carburants, nous qui venons de pays en développement, nous voyons, dans ce fait économique, là encore contrairement aux prédictions négatives de l'OIT, une immense possibilité d'augmenter la culture des céréales et des plantes oléagineuses dans nos pays.

Plutôt que de réduire la demande, la meilleure manière de faire baisser les prix du carburant et des produits alimentaires est d'augmenter rapidement l'offre. Ce qu'il faut c'est chercher, pas seulement à conserver les emplois existants, mais surtout à créer de nouveaux débouchés. L'Organisation internationale du Travail devrait analyser cette situation dans une autre optique, beaucoup plus constructive, visant à favoriser les investissements agricoles et donc la création d'emplois. Il serait opportun de coordonner avec d'autres institutions du système de Nations Unies et institutions de crédit multilatérales, les mesures à prendre pour aider les gouvernements à aller dans ce sens plutôt que d'organiser des débats internationaux qui se traduisent rarement par une assistance efficace et concrète sur le terrain.

En Colombie, on peut cultiver de grandes surfaces, ce qui, d'une part, permettrait d'investir à grande échelle dans l'agriculture et de générer un travail rural décent et, d'autre part, permettrait aux paysans de rester sur leur terre et de cultiver des produits qui se vendent à un bas prix plutôt que des produits illicites destinés aux trafics de stupéfiants. En d'autres termes, nous pensons que cette crise est une grande opportunité pour le développement économique et le bien-être social dans les campagnes colombiennes. Par ailleurs, le rapport se réfère avec beaucoup d'inquiétude à l'économie

informelle où l'emploi se développe plus rapidement que dans l'économie formelle et, là encore, sans dire ce qu'il faut faire. Les employeurs colombiens proposent à l'Organisation internationale du Travail d'établir des contacts et d'aider les gouvernements à prendre des mesures pour garantir la propriété privée, la libre initiative pour des entreprises durables, d'établir des règles qui facilitent le commerce, renforcer l'inspection du travail et l'inspection fiscale, accroître le rôle des pouvoirs publics dans la mise en place de politiques monétaires, du crédit et des changes qui stimulent la production, réduisent les charges des entreprises du secteur formel, favorisent la transparence et éliminent la corruption, sans céder à la tentation protectionniste qui incite la population à s'en remettre au soutien de l'Etat plutôt qu'à ses propres initiatives.

J'ai parlé très largement de la situation de la Colombie à la Commission de l'application des normes de cette Conférence, je n'y reviendrai donc pas. Je dirai seulement que la Colombie se projette dans la région latino-américaine comme un pays différent, favorable pour l'investissement national et étranger, orienté vers le développement du commerce international et offrant de multiples possibilités de création d'emplois pour relever les défis que nous pose la nouvelle donne économique. Dans ce contexte, l'Organisation internationale du Travail peut jouer un rôle fondamental à la faveur du programme de coopération technique qui est défini dans l'accord tripartite signé en juin 2006. La présence du représentant permanent en Colombie a été d'une grande utilité et devrait être maintenue.

En dernier lieu, les employeurs colombiens souhaitent exprimer leur respect des principes fondamentaux du travail et leur volonté de poursuivre avec les organisations syndicales les efforts visant à améliorer les relations du travail et à instaurer la confiance sociale.

(M. Tabani prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)

Je voudrais tout d'abord, avant de discuter du rapport du Directeur général sur le *travail décent*, *défis stratégiques à venir*, remercier les pays et les peuples qui ont soutenu le Liban dans ses épreuves et ses troubles politiques, en souhaitant la prospérité aux peuples du monde, notamment aux peuples de ma région, en Iraq, en Palestine, au Golan ou au Liban-Sud.

Je voudrais citer dans l'introduction du rapport du Directeur général la phrase suivante: «Dans ce monde tourmenté, l'Agenda du travail décent peut être source d'équilibre et d'équité.»

Monsieur le Directeur général, nous partageons votre avis au sujet des principaux enjeux auxquels est confrontée l'Organisation aujourd'hui. Quelles que soient les priorités des pays Membres, les politiques économiques et sociales demeurent une nécessité qui exige d'en discuter et de trouver un environnement du travail décent pour nos travailleurs, hommes et femmes.

Permettez-moi de faire quelques propositions.

Premièrement, l'OIT doit fixer des priorités en tenant compte des exigences des pays en développement. Elle est également appelée à développer ses programmes par pays en fonction des capacités de ces pays.

Deuxièmement, il est nécessaire d'encourager l'investissement dans le secteur de l'éducation en fonction des besoins des marchés afin de développer les ressources humaines et de parvenir au travail décent.

Troisièmement, il faut développer l'esprit d'entreprise et d'innovation chez les jeunes, mais aussi encourager les projets pionniers destinés à la création d'entreprises génératrices d'emplois.

Quatrièmement, il faut élaborer des politiques d'encouragement des entreprises qui appliquent des programmes visant à favoriser l'innovation et la productivité afin de permettre la durabilité des emplois et la compétitivité sur le marché mondialisé.

Ces propositions devraient permettre d'aboutir à une bonne gouvernance, à une augmentation de la productivité et à une amélioration des modalités du travail et du bien-être des travailleurs. Il existe un grand nombre d'entreprises disposant de programmes innovateurs qui réunissent les éléments nécessaires à la réalisation du travail décent, conformément au paragraphe 16 de votre rapport. Nous avons une expérience dans ce domaine, dont je ne parlerai pas faute de temps, que nous vous communiquerons ultérieurement et qui est conforme au paragraphe 58 du rapport.

En ce qui concerne l'annexe du rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, il exprime une triste réalité. Nous apprécions vos efforts pour l'élaborer et accorder un programme de coopération technique.

Nous avons aussi pris connaissance de votre rapport sur l'*Exécution du programme de l'OIT pour la période 2006-07*. Permettez-moi de retenir quelques statistiques qui indiquent que près de 20 pour cent de la population mondiale souffre de pauvreté aiguë, 50 pour cent est dans une situation de pauvreté, dont 75 pour cent dans les régions rurales.

En ce qui concerne le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique*, je voudrais réaffirmer notre soutien à cette Déclaration qui célèbre son dixième anniversaire et qui coïncide avec le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention qui a été ratifiée par 148 Etats des 181 pays Membres. Des plaintes relatives à la non-application des dispositions de cette convention par peur de l'exploitation de l'article 2 pour des raisons politiques. Mais ces plaintes et les raisons invoquées pour la non-application de la convention doivent être traitées calmement et avec sagesse.

Ce qui a été mentionné dans le paragraphe 61 du rapport qui parle de dépasser les mécanismes formels et associe les libertés syndicales à la négociation collective, nous paraît manquer de pertinence, car la négociation collective est un dialogue social qui en lui-même est une caractéristique de notre Organisation. Alors que la liberté d'association est un droit fondamental indiscutable.

Au Liban, qui est soucieux de respecter les principes et droits fondamentaux au travail et de coopérer avec tous nos partenaires sociaux, notre objectif demeure la prospérité et le progrès social. C'est pour cela que les partenaires sociaux doivent modifier fondamentalement leur approche, leur

travail et même leurs idées en vue de la réalisation de l'objectif du travail décent et du développement durable.

Enfin, permettez-moi de conclure en citant Son Excellence, le Président de la République libanaise, le Général Michel Sleimane qui a dit dans son discours d'investiture: «Il est de notre devoir d'encourager les jeunes à s'engager dans la fonction publique pour éviter son vieillissement et permettre une meilleure gouvernance».

L'Association des industriels libanais est prête à coopérer avec toutes les organisations internationales, et notamment l'OIT pour construire une économie moderne basée sur la justice et l'égalité des chances et garantissant les droits de l'homme, afin de permettre au citoyen de vivre dans la dignité et la sécurité.

Original anglais: M. VAYESHNOI (ministre du Travail, des Relations professionnelles, de l'Emploi, du Gouvernement local, de l'Urbanisme et du Logement, Fidji)

Notre gouvernement et le peuple des Fidji expriment leurs félicitations au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour son leadership dynamique qui fait du travail décent une réalité à l'échelle nationale et internationale. L'excellent rapport du Directeur général sur les défis stratégiques à relever en matière de travail décent est sujet à réflexion.

Il met à l'épreuve nos convictions morales et nous incite à remodeler nos politiques économiques pour faire en sorte que les fruits de la mondialisation soient équitablement distribués entre les pays et dans chaque pays.

Notre but commun est de réduire partout la pauvreté, et de renforcer la sécurité et la qualité de nos vies. Notre gouvernement est pleinement engagé à tout mettre en œuvre pour que le travail décent devienne une réalité aux Fidji.

Il a pleinement ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que quatorze autres conventions de l'OIT.

Nous saluons les conclusions du rapport global sur la liberté d'association et notre gouvernement continuera à cet égard à honorer ses obligations vis-à-vis de ses partenaires tripartites. Soucieux de renforcer l'Agenda national du travail décent, notre gouvernement a récemment ratifié six autres conventions de l'OIT portant sur l'inspection du travail, la sécurité et la santé des travailleurs, le personnel infirmier, l'agriculture, les gens de mer et enfin les conditions de travail dans les hôtels et restaurants.

Pour l'heure, notre gouvernement a ratifié au total 28 conventions de l'OIT et s'est acquitté de ses obligations en matière de rapports. Notre gouvernement estime que, pour assurer un développement national durable, l'Agenda du travail décent devrait également mettre fortement l'accent sur l'amélioration de la productivité. Nous avons par conséquent intégré dans notre cadre politique de réforme du travail la promotion du travail décent et l'amélioration de la productivité, conformément à notre plan d'action national sur le travail décent et à notre charte nationale de productivité.

Nous estimons que cette intégration est vitale pour assurer un développement socio-économique durable. Nous saluons à cet égard le rapport de la commission des aptitudes professionnelles et le

rapport de la commission de la promotion de l'emploi rural, car le travail décent ne saurait se dissocier du besoin tout aussi impérieux de créer des emplois et d'améliorer la productivité, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel.

Ces progrès permettront également de réduire la pauvreté et de lutter contre le travail des enfants dans les secteurs les plus vulnérables dans nos communautés.

Conformément à cette vision politique, notre nouvelle loi sur la promulgation des relations de travail n° 36-2007 révoque et remplace six lois périmées dans un cadre législatif moderne qui promeut un dialogue social de bonne foi et l'amélioration de la productivité grâce aux principes du travail décent.

Pour la première fois dans notre histoire, cette nouvelle loi du travail est conforme aux conventions pertinentes de l'OIT et respecte les principes directeurs de notre charte nationale de productivité.

Cette nouvelle loi, qui est la base de la réforme du travail aux Fidji, est le résultat d'un dialogue social vaste et très intense mené ces dix dernières années entre les partenaires tripartites, y compris l'OIT, les ONG, les différentes agences nationales et internationales et le grand public en général.

A ce propos, je tiens à féliciter le Congrès des syndicats de Fidji et la Fédération des employeurs de Fidji pour leurs contributions et leur engagement en faveur de cette promulgation véritablement historique. Un exemplaire de cette loi a été présenté au Directeur général du BIT au cours de la réunion que nous avons eue avec lui hier. Le nouveau cadre législatif d'envergure nous servira de base pour relancer et mettre en œuvre avec nos partenaires sociaux notre plan d'action national sur le travail décent.

Nous réformons également nos conseils des salaires conformément à la nouvelle loi du travail pour introduire dans les divers secteurs des salaires minimums décents et ensuite établir un salaire minimal national destiné à réduire la pauvreté chez les travailleurs.

Pour renforcer le dialogue social entre les partenaires tripartites des Fidji, nous souhaitons créer un forum national tripartite qui traitera des problèmes majeurs liés au travail. Pour le compléter, nous renforçons le dialogue social au niveau des entreprises par la création de comités de coopération et de consultations entre les travailleurs et la direction. La forte synergie qui naîtra du forum tripartite et de ces comités stimulera le dialogue social et l'innovation sur le lieu de travail.

Parallèlement aux organes tripartites existants, le forum tripartite et les comités joueront un rôle essentiel pour changer les mentalités et résoudre les conflits non plus en adversaires mais en cherchant de bonne foi des solutions dans le cadre d'une culture de partenariat entre employeurs et travailleurs.

Pour faciliter ce changement de culture, nous avons introduit un code de bonne foi dans les négociations collectives. Notre gouvernement a mis en place le premier régime concernant les jeunes et réformé le régime de rémunération des travailleurs. Nous saluons par ailleurs le projet de l'OIT/IPEC relatif au travail des enfants.

Notre gouvernement est fermement décidé à relever les défis du travail décent pour améliorer la vie de tous les Fidjiens. Nous sommes à cet égard

pleinement conscients de l'urgence d'avancer sur la voie d'un développement durable qui favorise les individus et protège l'environnement.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

Depuis de nombreuses années, les relations de travail ont effectivement changé, même dans notre île de Malte. On notera en particulier la réduction de la couverture conventionnelle et la mise en place, par certains employeurs, de moyens de communication plus directs avec les employés, souvent utilisés pour contourner les syndicats.

En réalité, l'évolution des structures de gestion et le développement de l'aptitude à gérer de manière autonome, par exemple en introduisant la négociation «donnant-donnant», montrent que les conventions collectives sont souvent mises à mal. Nous avons constaté au fil des années que l'on passe de plus en plus à des consultations conjointes. Il en résulte clairement une moindre volonté des dirigeants de codifier à travers des conventions écrites dans le cadre du processus de négociation collective.

De fait, par rapport à cet état de choses, le syndicat général a été confronté à une situation inacceptable lorsque le gouvernement a arbitrairement adopté une loi supprimant une condition d'emploi stipulée dans la législation du travail locale et dans presque toutes les conventions collectives négociées et conclues avec des entreprises de divers secteurs. Le message sous-jacent d'une telle décision du gouvernement, qui devrait donner l'exemple en tant qu'employeur, était que les négociations doivent devenir moins importantes.

Mon syndicat a porté plainte auprès du Comité de la liberté syndicale, et l'OIT a reconnu que le gouvernement maltais s'était rendu coupable d'une violation de la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective. Mais malheureusement, la loi en question n'a toujours pas été abrogée et mon syndicat reste très préoccupé car cette disposition juridique continue d'entraver le droit à la libre négociation collective.

Parallèlement, la mondialisation, que l'on peut présenter comme un monde en voie de convergences économique, politique et culturelle, a posé de nombreuses difficultés au système mondial de négociation collective.

Par conséquent, l'appel à la coopération entre travailleurs et employeurs en vue d'assurer la prospérité économique et la sécurité de l'emploi devrait figurer en tête de liste des actions syndicales à mener. La solidarité entre employés et la force du collectif dans tous les domaines de la vie sont essentielles pour que les syndicats puissent continuer d'œuvrer pour l'amélioration des droits et des conditions d'emploi. La mondialisation a ses mauvais côtés mais nous pourrions, grâce à la démocratie au travail, à la liberté syndicale et à la négociation collective, assurer à nos pays une plus grande stabilité économique et sociale pour une plus grande compétitivité et une meilleure performance économique à l'échelle mondiale.

Autre concept important: la démocratie au travail, c'est-à-dire la pleine participation des travailleurs à toutes les décisions concernant leur avenir sur le lieu de travail. Mais pas seulement, car la démocratie au travail c'est plus que cela. Mon syndicat soutient que cette notion doit permettre d'assurer une stabilité économique et industrielle

dans l'intérêt à la fois des employeurs et des employés.

Mon syndicat affirme aussi que la négociation collective doit rester le premier moyen pour les syndicats d'améliorer les conditions d'emploi des travailleurs et, avec la représentation des travailleurs, la principale fonction du syndicalisme.

En tant que syndicalistes, nous devons constamment avoir conscience de la nécessité d'élaborer de nouvelles politiques telles que la flexicurité et les politiques pour la famille, et mettre en place de nouvelles relations avec les employeurs afin de faire face aux pressions croissantes dans le monde du travail.

Les syndicats doivent s'efforcer de devenir ou de rester des acteurs actifs sur le marché du travail compétitif.

Original anglais: M. KAPUYA (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, République-Unie de Tanzanie)

Nous reconnaissons la contribution majeure qu'a apporté l'OIT en adoptant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et d'autres conventions qui ont favorisé la paix, l'égalité et la justice sociale au travail, ce qui a permis d'accroître la productivité et de donner une impulsion aux économies de nos pays.

Mon gouvernement a activement coopéré avec l'OIT dans ce domaine, ce qui a donné d'excellents résultats.

La Tanzanie a ratifié les huit conventions fondamentales et continue à respecter et à promouvoir la liberté d'association et de négociation collective ainsi que l'Agenda du travail décent en les intégrant dans la politique et la législation nationales.

Quatre lois, à savoir la loi n° 6 sur l'emploi et les relations du travail, et la loi n° 7 sur les institutions du travail de 2004, pour la Tanzanie continentale, ainsi que la loi n° 11 sur l'emploi et la loi n° 1 sur les relations d'emploi de 2005 pour le Zanzibar, prévoient des mécanismes importants pour la protection des travailleurs et dictent aux employeurs leurs obligations.

Ces lois prévoient la possibilité de grèves et de lock-outs. Toutefois, en vertu de la loi sur les institutions du travail de 2004, la Commission des services essentiels a pour fonction de veiller à ce que toutes les institutions fournissant des services essentiels respectent les réglementations spécifiques régissant la fourniture de services minimums pendant les grèves et les lock-outs en raison de la nature de leurs activités et de leur importance pour la population.

Les syndicats et les organisations d'employeurs ont le droit de rédiger leur propre constitution, d'élire leurs représentants et de se gérer eux-mêmes. Ils sont libres de créer des fédérations et d'y adhérer et de participer aux activités de toute organisation internationale de travailleurs ou d'employeurs.

L'une des difficultés majeures qui mérite d'être relevée dans l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, en Tanzanie, est le critère selon lequel un syndicat ou une organisation d'employeurs peuvent être inscrits sur le registre officiel des syndicats et des organisations d'employeurs. Il suffit en effet qu'ils rassemblent 20 membres au minimum. Cela commence à entraîner la création d'un certain nombre de syndicats très faibles et, par suite, le démantèlement

de syndicats jusqu'alors solides. Ces petits syndicats ont des capacités de négociation plus faibles et nous n'avons toujours pas trouvé de solution à ce problème.

C'est un domaine dans lequel la Tanzanie demande le soutien de l'OIT pour renforcer la capacité des syndicats. L'un des faits positifs méritant d'être signalé est la création de la commission de médiation et d'arbitrage. Depuis sa création, il y a un an, elle a pu résoudre des différends dans un délai de trois semaines alors que, avec le système juridique précédent, il fallait plus d'une année. Ce système favorise l'harmonie et la paix sociales sur le lieu de travail et améliore la productivité.

Je souhaiterais également remercier le Directeur général d'avoir ouvert la discussion sur deux sujets importants à l'ordre du jour, à savoir *la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement*. Ces deux sujets présentent un grand intérêt dans le contexte de notre agenda national pour la création d'emplois qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté connue sous le nom de MKUKUTA.

L'agriculture est la pierre angulaire de l'économie tanzanienne. Elle représente 50 pour cent du PIB national et 85 pour cent du total des exportations. Elle emploie plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre. Etant donné que la majorité de la population vit dans des zones rurales, le potentiel d'accroissement de la productivité agricole est très fort. L'agriculture a donc un rôle très important à jouer dans l'atténuation de la pauvreté et la fourniture d'emplois décents pour les jeunes. La majorité des jeunes qui ont terminé leur scolarité primaire vivent dans des zones rurales où l'agriculture est encore très largement une agriculture de subsistance. Nous avons pris conscience que l'acquisition de compétences professionnelles est importante pour améliorer l'employabilité des jeunes d'autant qu'ils sont confrontés à la concurrence dans le contexte de la mondialisation.

Pour relever ce défi, le gouvernement met en œuvre un certain nombre de programmes visant à leur permettre d'être compétitifs sur le marché du travail.

La faible productivité de l'agriculture s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment le faible taux de mécanisation, l'insuffisance des infrastructures rurales, qui est un obstacle à la commercialisation des produits, l'inadéquation des services de vulgarisation et des services financiers, et l'insuffisance des compétences. Par conséquent, le développement des aptitudes professionnelles en vue d'améliorer la productivité présente un intérêt tout particulier pour la Tanzanie.

Je tiens aussi à remercier le Directeur général d'avoir mis l'accent sur l'importance de la protection sociale. En effet, si l'insécurité règne quelque part, elle règne partout.

A ce propos, je tiens à informer les participants à la Conférence que, au mois d'avril de cette année, la Tanzanie a promulgué une nouvelle législation sur la sécurité sociale qui vise entre autres à élargir la couverture de protection sociale dont bénéficient ses habitants.

Pour conclure, je tiens à redire que la Tanzanie soutient l'OIT et les principes consacrés par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous pensons que les droits fondamentaux sont aussi des droits de l'homme et nous sommes disposés à coopérer avec la communauté internationale pour atteindre les objectifs de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M^{me} PATRASCU (Secrétaire d'Etat, Département du dialogue social, de la législation du travail et des relations avec le parlement, Roumanie)

Je voudrais commencer par féliciter le Directeur général pour ses rapports: le rapport sur *L'exécution du programme de l'OIT en 2006-07*, *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, et enfin l'annexe sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.

Le premier rapport donne une analyse très complète des objectifs stratégiques de l'OIT et de leur fonctionnement. Ceci s'inscrit dans un processus permanent visant à définir et à réviser les indicateurs 2008-09 pour le cadre stratégique pour la période de 2010-2015.

Le gouvernement roumain est d'accord que, dans un contexte de ralentissement mondial, la reprise doit s'appuyer sur le travail décent, qui ouvre les voies menant à une réduction de la pauvreté et des inégalités. Le travail décent doit faire partie intégrante de l'Agenda mondial pour la préservation sociale et environnementale, l'une des forces importantes de l'OIT étant les mandants tripartites.

Le gouvernement roumain considère comme très important l'instrument de coopération apporté par les programmes de coopération de l'OIT sur le travail décent entre le Bureau et différents pays en fonction de programmes internationaux de développement et des priorités des mandants nationaux de l'OIT, qui est maintenant fondé sur les valeurs de la liberté syndicale.

Nous pensons également que le travail décent est de plus en plus inscrit dans le cadre du programme vert, ce qui veut dire des emplois verts dans un monde soucieux de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de notre programme de mise en œuvre du travail décent, nous nous sommes centrés sur l'amélioration des services d'inspection au travail et la promotion de la santé et de la sécurité au travail. Parmi ces travaux, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, au nom de l'amélioration de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.

Un grand objectif de notre programme de coopération est l'élimination du travail des enfants et mention doit être faite de la mise en service de notre système de surveillance du travail des enfants qui permet d'identifier les enfants risquant d'être exploités et qui fonctionnent de manière interinstitutionnelle. Nous avons également signé cette année un nouveau Protocole d'entente avec l'OIT pour la mise en œuvre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

Une autre grande priorité de notre coopération avec l'OIT a été le renforcement de la capacité des mandants à accroître l'emploi chez les catégories vulnérables. Les chômeurs de longue date et des jeunes diplômés sans travail sont des groupes cibles dont nous nous occupons spécialement avec des

systèmes de microcrédits et de crédits qui devraient leur permettre d'ouvrir leur propre entreprise et les insérer dans le monde du travail.

L'objectif stratégique de renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous a été aussi une grande priorité nationale. Les avantages d'un même âge de départ à la retraite pour les hommes et pour les femmes ont fait l'objet d'un débat public où nous avons multiplié les campagnes de prise de sensibilisation et les séminaires sur les différents enseignements retenus à ce sujet.

A propos de l'amélioration des systèmes de sécurité et de protection sociale, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et la recommandation qui l'accompagne ont favorisé la mise au point d'un profil national de la sécurité et de la santé au travail en Roumanie.

Les représentants des organisations de travailleurs ont mis sur pied des programmes de recyclage et de formation professionnelle sur la sécurité et la santé au travail pour leurs membres afin d'améliorer les activités des commissions de sécurité et de santé au travail.

Les représentants des organisations d'employeurs ont participé à des cours de formation à Berlin, à Hanovre et à Turin, en vue de partager leur expérience, de même que des représentants des partenaires sociaux dans les organes directeurs des institutions de sécurité sociale, ce qui contribue à une meilleure gouvernance dans ces institutions.

Pour notre prochain agenda national du travail décent, nos partenaires sociaux ont décidé d'améliorer le cadre légal du travail et du dialogue social en demandant une aide technique spéciale à l'OIT. Cette aide portera sur le droit à des organisations patronales et syndicales libres, sur les conventions collectives du travail et sur le règlement des différends.

Notre gouvernement a toujours soutenu les stratégies de l'OIT: une mondialisation équitable, la lutte contre la pauvreté, l'égalité hommes-femmes et une plus grande efficacité des normes internationales du travail en cours d'élaboration et, bien entendu, un dialogue social encore plus constructif.

Original anglais: M. SIMON (gouvernement, Hongrie)

Le rapport concernant la mise en œuvre du programme du BIT pour l'exercice 2006-07 a présenté des résultats très importants qu'il s'agit de consolider à l'aide d'une stratégie globale.

L'OIT est-elle dotée d'une telle stratégie? La réponse est oui, bien sûr. Au cours de la dernière décennie, la question de l'équilibre entre développement social et développement économique a été au cœur des interrogations de l'OIT.

Pour y répondre, l'OIT a élaboré l'Agenda du travail décent, et créé la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La conclusion de cette commission est que la cause de ces problèmes n'est pas la mondialisation mais l'absence d'institutions appropriées et de politiques internationales harmonisées.

Bien sûr, ceci demande une action internationale et met aussi l'accent sur l'Agenda du travail décent dans les politiques internationales.

Nous avons ici la base d'une action future potentielle. Le rapport intitulé *Travail décent: défis stratégiques à venir* fournit une analyse des enjeux

les plus importants et fournit également différentes solutions.

Afin que l'OIT puisse mettre en œuvre ce programme, il lui faut un mandat clair, et c'est la raison pour laquelle je me félicite de l'adoption de la déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation juste et de l'inscription à l'ordre du jour de la question du renforcement des capacités de l'OIT.

Je souhaiterai maintenant parler des changements les plus significatifs survenus dans mon pays dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale. Nous voulons bâtir une société qui se fonde sur le travail et la sécurité des familles, un pays où il est possible de travailler et où il vaut la peine de travailler.

Vous le savez, nous avons un taux de chômage de 7,3 pour cent, chiffre d'ailleurs assez proche de la moyenne de l'Union européenne, le taux d'emploi est en revanche très bas, atteignant 57,3 pour cent, chiffre évidemment bien inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

Les raisons principales de ce taux d'activité très bas sont les écarts entre les régions, le taux d'activité extrêmement bas pour les personnes peu qualifiées, un nombre extrêmement important de travailleurs non déclarés; d'une manière générale, une taxation du travail élevée, qui ne pourra être abaissée que graduellement et de manière isolée. Nous voulons bien sûr entreprendre des mesures pour augmenter la part d'activité de ces personnes.

Nous avons élaboré une stratégie pour la période 2008-2010, dont les éléments les plus importants sont la promotion de la recherche d'emploi, par la mise en place d'un système de couverture sociale et d'emploi intégré. Pour les personnes qui disposent d'une capacité de travail réduite, nous avons créé un nouveau système concerté pour les services de santé, d'emploi et de réinsertion sociale afin que les inactifs puissent recommencer à travailler.

Nous voulons aussi promouvoir la demande de main-d'œuvre dans les régions en récession et aider les marginalisés par des mesures ciblées. Nous voulons aussi, par un assortiment de sanctions et d'incitations, favoriser le passage du travail au noir au travail déclaré.

Pour atteindre nos objectifs, un dialogue social efficace est indispensable. En Hongrie, le gouvernement a pour pratique habituelle de consulter les partenaires sociaux sur toutes les questions relatives au monde du travail.

Enfin, je tiens à vous informer que, pour faciliter les activités du bureau sous-régional de Budapest et améliorer les conditions de travail de son personnel, mon gouvernement a fait rénover entièrement le bâtiment. Les travaux seront bientôt terminés et le bureau pourra reprendre ses activités dans un nouvel environnement auquel nous continuerons de fournir toute l'assistance nécessaire.

Je vous souhaite de fructueux débats.

Original arabe: M. MAATOUG (secrétaire, Comité populaire général de la main-d'œuvre, de la formation et de l'emploi, Jamahiriya arabe libyenne)

Je voudrais remercier le BIT et son Directeur général pour l'aide technique accordée à mon pays par le biais de la mission présidée par M^{me} Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales. Nous avons tenu avec les experts des réunions de travail intensif qui nous ont beaucoup aidés, notamment à préparer le projet

d'un nouveau code du travail qui a été revu par la suite par le Département des normes internationales. Nous remercions encore une fois M^{me} Doumbia-Henry pour ses efforts et souhaiterions le renforcement de la coopération technique qui nous a fait défaut durant de longues années.

L'ordre du jour de notre Conférence contient des sujets techniques extrêmement importants: le point 4 relatif à la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, le point 5 sur l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité et le développement et le point 6 concernant le renforcement de la capacité de l'OIT et l'éventuel examen d'un document faisant autorité. Ce sont là des sujets étroitement liés entre eux et qui ont un seul objectif, celui de réaliser le travail décent qui réduit la pauvreté et préserve la dignité de l'être humain.

Les conditions actuelles caractérisées par l'instabilité économique face à une mondialisation injuste, ainsi que la révolution dans les communications, le développement technologique et la libéralisation du commerce ont imposé aux Etats, et notamment aux pays en développement, des réformes économiques structurelles et administratives entraînant ainsi la réduction de la main-d'œuvre et l'augmentation du chômage. La communauté internationale a fait tout ce qui est en son pouvoir pour trouver des solutions mais nous avons besoin de plus d'efforts afin de réaliser les objectifs du développement économique proclamé en 1995 lors du Sommet de Copenhague, d'autant plus que les résultats restent en deçà de nos espérances.

La Libye a déployé des efforts considérables en vue d'assurer un travail décent pour tous. En 2007, le nombre des demandeurs d'emploi était de 22 206 personnes qualifiées, hommes et femmes, et de 45 265 personnes non qualifiées, un total donc de 68 164 demandeurs d'emploi. Nous avons trouvé des emplois pour 18 475 personnes, c'est-à-dire 60 pour cent des demandeurs d'emplois qualifiés, alors que les personnes non qualifiées ont été intégrées dans des cours de formation professionnelle divers selon les besoins du marché du travail et nous avons ainsi pu leur trouver du travail dans les domaines de leurs compétences.

Nous avons également essayé de faire notre possible pour bien accueillir les étrangers qui se rendent dans notre pays pour travailler et nous avons réglementé l'entrée en Libye en exigeant la signature de contrats de travail officiels dans leur pays respectif, leur permettant ainsi de jouir des lois en vigueur conformes aux conventions internationales et notamment aux normes internationales du travail.

D'autre part, nous avons créé un fonds d'emploi qui accorde des crédits bonifiés avec des exemptions de taxes pour cinq ans.

Quant à la Banque rurale, elle joue un rôle extrêmement important dans le développement des régions rurales et contribue à créer des emplois qui permettent à la population de rester dans ces régions. Elle a ainsi accordé, en 2008, 19 558 emprunts d'une valeur de 86 457 millions de dinars.

La Libye a accordé une attention particulière à la formation professionnelle. Elle dispose de centres de formation qui sont sous la direction d'une commission centrale du ministère de l'Emploi.

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dont nous célébrons le dixième anniversaire, est consacré cette année à l'un des quatre principes fondamentaux, celui de la liberté d'association; il a été l'un des documents sur lesquels nous nous sommes basés pour accorder la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

Si ce principe de la liberté syndicale est consacré par les chartes et les conventions internationales des droits de l'homme et si nous condamnons des Etats Membres de l'Organisation parce qu'ils n'appliquent pas les normes internationales du travail, que dire du peuple palestinien qui subit l'occupation militaire et dont la population souffre des sanctions collectives, du blocus et du chômage. L'annexe du rapport spécial du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés a bien montré la détérioration de la situation en Palestine, en violation des lois et des conventions internationales, alors que la communauté internationale apparaît comme consentante à toutes ces pratiques déplorables dans ce monde qui célèbre la liberté et la dignité humaine. Nous voudrions ici demander à l'Organisation de remplir sa mission de protection des travailleurs et des employeurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, et de créer une commission spéciale à l'instar de la Commission sur l'apartheid jusqu'à ce que cesse l'occupation et ses effets déplorables. Nous voudrions également réaffirmer ici le droit des Palestiniens, comme celui de tous les peuples du monde, à défendre leurs droits, leurs terres et leurs vies par tous les moyens possibles jusqu'à la libération et l'indépendance.

Original arabe: M. KARA (travailleur, Israël)

Les sociologues modernes, comme Johan Strasse, Ulrich Beck et Sigmund Bauman, affirment que les possibilités de travail ne cessent de baisser et que, par conséquent, les pays développés vont être confrontés à l'avenir à ce défi. De telles sociétés se sont constituées sur la base de la notion de travail. Le système du travail s'est modifié et les emplois se sont réduits. C'est le constat auquel ils sont arrivés.

Ils se posent des questions sur l'avenir du travail et des sociétés qui se sont basées sur la valeur du travail et qui sont confrontées à une baisse des possibilités de travail à la suite de la mondialisation. Je voudrais ici rassurer sur le fait que le travail va continuer à exister pendant plusieurs années encore et que les syndicats de travailleurs auront encore leur raison d'être pour sauvegarder les droits des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail.

La communauté européenne a conscience de l'importance de l'investissement dans le capital humain, notamment à l'ère de la mondialisation. Le rapport du Directeur général a mis l'accent sur l'importance du fondement éthique de la notion de travail, lequel se traduit par la notion de travail décent. Celui-ci est nécessaire pour lutter contre la pauvreté. J'appelle l'OIT à mettre au point des programmes particuliers destinés à réaliser la notion de travail décent.

Je voudrais signaler avec fierté les réalisations, depuis notre dernière rencontre, de l'Histadrout, le syndicat général des travailleurs d'Israël, malgré les effets de la mondialisation.

1. Nous avons réussi à établir une convention collective avec les employeurs, avec l'appui du gouvernement, prévoyant un régime de retraite obligatoire pour chaque citoyen et travailleur.

2. Nous avons pu établir des rapports basés sur le dialogue avec les employeurs dans les secteurs public et privé en vue de régler les différends du travail de manière à prendre en considération les intérêts de toutes les parties et de ne pas perturber l'économie du pays.

3. Un conseil économique et social est en cours de création, dont le but est de rationaliser les politiques économiques en tenant compte de leurs dimensions sociales.

4. La direction de l'Histadrout a réussi au cours de l'année en cours à convaincre le gouvernement et les employeurs de relever le salaire minimum.

Vu que l'Histadrout est conscient de son rôle en tant que représentant des travailleurs, il ne s'est pas contenté d'agir à l'intérieur d'Israël, mais a pris au cours des derniers mois toute une série de mesures destinées à protéger les droits du travailleur palestinien et améliorer ses conditions de travail. Parmi nos réalisations dans ce domaine, on peut citer:

1. Une décision destinée à réactualiser les accords syndicaux entre l'Histadrout en Israël et les syndicats palestiniens et à relancer les relations de coopération et de dialogue, pour le bien des travailleurs en Israël et dans les régions palestiniennes.

2. La direction de l'Histadrout a demandé en 2007 à la Haute Cour en Israël de rendre une ordonnance prévoyant l'obligation d'accorder aux travailleurs palestiniens occupés auprès d'employeurs israéliens des salaires égaux à ceux des autres travailleurs. C'est ce qu'indique aussi le rapport du Directeur général relatif à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés à la page 31, paragraphe 126 de la version française.

3. Compte tenu de la position historique de l'Histadrout qui préfère engager des travailleurs palestiniens pour travailler en Israël plutôt que des étrangers, la direction de l'Histadrout a réussi à obtenir une décision du gouvernement de faire venir 5 000 travailleurs palestiniens pour les faire travailler dans le secteur du bâtiment. Des démarches sont en cours en vue de faire venir d'autres Palestiniens pour les engager dans d'autres activités économiques.

4) L'Histadrout a établi, avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail, un manuel de sensibilisation en arabe qui explique les droits des travailleurs, que nous avons distribué aux travailleurs palestiniens.

La direction de l'Histadrout a toujours devancé les dirigeants politiques en matière de réconciliation et de paix avec les voisins arabes. La direction de l'Histadrout, et en particulier la direction actuelle, a toujours été en faveur de la négociation et du règlement pacifique du conflit. Je m'adresse aux dirigeants syndicaux dans les pays arabes pour leur proposer le dialogue en vue de promouvoir le processus de paix et d'entente entre les peuples.

Nous sommes prêts, à la direction de l'Histadrout, à promouvoir un climat de négociation, de dialogue et d'entente pour parvenir à la paix dans la région. Je suis sûr que l'instauration de la paix, l'établissement de relations normales et l'ouverture des frontières entre les pays du Moyen-Orient auront pour effet de raviver l'économie et de

développer le travail parmi les peuples de la région. Nos responsabilités en tant que syndicalistes et tant qu'Organisation internationale du Travail seront encore plus importantes. En effet, l'ouverture des frontières posera de nouveaux défis. Nous serons contents d'accueillir les défis de la paix qui sont de loin meilleurs que ceux de la guerre.

Original anglais: M. DALLI (ministre de la Politique sociale, Malte)

Le rapport *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique* décrit les avantages de la liberté d'association et de la négociation collective dans notre économie mondialisée. Durant tout le XX^e siècle, la Conférence internationale du Travail a adopté de nombreuses conventions qui établissaient des normes minimales en matière de travail.

Une importance particulière doit être accordée aux huit conventions fondamentales. La liberté d'association, la négociation collective, l'élimination de la discrimination, du travail forcé et du travail des enfants sont des principes sans lesquels la dignité du travail ne peut être reconnue.

Cependant, sur 181 Etats Membres de l'OIT, 33 n'ont pas encore ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et 23 Membres n'ont pas ratifié la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Il est inquiétant et décourageant d'apprendre que, dans notre village mondial, il y a encore de nombreuses violations de ces droits, pour ne donner que quelques exemples, les cas de licenciement à grande échelle, de harcèlement, d'emprisonnement, de violence, voire d'assassinats de syndicalistes, sont encore beaucoup trop fréquents.

Ces actes horribles méritent d'être condamnés par tous. Le sort peu enviable de nos camarades doit nous inciter encore davantage à réaliser les objectifs universels que s'est fixés l'OIT et renforcer notre détermination à cet égard.

Nous devons non seulement garantir le respect de ces droits, mais également convaincre les sceptiques qu'il leur faut respecter pleinement la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, et créer un environnement qui soit favorable à leur plein exercice.

La mondialisation est un phénomène qui ne peut être arrêté. Elle a pour effet d'accélérer les changements bons ou mauvais. Les défis que nous devons relever sont gigantesques et complexes. Nous devons notamment créer de nouveaux et de meilleurs emplois, insérer les groupes défavorisés dans le marché de l'emploi, améliorer la productivité et augmenter les revenus, mettre en place des systèmes sociaux et économiques durables, créer des conditions égales pour tous, protéger les travailleurs migrants, appliquer des programmes de lutte contre le VIH/sida, réduire la fracture numérique, limiter les effets négatifs de restructuration économique et la croissance des multinationales.

Nous ne devons cependant pas nous détourner de notre objectif prioritaire: faire en sorte que tous les travailleurs de la planète puissent exercer les droits que leur confèrent les huit conventions fondamentales. La ratification de ces huit conventions est une première étape extrêmement importante. Un travail honnête et des conditions de travail décentes doivent donner un sens à notre vie.

Je suis ravi de dire que Malte a ratifié les huit conventions fondamentales. Quatre d'entre elles ont été ratifiées quelques mois après l'accès de Malte à l'indépendance en 1964. En fait, le droit de se réunir librement, de former des syndicats et d'y adhérer est un des droits fondamentaux consacrés par la Constitution de notre pays.

Il faut encourager en permanence les gouvernements à comprendre l'importance du rôle joué par les partenaires sociaux.

Les partenaires sociaux ne doivent pas se limiter à conclure des conventions collectives, ils devraient participer à un vaste dialogue social, à des partenariats établis au niveau national. C'est pour cette raison que Malte a créé un Conseil de développement économique et social, principale instance tripartite qui examine des questions importantes au niveau national.

Au niveau de l'entreprise, la coopération entre les partenaires sociaux permet d'appliquer des stratégies efficaces pour améliorer la compétitivité des entreprises, et la qualité du travail est indispensable à la survie des entreprises.

L'adaptation des mentalités et des pratiques au changement est aujourd'hui incontournable. Le fossé entre nantis et démunis semble s'élargir. Les institutions internationales telles que l'OIT peuvent et doivent jouer un rôle de chef de file.

Les idées et les points de vue des parties qui prennent part à ce partenariat tripartite international ont été très utiles. Beaucoup a été fait jusqu'à présent et nous sommes conscients de la dette que nous avons à l'égard de l'OIT. Grâce à elle, ses conseils et ses efforts, nous nous acheminons vers une mondialisation plus équitable, vers la réalisation du travail décent et l'élimination de la pauvreté.

Nous tenons à remercier l'OIT pour ses efforts permanents et la vision qu'elle nous propose. Elle est pour nous tous une source d'inspiration.

Enfin, je voudrais honorer la mémoire de tous ceux qui, dans le cadre de leur lutte pour l'égalité et la justice dans le monde du travail, s'efforcent ou se sont efforcés d'instaurer un monde meilleur. Certains sont allés jusqu'à sacrifier leur vie à cet idéal. Leur exemple doit nous encourager à redoubler d'efforts pour instaurer la justice sociale et la démocratie dans le monde.

Cet effort, si nous ne le faisons pas pour nous, faisons-le au moins pour nos enfants.

Original anglais: M. MAMMADOV (employeur, Azerbaïdjan)

Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir vous transmettre un message de la Confédération des employeurs de l'Azerbaïdjan, de remercier toutes les personnes qui participent à cette grande Conférence et de lui souhaiter un plein succès.

Je saisis l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude au Directeur général du Bureau international du Travail pour le rapport qu'il nous a adressé, qui porte sur la liberté d'association et qui met l'accent sur le droit de négociation collective, sujet choisi pour cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail. Il insiste sur des sujets qui sont extrêmement importants, dont les employeurs de l'Azerbaïdjan veulent parler ici.

Depuis son indépendance, notre République a multiplié ses efforts de coopération internationale et régionale posant les fondements de nouvelles relations économiques et sociales. Les normes et les

principes internationaux sont devenus pour nous essentiels dans beaucoup de domaines.

Nous collaborons étroitement avec l'OIT. L'Azerbaïdjan a déjà ratifié officiellement 57 conventions de l'OIT, et de nombreuses conventions et recommandations de la Conférence internationale du Travail jouent un rôle très important dans la gestion des relations économiques et sociales d'autres domaines au sein de notre République.

La convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, et la convention (n° 113) sur les consultations nationales ont joué un rôle très important dans l'établissement d'un mécanisme tripartite et de consultations tripartites dans notre pays.

Ces normes internationales constituent une base pour avancer efficacement dans la consultation et la coopération entre gouvernements, employeurs et syndicats aux niveaux des entreprises, des différents secteurs et au niveau national.

De ce point de vue, nous nous sommes inspirés de ces instruments internationaux dans notre législation nationale, et nous veillons à respecter les normes internationales qui sont ancrées dans les conventions que nous avons ratifiées.

La première convention collective a été signée le 2 juin 2001 et jette les bases d'un partenariat social tripartite dans le domaine des relations socio-économiques et des relations concernant le travail.

Actuellement, des questions comme les politiques socio-économiques, les salaires, les revenus et le bien-être de la population, le développement du marché de l'emploi, le renforcement des partenaires sociaux, la protection des droits des travailleurs, la sécurité écologique et technique, le partenariat social font toutes l'objet d'accords et de conventions collectives conclus sur une base tripartite pour 2008-09.

La Confédération des employeurs de l'Azerbaïdjan joue un rôle actif dans le cadre de sa coopération avec l'OIT avec les autres partenaires sociaux lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les divers points du programme de notre pays en faveur du travail décent, adoptés pour les années 2006-2009; et œuvre efficacement à la suppression du travail des enfants, à assurer aux femmes la possibilité de créer des entreprises, à lutter contre les effets du sida sur le lieu de travail, à résoudre les problèmes des secteurs non structurés de l'économie et renforcer ainsi la coopération sociale tripartite.

Des questions comme la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, la négociation auprès des organisations syndicales, l'établissement des termes et des procédures de régulation des conflits du travail individuels et collectifs, ou d'autres problèmes du même type ne sont pas aujourd'hui des thèmes consacrés par le dialogue social ni couverts par aucun accord collectif ou convention collective dans notre pays. Le système judiciaire actuel n'a pas d'expérience pratique en matière de relations du travail et de litiges du travail.

Il est donc nécessaire de mettre en place un système de règlement des différends en matière de travail, en nous inspirant des recommandations appropriées de l'Organisation internationale du

Travail. L'objectif est de parvenir à procéder à des analyses appropriées et en tirer des conclusions nécessaires.

Original anglais: M^{me} ROMCHATTHONG (employeuse, Thaïlande)

En tant que déléguée, j'ai le privilège une fois de plus de m'exprimer à l'occasion de cette plénière alors que chacun comprend les enjeux de la mondialisation et qu'elle est devenue très dynamique.

La présente session arrive à point nommé: plusieurs crises viennent de toucher différents pays – l'augmentation des prix du pétrole et des aliments, effets du réchauffement climatique, cyclone Nargis qui a frappé le Myanmar, tremblement de terre en Chine. Il est, par conséquent, inévitable de constater que, dans un avenir proche, nous risquons de plus en plus de subir des catastrophes naturelles de ce type et qu'elles préoccupent davantage tous les pays.

Alors comment les employeurs peuvent-ils se préparer à une récession économique ainsi et qu'au changement climatique? L'Organisation internationale du Travail dit souvent que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité partout. Les activités économiques sont très interdépendantes. Comment, en collaboration, trouver des solutions aux problèmes économiques actuels?

Il est donc tout à fait bien venu que l'Organisation internationale du Travail discute de l'importance d'accroître les qualifications et de réduire la pauvreté dans les zones rurales. Cela ne concerne pas uniquement la Thaïlande mais bon nombre des mandants de l'OIT. L'ordre du jour de la Conférence et les liens qui ont été établis entre les différentes questions soumises à la discussion démontrent la clairvoyance de l'Organisation.

Les entreprises en Thaïlande sont également aux prises avec la mondialisation. L'année dernière et cette année encore, nous avons augmenté le salaire minimum. Cependant, le taux d'inflation s'accroît beaucoup et, par conséquent, le salaire minimum aussi mais la productivité n'augmente pas. Il ne s'agit plus de demander une autre politique économique ou d'augmenter simplement le salaire minimum. Il faut chercher d'autres résolutions.

Les caractéristiques de l'emploi évoluent aussi, en raison des mutations rapides, des méthodes de gestion et des investissements dans le monde globalisé. La Thaïlande est un pays à revenus singuliers moyens, où la main-d'œuvre bon marché n'est plus compétitive et où il faut moderniser l'industrie non facturière et mettre en œuvre des technologies de pointe. Donc pour résoudre les problèmes économiques, le gouvernement devrait élaborer une politique générale visant à améliorer les qualifications de la main-d'œuvre et à moderniser l'industrie, afin qu'elles restent compétitives sur le marché mondial, en mettant sur pied des infrastructures axées sur les connaissances et en améliorant l'efficacité de l'industrie et des services. En même temps, les consultations tripartites devraient être élargies et renforcées. Il convient aussi de souligner que le gouvernement assure une formation adaptée aux besoins du marché du travail à tous les travailleurs, tant dans l'économie formelle qu'informelle, afin de contribuer à la croissance de l'emploi et au développement rural. Ainsi la pauvreté en milieu

rural et en milieu urbain peut être réduite sur le long terme.

Le gouvernement devrait aussi aider les employeurs à créer des conditions et des infrastructures concurrentielles dans les zones rurales et veiller à ce qu'il y ait suffisamment de travailleurs qualifiés. Si l'on peut se doter d'une politique intégrée et l'appliquer efficacement de nombreux emplois seront créés dans les zones rurales, d'où une baisse du nombre des travailleurs qui émigrent dans les villes. Cela améliorera aussi la qualité de vie des travailleurs en général, et indirectement la productivité.

Les difficultés créent aussi des possibilités. La Confédération des employeurs de Thaïlande a été le chef de file du renforcement du système bipartite thaïlandais. Nous avons œuvré de façon harmonieuse avec les organisations de travailleurs au sujet de la crise économique actuelle. Je suis convaincue que notre collaboration continuera.

J'aimerais souligner que nous allons continuer à collaborer avec l'Organisation internationale du Travail dans toutes les initiatives qu'elle mène pour promouvoir l'Agenda du travail décent en Thaïlande.

Nous insistons sur le fait que le développement et la collaboration aboutissent lorsque les différences entre les pays sont prises en compte. Ainsi, l'assistance apportée par le BIT varie d'un pays à l'autre. C'est ce qui fait la force et la valeur du «partenariat pour le développement».

Nous espérons que les délibérations de la présente session de la Conférence déboucheront sur le travail décent pour tous.

Original anglais: M. WOJCIK (travailleur, Pologne)

La présente session de la Conférence internationale du Travail revêt une importance particulière puisque nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La Déclaration se réfère, à juste titre, aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, sans lesquelles les autres conventions ne sauraient être pleinement mises en œuvre et exhorte tous les Membres de l'Organisation à les ratifier et à les appliquer. La très vaste reconnaissance du fait que ces huit conventions sont des conventions fondamentales rejoint parfaitement l'élan mondial en faveur du travail décent. Les conventions fondamentales constituent des conditions sine qua non à la création d'emplois décents, de conditions de travail décentes et de salaires décents.

Nous ne devons pas oublier que les acteurs véritables de la vie économique et sociale sont des gens normaux, et que parmi eux les travailleurs ne jouent pas un rôle moindre. Il faut donc se demander combien d'employés ont la possibilité de tirer parti des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Les processus de la mondialisation, notamment économiques, sont inséparables du démantèlement des obstacles au commerce international, aux investissements et aux flux de capitaux. Les obstacles au libre choix du lieu de résidence ou de travail ne sont toujours pas faciles à surmonter pour la majorité des habitants de la planète. Et ceux qui y parviennent se retrouvent aux prises avec toutes

sortes de discrimination sur le nouveau lieu de travail.

Il est possible de se faire une idée réaliste de la diffusion des conventions fondamentales de l'OIT en exprimant les taux de ratification en pourcentage de la population active vivant dans les pays ayant ratifié les conventions concernées. On obtient alors les chiffres suivants: 81,8 pour cent et 45,5 pour cent pour la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; 87,3 pour cent et 49,1 pour cent pour la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et enfin 93,9 pour cent et 73,6 pour cent pour la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Le premier chiffre indique le pourcentage de ratification par pays, et le deuxième le pourcentage de la population mondiale couverte par la convention en question.

Le fait que la plus grande partie de la population mondiale ne bénéficie pas de l'application des dispositions des conventions n°s 87 et 98 nuit à leur respect dans les pays qui les ont ratifiées. Par exemple, en Pologne, mon pays, la convention n° 87 est très souvent violée et les procédures engagées devant les tribunaux par les victimes sont peu efficaces et de longue haleine. Récemment, le Syndicat Solidarność a déposé une plainte à cet effet auprès du Conseil d'administration du BIT, en accusant la multinationale CUSSENS (en Pologne) d'avoir commis des actes très graves contre un dirigeant syndical de cette entreprise.

Le gouvernement polonais soutient officiellement le dialogue social et ce règlement des problèmes économiques et sociaux par la négociation tripartite. Ces déclarations ne sont guère crédibles, tant la pratique les contredit. Récemment, le gouvernement a apporté des changements essentiels au régime des pensions sans consulter les partenaires sociaux, ce qui n'est pas surprenant et rejoint le credo politique de la principale force politique du pays. Un credo que je cite: «la Pologne est empêtrée dans la stagnation et la méfiance face à l'avenir. La principale raison en est l'étouffement dans l'œuf de l'esprit d'entreprise et de toute initiative civile par la bureaucratie, les mauvaises lois et les intérêts partisans au sein des syndicats.»

C'est pourquoi, l'OIT et tous les Etats Membres devraient adopter comme priorités l'acceptation massive et le respect des conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective. Selon les calculs, la ratification de ces conventions par des pays tels que la Chine, les Etats-Unis et l'Inde augmenterait de quelque 2,7 milliards le nombre de personnes bénéficiant de leurs dispositions. Cela ne manquerait pas de modifier radicalement les rapports de travail à travers le monde et offrirait de nouvelles chances d'obtenir un travail décent à des centaines de millions de travailleurs qui auraient ainsi la possibilité d'assurer une vie décente à leur famille. Je suis profondément convaincu que sans ces ratifications, tous les efforts de l'OIT resteront vains.

Enfin, j'aimerais vous rappeler une idée qui avait été présentée il y a quelques années à la Conférence internationale du Travail par mon éminent collègue, M. Kiyoshi Sasamori, délégué des travailleurs du Japon, et par moi-même, à savoir créer un fonds ou une fondation internationale pour l'éducation.

Ce fonds ou cette fondation offrirait aux enfants les plus pauvres du monde non seulement une éducation de base régulière mais également des

repas réguliers. Je suis absolument convaincu que l'éducation des enfants est le meilleur moyen de leur fournir la possibilité de vivre une vie meilleure, tout comme d'éliminer le travail des enfants. Dans un esprit de solidarité avec ces pauvres enfants, les travailleurs polonais invitent instamment les Membres de l'OIT à s'atteler à cette tâche, qui n'est pas si difficile.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

**DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

LA PRÉSIDENTE

Nous allons procéder à la présentation et à l'approbation du deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 11-2.

J'invite le président et rapporteur de la commission, M. Kristinsson, à nous présenter le rapport.

Original anglais: M. KRISTINSSON (gouvernement, Islande; président et rapporteur de la Commission des finances)

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ce rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 11-2 et contient les recommandations de la commission sur les questions qu'elle a examinées. Les cinq résolutions proposées par la commission à la Conférence pour adoption sont reproduites à la fin du rapport.

La principale question dont a été saisie la Commission des finances était le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2006-07. La commission a noté que le Commissaire aux comptes a approuvé les comptes sous réserve et formulé un certain nombre de recommandations importantes au sujet de la gestion financière par les fonctionnaires de haut rang, la gestion de projets, le système intégré d'information sur les ressources (IRIS), et la gouvernance financière de l'OIT.

Le Bureau présentera un rapport complet à la session de mars 2009 du Conseil d'administration sur les mesures de suivi qui ont été prises.

La commission propose sans hésitation que le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2006-07 soient adoptés, conformément à l'article 29 du Règlement financier.

La commission a ensuite examiné la proposition relative au traitement de la prime nette acquise pendant la période biennale 2006-07, qui s'élève à 32 270 415 francs suisses. La commission a appuyé la proposition présentée par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, de porter l'intégralité de la prime au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement. Plusieurs membres ont souligné que cette dérogation devait être considérée comme une mesure exceptionnelle ne devant pas se reproduire. La commission a ensuite examiné la proposition relative au barème pour les contributions des Îles Marshall au budget ordinaire de l'OIT pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-09 et recommande qu'un taux annuel de 0,001 pour cent soit adopté par la Conférence pour le calcul de la quote-part de ce pays.

La commission a examiné un document relatif au Statut du Tribunal administratif de l'OIT. Le paragraphe 41 du deuxième rapport devrait se référer au projet de résolution relatif à l'amendement au Statut du Tribunal administratif et non pas aux nominations. La commission a approuvé à l'unanimité une recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que la Conférence adopte une résolution visant à amender l'article V du statut.

La commission a examiné un document relatif à la composition du Tribunal administratif de l'OIT. La commission a approuvé à l'unanimité une recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que la Conférence reconduise le mandat de M^{me} Mary G. Gaudron pour une période de trois ans.

En conclusion, je tiens à exprimer mes remerciements à mon vice-président, M. Klekner de Hongrie, aux membres de la commission ainsi qu'aux membres du secrétariat qui m'ont tous beaucoup aidé à accomplir ma mission de président.

Je recommande l'adoption de notre rapport.

LA PRÉSIDENTE

Comme il n'y a pas de demande de parole, nous allons passer maintenant à l'approbation du rapport de cette commission, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure aux paragraphes 1 à 44 de ce document.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport est approuvé.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER
ET LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2006-07:
ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des résolutions présentées par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant le rapport financier et les états financiers pour 2006-07?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRAITEMENT
DE LA PRIME NETTE ACQUISE: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant le traitement de la prime nette acquise?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME
DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR 2007: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2007?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE STATUT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA COMPOSITION
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail?

(La résolution est adoptée.)

(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

La PRÉSIDENTE

Nous allons reprendre les discussions sur le rapport du Directeur général.

Original anglais: M. RACHMAN (employeur, Indonésie)

Au nom de l'Association des employeurs d'Indonésie, l'APINDO, je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations et mes vœux les meilleurs à M. Edwin Salamin pour son élection à la présidence de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que, sous sa direction, dans un cadre nouveau et avec le soutien du Bureau, la Conférence internationale du Travail sera un succès. Je saisis cette occasion pour dire combien ma délégation est heureuse de pouvoir participer à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail et je tiens à remercier très sincèrement le Directeur général et son personnel pour leur accueil chaleureux et l'excellente organisation de cette Conférence.

La liberté d'association, thème de la présente session de la Conférence, constitue toujours une grande préoccupation pour une organisation d'employeurs telle que la nôtre.

De fait, l'APINDO accorde une grande importance aux quatre droits fondamentaux au travail, à savoir la liberté d'association, le droit de réunion, l'élimination de la discrimination et l'abolition du travail des enfants. Dans toutes nos activités, ces quatre droits fondamentaux doivent toujours être au premier plan de nos considérations.

L'APINDO a conscience de l'importance du partenariat avec les syndicats, en vue des objectifs communs que sont le renforcement des droits et du bien-être des travailleurs et la durabilité des entreprises. En ce qui concerne ce dernier point, les syndicats doivent assumer la responsabilité du fonctionnement de l'entreprise au jour le jour, et celle-ci, pour sa part, a pour responsabilité de veiller à ce que les travailleurs puissent jouir de la liberté d'association, dans le respect de la dignité humaine.

Les employeurs comprennent et respectent la loi sur les syndicats. C'est pourquoi, la liberté d'association est de règle partout en Indonésie. De ce fait, plus de 90 syndicats sont aujourd'hui officiellement enregistrés auprès du ministère de la Main d'œuvre et des Migrations. Cela témoigne de la volonté du gouvernement, des employeurs et des travailleurs de lutter pour les droits de ces derniers aux fins de la stabilité et de la productivité des entreprises.

La liberté d'association est consacrée dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de l'Organisation internationale du Travail, qui ont respectivement été ratifiées par mon pays en 1998 et en 1957. Ces conventions sont appliquées par l'intermédiaire de l'Institution de coopération bipartite au niveau des entreprises et du Forum national bipartite, au niveau national, ces organismes étant appuyés par les trois confédérations syndicales et leurs fédérations. Le Forum national bipartite a été officiellement créé le 21 février 2008 et a pour tâche de mettre en place un comité permanent du règlement des conflits du travail, et d'œuvrer à l'harmonisation et la synchronisation de lois et des règlements. Cette mesure avait pour objet de promouvoir des relations professionnelles harmonieuses, dynamiques et équitables. En outre, le rôle et la priorité du Forum national bipartite est de résoudre par la voie d'un mécanisme bipartite tous les conflits du travail.

L'APINDO invite fermement et constamment les employeurs et leurs membres à recourir à la négociation collective et à respecter le droit des travailleurs de s'associer. Ces principes sont considérés comme des droits fondamentaux en vertu desquels les travailleurs peuvent s'unir dans le cadre de leurs entreprises respectives.

Dans le cadre du Forum national bipartite, les syndicats sont des partenaires de l'APINDO pour le règlement des conflits du travail ou des problèmes des travailleurs, mais aussi pour discuter d'éventuels mesures de productivité en vue d'accroître la performance d'une entreprise.

L'APINDO encourage le gouvernement à renforcer les capacités des travailleurs dans le domaine de la gestion et de la conduite d'une équipe afin d'améliorer la qualité des relations professionnelles. L'idée est de promouvoir une coopération harmonieuse grâce à des programmes structurés, efficaces et constructifs, sous forme de séminaires et d'ateliers de formation, en vue de mieux faire comprendre la notion de liberté syndicale et ce que recouvre la fonction de dirigeant syndical.

Nous espérons, et ce sera là ma conclusion, que cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail délivrera des enseignements et offrira des possibilités nouvelles et une aide en vue d'accroître la productivité des travailleurs, grâce à la liberté d'association exercée de façon harmonieuse et respectueuse de l'équité et de la dignité. Un tel objectif dynamiserait l'investissement en Indonésie et serait source de prospérité non seulement pour le peuple indonésien, mais également pour la communauté économique au sens large.

L'APINDO et le gouvernement continueront de collaborer pour instaurer des relations de travail harmonieuses dans l'idée de stimuler la productivité et de créer un climat favorable à l'investissement.

Ainsi l'APINDO continuera de jouer un rôle actif dans le développement du pays aux fins d'un avenir meilleur.

Original espagnol: M. LUCAS (travailleur, Guatemala)

Nous félicitons le Directeur général de l'analyse contenue dans le rapport sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2006-07*, qui insiste sur l'importance de la promotion du travail décent, de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la gouvernance démocratique dans notre région.

En tant que Guatémaltèque, je souhaite dénoncer ici les difficultés que les travailleurs rencontrent tous les jours pour promouvoir le travail décent. Il est très difficile d'expliquer en quelques mots surtout devant une aussi éminente tribune internationale la situation triste et déplorable que nous connaissons, nous, travailleurs des pays d'Amérique centrale comme le Guatemala.

Nous sommes confrontés à la corruption, qui rend complètement inefficace le contrôle du respect de la législation du travail par l'Inspection générale du travail. La corruption a gagné les plus hautes instances judiciaires et ces tribunaux ne respectent pas la législation. Par exemple, peu importe du ministère du Travail d'être traduit devant le tribunal compétent sur l'avis du juge responsable, en date du 12 mai 2008.

Au lieu de jouir d'un travail décent, nous subissons des conditions de travail dégradantes. L'application des conventions fondamentales de l'OIT est entravée en permanence. C'est pourquoi il est nécessaire que l'OIT accentue l'impact et la promotion des normes visant à promouvoir le travail décent et à intégrer pleinement ces normes dans les programmes nationaux. Il est nécessaire aussi que l'OIT fasse avancer les stratégies thématiques et les stratégies locales évoquées dans le rapport, afin que les travailleurs aient la possibilité d'avoir un travail et un salaire décents, et pour lutter contre la faim qui existe dans différentes régions du pays.

Au Guatemala, il est essentiel pour les travailleurs et les travailleuses que les relations entre main-d'œuvre et employeurs deviennent transparentes et que l'on ne déguise plus ces relations sous le nom de contrats civils ou commerciaux, alors qu'en réalité il s'agit d'un travail qui n'est pas reconnu comme tel. Cet artifice permet de refuser aux travailleurs une protection sociale, un salaire suffisant, des soins de santé complets. Cette situation touche tous les travailleurs en particulier les femmes et les mineurs.

La violence à l'encontre des femmes, le taux élevé de travail des enfants, l'incapacité de lutter contre la faim et les graves conséquences des catastrophes naturelles qui frappent notre région mettent en évidence, sans aucun doute, l'abandon, l'absence de protection sociale et l'indifférence des élites.

Nous sommes d'accord avec l'intervention des représentants gouvernementaux du Danemark et de la Norvège, à savoir que la convention n° 94 et la recommandation correspondante sont des textes pertinents, valables et nécessaires. Notre gouvernement, qui prétend s'inscrire dans le courant social démocrate, doit donc devenir un employeur modèle et appliquer des sanctions, c'est-à-dire l'exclusion des appels d'offres, contre ceux qui ne respectent pas les dispositions de cette convention.

Beaucoup parlent de dialogue social, mais, en réalité, lorsqu'il faut agir pour résoudre les conflits, on préfère utiliser la force publique contre les travailleurs plutôt que d'inviter les partenaires sociaux à un dialogue franc et sincère.

Il est déplorable que les travailleuses et les travailleurs, en plein XXI^e siècle, soient victimes d'agissements inhumains – enlèvements, assassinats, licenciement au seul motif de l'appartenance à un syndicat, non versement de salaires dus, contrats de travail appelés contrats civils ou commerciaux, actes qui restent impunis, menaces, etc.

Nous voulons croire et nous sommes convaincus que la solidarité des travailleuses et des travailleurs du monde entier, y compris des pays développés, et que notre Organisation internationale du Travail, au moyen de programmes de coopération et de promotion, contribueront à lutter contre tant d'injustices, et qu'ainsi nous créerons les conditions du travail décent.

Dans mon pays, il n'y a ni liberté syndicale ni négociation collective. Cela a été mille fois démontré. Le Guatemala figure, depuis dix ans, sur la liste de cas individuels que la Commission de l'application des normes examine en raison de graves violations des droits fondamentaux. Cette année cette commission, dans ses conclusions notamment, a déploré profondément les récents assassinats de syndicalistes et les menaces de mort à l'encontre d'autres syndicalistes. La commission a invité notre gouvernement à accepter la visite d'une commission tripartite composée des porte-parole des employeurs et des travailleurs de la Commission de l'application des normes, pour rechercher des solutions intégrales à ces problèmes récurrents.

Ici, les travailleuses et les travailleurs guatémaltèques élèvent la voix pour dire dignement: Non à la violence contre les travailleurs, non aux assassinats! Non à l'impunité! Non à l'exploitation! Vive le Guatemala.

Original cambodgien: M. VONG (ministre du Travail et de la Formation professionnelle, Cambodge)

C'est un très grand honneur et plaisir pour la délégation cambodgienne de vous présenter les progrès réalisés par le Royaume du Cambodge dans le domaine du travail, en particulier dans le cadre du programme par pays pour le travail décent qui est un facteur crucial du développement socio-économique, axé sur la promotion de l'emploi et le développement des compétences, l'amélioration des conditions de travail, le renforcement du droit d'organisation et de la liberté d'association, ainsi que du rôle du tripartisme et l'amélioration du système de protection sociale.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi et le développement des compétences, le gouvernement cambodgien s'est efforcé de répondre aux besoins du marché local de l'emploi, s'adaptant à l'évolution de la situation socio-économique, et créant des emplois pour les nouveaux arrivés sur le marché du travail. Il a aussi autorisé l'envoi de travailleurs cambodgiens dans des pays voisins, tels que la Malaisie, la Thaïlande et la Corée, tout en mettant sur pied un groupe de travail chargé d'enregistrer les travailleurs cambodgiens qui travaillent illégalement en Thaïlande.

L'inspection du travail et la mise en œuvre d'un projet centré sur le respect des normes du travail par

les entreprises ont permis d'améliorer les conditions de travail.

Le gouvernement royal du Cambodge a renforcé le droit d'organisation et la liberté syndicale en autorisant la formation et l'enregistrement des syndicats. A ce jour, 1 300 syndicats d'entreprise, 30 fédérations syndicales et quatre confédérations syndicales ont officiellement été enregistrés. Pour régler les conflits du travail efficacement, et dans les délais, trois mécanismes de règlement des conflits ont été établis: un au niveau de l'entreprise, un qui relève du ministère, et enfin un qui relève d'un conseil d'arbitrage; l'établissement d'un conseil des prud'hommes est encore à l'étude.

Un fonds national de sécurité sociale a été créé, conformément à la loi sur la sécurité sociale promulguée en 2002. Cette loi a pour objet de faire bénéficier tous les travailleurs visés d'indemnités en cas d'accidents du travail, d'un accès aux soins de santé et de prestations de pension.

Je souhaite insister sur le fait que les progrès réalisés par notre pays dans le domaine du travail sont également dus à la coopération et à l'assistance d'autres pays et d'organisations, en particulier l'OIT.

M. DIALLO (*ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Administration, Guinée*)

C'est pour moi un insigne honneur et un réel privilège de prendre la parole au nom de Son Excellence, le Général Lansana Conté, Président de la République, chef de l'Etat, pour adresser à Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, mes sincères félicitations et vous assurer, dans l'accomplissement de votre mission, du soutien et de la pleine coopération de ma délégation.

Notre Conférence inscrit à son agenda des questions dont la pertinence et la portée traduisent la volonté de l'Organisation internationale du Travail de répondre efficacement aux nombreux défis auxquels la communauté internationale est de plus en plus confrontée du fait d'une mondialisation qui ne donne pas les mêmes opportunités de progrès économiques et sociaux à tous les peuples du monde.

L'examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT atteste des progrès accomplis par notre Organisation et de la nécessité de poursuivre les efforts engagés, notamment dans les domaines de la promotion et de la protection des libertés fondamentales, en tant que facteur de paix et de stabilité de nos Etats.

La ratification des conventions fondamentales et leur promotion effective dans un cadre de partenariat dynamique sont, à nos yeux, des leviers indispensables aux progrès et à la réalisation effective des objectifs du travail décent. C'est pourquoi mon pays souscrit aux recommandations formulées dans ce rapport et s'engage à en donner effet.

S'agissant de la promotion de l'emploi visant à réduire la pauvreté, ma délégation approuve la vision et les perspectives exprimées dans le rapport du Directeur général.

En effet, la problématique de l'emploi est l'une des causes principales de la pauvreté. Sa résolution, grâce à la mise en œuvre de politiques ambitieuses adaptées aux besoins et réalités de nos Etats, est le moyen le plus sûr pour juguler celle-ci.

Dans mon pays, l'agriculture constitue la principale source de revenus en milieu rural et est essentiellement une agriculture de subsistance pouvant difficilement générer des revenus substantiels au monde paysan. Son caractère extensif, peu performant au regard des immenses potentialités et opportunités du développement du pays, explique pour une large part sa précarité et son incapacité structurelle à répondre aux besoins du monde rural.

Le monde est malade, il est malade de sa pauvreté, malade de l'exclusion, malade des inégalités socio-économiques, toutes choses qui ont engendré la grave crise alimentaire qui est en train de le secouer aujourd'hui.

Faut-il rappeler que plus de 850 millions de personnes à travers le monde, et particulièrement dans les pays en développement, souffrent de la faim et de la malnutrition?

Pour ma délégation, le fléau de la faim et de la pauvreté est un défi que l'Organisation internationale du Travail, à l'instar des autres acteurs et partenaires du développement, se doit de relever en l'intégrant prioritairement dans son agenda et son plaidoyer, car sa non-prise en compte pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour la paix et la stabilité dans le monde.

D'où l'impérieuse nécessité pour la communauté internationale d'accorder au développement du secteur agricole une réelle priorité, en prenant les mesures urgentes et appropriées de mise en œuvre de politiques de développement qui valorisent l'agriculture et protègent l'environnement.

L'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement figurent également parmi les enjeux de notre Conférence.

A ce sujet, l'impact de la productivité comme déterminant de la croissance montre toute la nécessité de développer un cas de partenariat entre les employeurs et les travailleurs, partenariat fondé sur le dialogue social et une politique de renforcement des ressources humaines comme levier de la croissance de l'entreprise et facteur de développement de nos pays.

En ce qui concerne la question du renforcement de la capacité de l'OIT, et au vu des efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation, mon pays estime, en la matière, qu'en raison de la complexité des problèmes induits par la mondialisation, notamment dans les pays en développement, une attention particulière devrait être accordée au rôle de l'Organisation internationale du Travail dans la réalisation des objectifs définis par notre Organisation et la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

Mon pays reste vivement préoccupé par la grave crise politique et humanitaire qui frappe la population et en particulier les travailleurs des territoires occupés de Palestine. Ce drame, qui contraste avec les idéaux de paix de l'Organisation internationale du Travail, doit interpeller nos consciences et appeler à une action concertée de la communauté internationale pour un règlement juste et durable de ce conflit.

La présente session se tient à une étape importante de la vie de l'Organisation internationale du Travail dans la mesure où elle marque le renouvellement du mandat du Directeur général du Bureau international du Travail.

Pour terminer, mon pays confirme sa volonté de renforcer sa coopération avec le BIT et voudrait ici réitérer sa reconnaissance pour l'appui technique qu'il ne cesse de lui apporter.

Comme vous le savez, sur le long et difficile chemin de l'édification d'une Guinée démocratique, forte et prospère, mon pays connaît depuis un certain temps des remous sociaux sporadiques, lesquels sont du reste inhérents à tout processus de changement.

Toutefois, la détermination du gouvernement et de l'ensemble des partenaires sociaux est grande à privilégier le dialogue et la concertation, pour la restauration d'un climat d'entente à la mesure des aspirations de paix, de progrès et de stabilité auxquelles tous les Guinéens sont profondément attachés.

Original espagnol: M. OSORIO (ministre de la Justice et du Travail, Paraguay)

Au nom du gouvernement de la République du Paraguay, je remercie l'OIT du soutien permanent accordé à notre pays afin de renforcer le tripartisme, ce qui nous permet de procéder peu à peu à des changements culturels importants, indubitablement nécessaires pour atteindre la justice sociale à laquelle nous aspirons tous.

Le Paraguay passe par une étape très importante de son histoire. Au bout de soixante ans, nous allons avoir une alternance dans le pouvoir de la République, suite à des élections libres, transparentes et démocratiques. Pour la première fois dans notre pays, nous assistons à un changement du parti au pouvoir, et ce sans violence ni effusion de sang. Ainsi, le 15 août prochain, le Président de la République, M. Nicanor Duarte Frutos, remettra devant tout le pays l'écharpe présidentielle au Président élu par la volonté souveraine du peuple, M. Fernando Lugo.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans notre pays, le gouvernement, qui arrive à la fin de son mandat de cinq ans, a toutefois jeté les bases d'un développement économique et social que nous appelons de nos vœux. Notre pays s'est enfin stabilisé sur les plans politique et social après tant de convulsions qui nous caractérisaient par le passé. Aujourd'hui, nous vivons dans un climat de tranquillité, les finances publiques sont solides et les variables macroéconomiques sont meilleures que jamais. Reste encore à mettre fin aux inégalités sociales, à la mauvaise répartition des richesses et à créer plus d'emplois décents pour tous les Paraguayens.

Le gouvernement, par le truchement du ministre de la Justice et du Travail, dans une initiative conjointe avec le secteur du travail représenté par les syndicats et avec le secteur de l'emploi, a fait des avancées significatives dans le domaine du travail, avec le solide appui de l'OIT. Nous en citons quelques-unes.

En octobre de l'année dernière, le Paraguay a ratifié la convention n° 156 de l'OIT relative à l'égalité des chances et de traitement entre travailleurs et travailleuses ayant des responsabilités familiales.

Cette initiative a été suivie du renforcement des institutions, grâce à l'ouverture d'un nouveau bureau régional du travail dans notre pays.

Nous avons résolu de nombreux conflits de travail, tant individuels que collectifs.

Nous avons augmenté de manière importante le nombre d'entreprises enregistrées auprès des syndicats des employeurs.

Nous avons progressé, avec l'aide de l'OIT, dans le programme visant à supprimer le travail des enfants et à protéger le travail des adolescents.

Nous avons organisé des ateliers sur le contrôle des adolescents travailleurs.

Nous avons organisé un séminaire tripartite sur les droits fondamentaux du travail et la prévention du travail forcé. Pour ce programme, une commission intégrée a été constituée au sein de laquelle siègent des représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour affronter les défis soulevés par ce thème.

Enfin, je voudrais, au nom de mon gouvernement, demander à l'OIT de continuer à nous soutenir dans toutes ces actions qui nous permettront de réduire tous les types d'inégalités, de discriminations, d'exclusion sociale, et d'absence d'opportunités.

Nous nous engageons, en tant que gouvernement, à développer plus avant le caractère institutionnel de la négociation collective, du dialogue social, ainsi que de la liberté syndicale, qui est un droit fondamental des travailleurs, et à mettre en œuvre les principes de l'OIT, qui nous aideront à atteindre les objectifs du Millénaire et à avoir un pays où règne une plus grande justice sociale.

Original arabe: M. JERAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)

Permettez-moi au nom des organisations de travailleurs de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe, d'exprimer à M. Somavia, Directeur général du BIT, notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie en vue de la réalisation de l'objectif stratégique de l'OIT, à savoir un travail décent pour tous.

C'est dans ce contexte que se situe le rapport du Directeur général concernant la liberté d'association et la négociation collective face aux défis de la mondialisation et notamment l'augmentation du chômage et de l'exclusion sociale, et l'intensification de la concurrence mondiale.

Nous apprécions grandement le rôle que joue l'OIT dans la réalisation d'un consensus international pour construire un monde où régnerait l'équité sociale et le travail décent. Mais nous nous demandons si nous sommes bien sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

La crise de l'emploi constitue aujourd'hui l'indice du développement et de la stabilité dans le monde. L'écart entre le Nord et le Sud se creuse, le fardeau de la dette pèse de plus en plus lourd, et la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires contribue à marginaliser les économies de nombreux pays en développement.

La liberté syndicale est nécessaire à l'amélioration de la situation économique et tous les indicateurs montrent que les politiques en faveur du développement sont beaucoup plus efficaces lorsqu'elles se basent sur un véritable dialogue social. Les gouvernements jouent dans ce domaine un rôle très important. Ils ont pour tâche de mettre en place un cadre juridique et des mécanismes qui facilitent la négociation collective. Ils doivent également élargir le système de sécurité sociale afin d'aider les travailleurs qui se trouvent dans une situation difficile, et de compenser les faiblesses du

marché du travail, et notamment le développement du secteur informel.

Le Directeur général souligne dans son rapport l'importance que revêt l'inclusion dans les accords de commerce multilatéraux, les zones de libre-échange ou les programmes d'intégration économique régionale de dispositions sociales relatives à la liberté syndicale, la négociation collective, ainsi que le respect des droits des travailleurs migrants.

L'OIT a pour devoir d'encourager dans ce domaine les partenaires sociaux dans les pays en développement, notamment les pays du Maghreb arabe, à œuvrer à l'intégration économique et à la création de groupements régionaux qui jouissent de meilleurs investissements et du développement de leurs ressources humaines dans le cadre d'un dialogue social régional.

Les guerres constituent le principal obstacle à la prospérité des travailleurs et à la mise en œuvre des programmes de l'OIT. Il est donc nécessaire d'agir rapidement afin d'aider au développement et à la stabilité dans les pays arabes soumis à des troubles et à des conflits régionaux et internationaux et auxquels on impose l'occupation militaire et les blocus économiques.

Tout en appréciant les efforts déployés par l'OIT pour offrir une assistance technique aux partenaires sociaux dans ces pays, il faut souligner la nécessité de continuer à soutenir la lutte du peuple palestinien jusqu'à l'instauration de son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods, et que cesse l'occupation des territoires qui appartiennent à la Syrie et au Liban, et l'occupation de l'Iraq, que soit protégée l'unité du Soudan, et que soient éliminés tous les foyers de tensions qui entravent le développement et menacent la paix dans le monde.

Nous espérons que les pays du Maghreb et les pays arabes bénéficieront de plus d'attention de l'OIT dans le cadre de ses activités relatives à l'aide accordée aux programmes en faveur du travail décent. Les partenaires sociaux dans cette région ont besoin d'un accroissement des programmes d'assistance technique, afin de renforcer les droits et les libertés syndicales et d'assurer un meilleur respect des normes du travail, ce qui nécessite une augmentation des fonds alloués à la région et une plus grande utilisation de la langue arabe dans tous les documents et les activités de l'Organisation.

Nous souhaitons une Organisation plus forte, capable de mettre en œuvre le programme en faveur du travail décent. Nous approuvons ainsi le plan d'action visant à renforcer la capacité de l'OIT, car nous sommes convaincus que l'OIT doit avoir un rôle particulier dans la diffusion des idées de justice et des valeurs d'entraide entre les peuples.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International)

C'est quand même réconfortant de voir une femme dans le siège du Président de la Conférence internationale du Travail, et surtout d'avoir une femme africaine aussi vigoureuse que vous.

Je vois qu'il y a beaucoup de fans de foot dans cette salle et je peux vous dire que le Portugal a battu la République tchèque trois à un, et je vois bien qu'il y en a qui sont un petit peu nerveux dans leur siège, donc c'est 3-1 pour le Portugal.

Alors, on peut mettre maintenant la montre en route. Je parle au nom d'UNIGLOBAL et je suis ici pour exprimer notre colère face à la flambée de

répression contre les syndicalistes du monde, avec une augmentation des assassinats en Colombie par exemple. Nous pleurons le décès de notre ami Leonidas Gómez Roza qui a été assassiné récemment et, là, la réaction du gouvernement colombien est navrante. S'il pouvait mettre autant d'énergie à protéger les syndicalistes et à promouvoir la démocratie qu'il le fait pour conclure des accords commerciaux, il ferait bon vivre en Colombie.

Il y a aussi des assassinats aux Philippines, où une fois de plus le gouvernement fait semblant de ne rien voir. Au Zimbabwe, le régime monstrueux de Mugabe commet des actes de violence pour bâillonner son peuple.

Il faudrait quand même que les gens puissent choisir leur destinée. On voit que même des mandants de l'OIE comme la Zambie qui se vantent d'avoir des discussions tripartites concernant la réforme du travail sont en train de présenter une nouvelle loi que personne n'a jamais vue. Nous demandons au gouvernement zambien de retirer ces propositions et de retourner à la table des négociations avec les syndicats.

Il faut aussi qu'il y ait la liberté de rejoindre ou pas un syndicat. Nous nous battons pour la démocratie et nous trouvons les portes fermées sur le lieu de travail, que ce soit chez Walmart ou ailleurs. Ce n'est pas étonnant que les investisseurs se détournent de ce type de sociétés.

Nous sommes dans une économie de services. D'ailleurs, 75 pour cent de la main-d'œuvre des pays de l'OCDE travaillent dans le secteur tertiaire, et ceci va en croissant, et je peux vous dire que nous sommes heureux de voir que l'OIT s'intéresse maintenant à ce secteur qui se développe. C'est une nouvelle démarche sectorielle qui nous plaît. En fait, nous devons certainement mettre les services privés sur la carte de l'OIT.

Je tiens à dire que nous allons organiser l'an prochain avec le CIETT, c'est-à-dire les agences d'emploi temporaire et l'OIT, une conférence pour le travail décent dans ce secteur, qui emploie plus de 8 millions de personnes.

Il nous faut aussi absolument agir pour qu'il y ait le droit d'organisation et de négociation collective pour tous dans les services. Il y a quand même une situation intenable où la démocratie est sous pression. Les familles ont du mal à boucler leur fin de mois. La cocotte minute est prête à exploser. Nous demandons à l'OIT de convoquer une réunion d'urgence sur l'impact de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des carburants sur les travailleurs. Nous vivons une époque de mondialisation effrénée.

On voit aussi que les spéculateurs sont en train de faire des tours de passe passe sur les marchés alimentaires et de l'énergie, de la spéculation à court terme au détriment de nos économies à long terme. Ils sont en train de tromper leur monde et de forcer des clients à souscrire des contrats qu'ils ne peuvent pas se permettre de souscrire.

Résultat: il y a des pertes d'emploi, par contre les régulateurs sont en perte sèche. Les gagnants sont ceux qui justement poussent à la spéculation, qui engrangent les bénéfices et pourtant ne veulent pas assumer la responsabilité des pertes.

Vous savez qu'il y a maintenant des sociétés de capitaux qui emploient des millions de personnes un peu partout dans le monde. Je demande à M. Somavia d'inviter des représentants de ces sociétés

de capitaux et fonds de pension à venir ici, pour les informer des normes du travail. Les informer du dialogue social et du travail décent. Il faut passer des sociétés de capital-risque à des sociétés publiques et des accords-cadres mondiaux qui reconnaissent les droits des enfants.

Vous savez qu'UNIGLOBAL a signé plus de 20 accords de ce genre, ne serait-ce que la semaine dernière avec la SSI qui emploie 500 000 personnes. Cet accord innove avec la création d'un fonds d'inspection et de suivi.

Nous demandons à l'OIT d'être plus énergique pour promouvoir ce genre d'accords-cadres globaux. Si une compagnie refuse le dialogue social, alors elle ne peut pas vraiment parler de responsabilité sociale.

Je voudrais aussi citer le nom d'un ami qui m'est proche, vous savez qu'au mois de novembre, Herbert Maier, ex-Directeur général adjoint, nous a quittés. J'étais très heureux de voir que l'OIT était représentée par notre collègue Kari Tapiola. J'ai aussi reconnu David Cockroft aux funérailles. Je voudrais vous dire que nous gardons un très bon souvenir de cet homme qui était un grand défenseur des droits syndicaux, et de l'OIT, et c'est à lui que je dédicace cette intervention.

Original anglais: Mme PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Le rapport du Directeur général est louable dans son format et dans son contenu et n'a cessé de s'améliorer au fil des années grâce à la qualité et à la compétence du personnel administratif et technique du Bureau. Nous félicitons le Conseil d'administration et le Directeur général, en particulier pour les orientations qu'ils donnent et pour leur vision. Nous souhaitons également féliciter et remercier sincèrement le Bureau, pour les questions d'égalité, de son étroite collaboration avec nous pour intégrer une perspective sexospécifique dans le mandat constitutionnel, les objectifs stratégiques et le programme de travail de l'OIT. Nous félicitons également le groupe des travailleurs d'avoir élu Anna Biondi au poste de secrétaire, première femme à avoir été élue à ce poste. Nous avons le ferme espoir que la campagne mondiale de l'OIT qui vient d'être lancée sur l'égalité entre les sexes comme élément essentiel du travail décent donnera une place prééminente à cette question lors de la 98^e session l'année prochaine. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités et la Fédération internationale des femmes chefs d'entreprise et des femmes professionnelles, qui sont à l'origine du Groupe de travail sur l'emploi et le développement économique des femmes du Comité ONG de Genève sur la condition de la femme, sont prêtes à collaborer à cette campagne ainsi qu'aux travaux préparatoires de la 98^e session.

Nous prenons la parole devant la 97^e session avec une grande satisfaction et avec gratitude car, après des années de plaidoyer, nous croyons savoir qu'il a été décidé de reformuler la Constitution dans une langue épiciène. Permettez-moi de rappeler, entre autres, l'article 3, paragraphe 2, de la Constitution qui devrait garantir l'égalité des sexes dans la participation aux organes de décision et au titre de tous les points de l'ordre du jour, et l'article 9, paragraphe 3, qui devrait garantir l'égalité entre les sexes au sein du personnel du Bureau.

La FIFDU que je représente a suivi les travaux de la Commission des aptitudes professionnelles, et nous remercions le président de nous avoir permis d'y prendre la parole. Nous sommes reconnaissants à cette commission de l'attention qu'elle a portée à l'égalité des sexes. Les femmes sont souvent traitées différemment des hommes sur les plans du droit, de la politique et de la pratique. En outre, le travail des femmes, qu'il soit rémunéré ou non, est sous-évalué et généralement non reconnu. Nous espérons que les obstacles sociaux et culturels auxquels se heurtent les femmes pour avoir accès à l'éducation et à la formation retiendront tout particulièrement l'attention de l'OIT, étant donné, surtout, que les femmes ont prouvé lors de crises économiques combien elles peuvent faire preuve de créativité et d'innovation pour assurer la subsistance de leurs familles. Souvent, le travail non rémunéré des femmes dans l'économie informelle a servi de modèle de bonnes pratiques qui ont été reprises dans des stratégies non conventionnelles de formation et d'apprentissage tout au long de la vie. Nous proposons que les compétences acquises par des moyens informels de ce type soient reconnues et utilisées dans les dispositifs de développement des compétences.

Mon organisation salue le travail important fait par la Commission du développement rural sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté. Nous avons été très heureuses de constater que les questions d'égalité ont sous-tendu une grande partie des discussions et, en particulier, que la principale décision a été de reconnaître que les femmes représentent plus de la moitié de la population des communautés rurales et que le traitement inégal dont elles font l'objet mérite une attention ciblée. Nous espérons que les travaux de l'OIT sur l'emploi pour les femmes en milieu rural continueront à promouvoir l'emploi rural pour lutter contre la pauvreté, et ce dans l'optique des droits de l'homme. Nous sommes heureuses que les conclusions adoptées soulignent que les politiques publiques doivent renforcer l'enseignement secondaire et la formation professionnelle en milieu rural en garantissant l'égalité d'accès des hommes et des femmes, et que les femmes doivent être formées à l'entrepreneuriat. Ma fédération se félicite tout particulièrement de la recommandation faite aux gouvernements de promouvoir l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, et de meilleures possibilités pour tous de concilier travail, vie privée et responsabilités familiales ainsi que le fait que les organisations de travailleurs doivent renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les organisations de travailleurs des zones rurales.

Enfin, s'agissant de la Déclaration proposée à la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, nous considérons nous aussi que les quatre objectifs stratégiques sont inséparables, interdépendants et complémentaires et que, pour optimiser leur impact, ils doivent être inclus dans la stratégie intégrée de l'OIT pour le travail décent, avec les questions de l'égalité entre les sexes et de la non-discrimination en facteur commun. Il ne faut cependant pas oublier la double approche des droits de la femme et du droit au développement, qui mérite une attention particulière.

Notre session se tient dans un contexte international caractérisé par l'envolée du prix des hydrocarbures, un relèvement progressif des prix des denrées alimentaires de première nécessité et une montée continue de la cherté de la vie, toutes choses qui viennent plomber les politiques sociales de nos États déjà malmenés dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion d'un travail décent.

Le contenu de l'ordre du jour de la 97^e session de notre Conférence qui porte sur sept points est pertinent à bien des égards et intéresse mon pays du fait qu'ils traitent des questions d'emploi en rapport avec la pauvreté et le développement socio-économique, ainsi que des questions de renforcement des capacités de l'Organisation afin de lui permettre d'aider les États Membres à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre de la mondialisation.

Les objectifs du Burkina Faso en matière sociale, qui est l'un des thèmes développés lors de cette session, qui sont en phase avec les préoccupations des partenaires sociaux de mon pays, me donnent l'opportunité d'évoquer les efforts déployés par le gouvernement burkinabé au cours de ces deux dernières années pour respecter les engagements auxquels il a souscrit en tant que mandant de l'Organisation.

Ces efforts s'analysent en termes de réorganisation structurelle, de réorientation des actions et des initiatives de développement pour des résultats dans plusieurs directions et concernent les normes internationales du travail, la législation et la réglementation nationales, le dialogue social, la santé et la sécurité au travail, ainsi que la protection sociale.

Au chapitre des normes internationales, il me plaît de vous informer que le Burkina Faso est à jour de ses obligations découlant de l'article 22 de la Constitution de l'OIT. Mon pays, fort de son aspiration au développement socio-économique, a décidé d'assainir le cadre législatif et réglementaire afin de rendre attractif le milieu des affaires, tout en promouvant le travail décent.

Dans cette optique, l'année 2007 a été marquée par la révision du Code du travail ainsi que la rédaction de ses textes d'application. Cette révision s'est faite dans un cadre tripartite regroupant les représentants de l'État, les employeurs et les travailleurs, qui ont examiné les propositions et observations venant des partenaires sociaux, de l'institution judiciaire et d'institutions internationales comme le BIT.

Le nouveau Code du travail a été approuvé par le gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale le 13 mai 2008. En matière de dialogue social, des mesures de concertation telles que les rencontres annuelles au sommet, entre le gouvernement et les syndicats, le gouvernement et le secteur privé et entre le gouvernement et les producteurs agricoles, constituent les signes d'un dialogue social national dynamique et utile pour résoudre la crise actuelle de la vie chère.

Ainsi, le gouvernement accompagne les partenaires sociaux pour asseoir un cadre tripartite permanent de concertation entre le patronat et les centrales syndicales pour traiter des questions du monde du travail touchant à leurs intérêts mutuels.

En matière de sécurité et de santé au travail, outre les innovations contenues dans le nouveau Code du travail, la politique nationale y relative est en phase de finalisation pour mieux orienter nos actions et situer les responsabilités des différents acteurs du monde du travail, et instaurer un milieu du travail sain et salubre, propice à l'épanouissement des travailleurs et au progrès économique.

De même, l'institutionnalisation d'une inspection de la médecine du travail, et la création d'une direction de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes participent de cet objectif.

En matière de protection sociale, l'adoption de nouvelles dispositions législatives et réglementaires en 2006 devrait permettre d'assurer une couverture plus large de la population en général et des travailleurs des secteurs informel et indépendant en particulier. Ainsi, la restructuration du programme national de réinsertion des travailleurs déflatés en fonds d'appui aux travailleurs déflatés et retraités, en 2007, a permis d'étendre la couverture sociale en termes de financement de l'emploi et de la formation professionnelle aux travailleurs déflatés et retraités.

Au regard des résultats obtenus et conscient du long chemin qui reste à parcourir pour assurer un bien-être à chaque travailleur et à toutes les couches sociales de sa population, le Burkina Faso reste confiant en la solidarité internationale. C'est pourquoi il en appelle à la générosité des États plus nantis pour renforcer les capacités de notre Organisation commune, afin qu'à son tour celle-ci puisse nous assurer de ses appuis techniques et multiformes, notamment en matière de renforcement des compétences.

En conclusion, le Burkina Faso a foi en les idéaux de l'OIT, à sa capacité à appuyer nos États dans leur quête pour une sécurité sociale de tous les travailleurs. Nous restons convaincus que sans cette sécurité sociale il serait vain d'espérer atteindre la justice sociale dans le travail et une paix sociale véritable dans un monde où le travail et la production peuvent nourrir et entretenir les habitants.

Original anglais: M. GIUSEPPE (travailleur, représentant du National Trade Union Center (NATUC), Trinité-et-Tobago)

Le rapport du Directeur général à cette 97^e session nous apprend que l'environnement mondial est en pleine turbulence financière. Cette phrase définit très justement la situation dans laquelle nous nous trouvons. Et dans le contexte de l'OIT, le NATUC souscrit aux préoccupations présentées dans ce rapport.

Chaque syndicat doit examiner ce rapport et définir notre rôle, nos stratégies et nos projets. Nous devons veiller à ce que les travailleurs et leur famille aient la capacité de réduire, voire éliminer, les insécurités et incertitudes qui sont les effets connexes naturels de cette situation économique.

Je reconnais que, lorsque le Directeur général parle d'insécurité et d'incertitude, il dit quasiment que les travailleurs du monde sont confrontés aujourd'hui à la menace du chômage, de la faim et de la pauvreté. Notre monde doit admettre que la négociation collective, au sens le plus large, est l'un des moyens principaux dont disposent les travailleurs pour faire avancer leurs intérêts et leur protection sur ce marché du travail mondialisé, caractérisé par la flexibilité mais aussi par l'incertitude. Effectivement, il faut réorienter la

négociation collective dans son ensemble pour réaliser les objectifs du travail décent et d'une mondialisation plus juste. Réorienter, peut-être, abandonner jamais.

Les travailleurs savent bien que nos différents ministères ont de nombreuses difficultés à traduire leur politique dans les faits. Nombre d'entre eux n'ont pas une véritable autorité ni les ressources requises ou, tout simplement, la volonté nécessaire pour mettre leur politique en œuvre.

Les gouvernements doivent comprendre une chose: tant que la mise en place d'une structure moderne de négociation collective ne sera pas prioritaire, l'Etat, où qu'il se trouve dans le monde, aura du mal à donner ou assurer ce système aux travailleurs.

De nombreux gouvernements en paieront le prix quand ces travailleurs seront appelés aux urnes. Les mutations qui se poursuivent dans le monde du travail obligent tous les partenaires sociaux à devenir toujours plus efficaces et compétitifs, surtout dans la fonction publique et au sein des syndicats.

Dans des pays comme le nôtre, l'Etat doit jouer un rôle de premier plan. Notre gouvernement est le principal employeur et celui qui a le plus de ressources. Le gouvernement a la responsabilité d'établir des normes qui constituent la base du travail décent et d'une mondialisation plus juste. Et chaque fois que le gouvernement prend du retard, c'est le pays tout entier qui reste à la traîne.

Au niveau mondial, les avantages du travail décent et d'une mondialisation équitable doivent être distribués à tous, mais surtout aux centaines de millions d'êtres humains défavorisés.

Des centaines de millions de personnes, prisonnières dans la pauvreté en raison d'un système que défendent ceux qui estiment que, pour «faire repartir l'économie», il suffit d'opérer des ajustements structurels et de faire confiance au pouvoir magique de l'économie de marché.

Dans tout ajustement structurel, les travailleurs ont toujours été les premiers à être licenciés.

Si la négociation collective repose sur les deux principaux piliers que sont le travail décent et une juste mondialisation, les gouvernements devront jouer leur rôle dans les domaines suivants: souplesse du marché du travail, coopération en matière de gestion de la main-d'œuvre, administration du travail, relations professionnelles et législation du travail, et politiques macroéconomiques.

Les interventions et la participation pertinente des syndicats aux discussions et négociations devraient porter essentiellement, mais non exclusivement, sur des points essentiels tels que la sécurité de l'emploi et des revenus, la productivité, le développement des compétences, la formation, l'organisation du travail, les contrats de travail et d'autres thèmes tendant à démocratiser les relations professionnelles et réduire la fracture sociale.

On peut considérer qu'à Trinité-et-Tobago les relations professionnelles évoluent dans un cadre relativement stable. Le NATUC estime qu'il faudrait tirer parti de ces conditions pour revoir notre démarche politique alors que la crise financière mondiale s'aggrave. Il est essentiel d'investir dans une infrastructure solide de négociation collective et dans les ressources humaines qu'elle suppose si nous voulons éviter ou

réduire le plus possible les effets négatifs découlant de la crise actuelle.

Notre gouvernement s'est engagé en faveur de l'Agenda du travail décent, mais les résultats positifs se font encore attendre. Si plusieurs raisons expliquent cette carence, l'une d'elles est évidente et réside dans l'incapacité du gouvernement à fixer des priorités. Les syndicats doivent peser sur le gouvernement et l'aider à trouver un bon équilibre entre les diverses priorités.

Les travailleurs ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts déployés aux niveaux national et international pour favoriser la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement. Nous engageons les employeurs, où qu'ils se trouvent, à respecter nos droits, et notamment le droit à la négociation collective et au dialogue social.

Voilà nos priorités pour aller de l'avant. Le gouvernement et les employeurs doivent œuvrer en faveur d'une telle démarche solidaire de dialogue social, si l'on veut que le sort des pauvres dans le monde puisse un jour s'améliorer.

*Original anglais: M. COCKROFT (représentant,
Fédération internationale des ouvriers du transport)*

Le travail décent et la mondialisation équitable sont des thèmes centraux pour tous les gouvernements, tous les employeurs et tous les travailleurs. La crise des crédits, la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires et les changements climatiques qui menacent de plus en plus notre planète, montrent bien que les forces du marché ne peuvent pas à elles seules produire des emplois décents, des conditions de vie décentes ou encore une croissance durable.

Cette année, nous célébrons le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87 et nous adoptons la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui mettra à jour le libellé de la Déclaration de Philadelphie pour relever les défis à l'heure de la mondialisation.

Nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais d'une Organisation internationale du Travail forte. Le secteur des transports, comme toujours, ouvre la voie.

Il y a deux années de cela, des marins, des armateurs et des gouvernements, et la Chine en tête, ont beaucoup contribué à rehausser la stature de l'Organisation internationale du Travail, avec l'adoption de la convention consolidée du travail maritime. Le transport maritime qui était la première industrie mondiale possède maintenant la première norme internationale du travail qui soit applicable partout dans le monde. Aux côtés des trois conventions maritimes fondamentales de l'Organisation maritime internationale (OMI), la convention de l'OIT est le quatrième pilier de la réglementation de travail dans ce domaine. Tout navire qui ne se conforme pas au certificat maritime énonçant les normes de l'OIT sera exclu des transactions mondiales. Il est important de poursuivre ce travail conjoint entre l'OIT et l'OMI: voilà un message que je transmettrai au Conseil de l'OMI devant lequel je prendrai la parole la semaine prochaine à Londres, où cette organisation célébrera son propre 60^e anniversaire.

L'OIT devra continuer à nouer des alliances similaires avec l'ensemble du système onusien.

L'année dernière, la Conférence a aussi adopté une convention consolidée sur le travail dans la

pêche qui modifiera beaucoup la vie quotidienne des pêcheurs, certainement l'une des professions les plus dangereuses au monde. Je voudrais rendre hommage à l'Organisation internationale des employeurs pour le grand rôle qu'elle a joué afin de mener à terme les travaux sur cette convention.

Rares sont les gens de mer, les pêcheurs ou les armateurs à la pêche qui ne connaissent pas l'existence de l'Organisation internationale du Travail. Il nous faut maintenant arriver au même niveau de sensibilisation dans toute l'économie mondiale. La nouvelle Déclaration nous permettra d'y parvenir.

Cela explique l'importance si grande de la réforme récente des activités sectorielles de l'Organisation internationale du Travail et des activités menées au niveau international par le Directeur général.

Le dialogue social sectoriel veut dire que les activités de l'Organisation internationale du Travail auront des répercussions directes sur la vie des travailleurs et des employeurs. C'est pour cela qu'il y aura une série de réunions de commissions consultatives pour les secteurs clés plus tard dans l'année, qui réuniront les employeurs, les travailleurs et les gouvernements intéressés dans chacun des secteurs pour donner des orientations au Conseil d'administration sur sa politique future dans ce domaine. Dans le secteur des transports, nous avons déjà commencé. Avec l'union internationale des transports routiers, qui regroupe des employeurs de ce secteur et l'Organisation internationale du Travail, nous avons produit des outils pour apprendre aux employeurs et aux conducteurs d'autobus à empêcher la propagation du VIH/sida dans le monde.

Nous travaillons aussi avec l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale qui, le mois dernier, a présenté sa nouvelle stratégie mondiale dans le domaine du transport, car le dialogue social est essentiel si l'on veut mettre en place des transports qui soient sûrs, propres et abordables.

L'égalité entre hommes et femmes doit bien entendu être prise très au sérieux dans toutes les activités de l'OIT. La participation des femmes dans toutes les activités de l'ITF doit être accrue, en ne nommant pas seulement quelques femmes alibis, mais en veillant à ce que les femmes soient présentes dans les instances dirigeantes des syndicats, dans les entreprises et dans les gouvernements.

Je citerai deux exemples récents de solidarité entre travailleurs du secteur des transports. Tout d'abord, il a été récemment découvert qu'un navire battant pavillon chinois s'apprêtait à livrer 3 millions de lots de munitions dans le port de Durban destinées aux soldats à Mugabe au Zimbabwe alors que les tensions politiques étaient extrêmement vives dans le pays. Les dockers membres d'ITF ont refusé de participer au déchargement du navire et lorsque l'ITF a été informée qu'il tenterait de les décharger en Angola ou en Namibie, les syndicats membres de l'ITF ont fait clairement savoir qu'ils l'empêcheraient de le faire. Ce bateau va bientôt revenir à Shanghai et ces munitions seront de nouveau en Chine.

Le deuxième exemple s'est produit dans les territoires palestiniens de Cisjordanie où les syndicats palestiniens et israéliens ont travaillé ensemble pour régler les problèmes aux frontières.

Pour conclure, je dirai quelques mots sur la liberté d'association. Lorsque je me suis adressé aux participants de la Conférence l'année dernière, Mansour Osanlou, le président du syndicat des conducteurs d'autobus venait de descendre d'un avion à Londres pour participer à une réunion de l'ITF. Une semaine plus tard, il était à Bruxelles où il parlait devant le Conseil général de la CSI. Mansour Osanlou est toujours incarcéré. Il est temps que le gouvernement iranien comprenne qu'il doit respecter les conclusions du Comité de la liberté syndicale présentées dans le rapport n° 350 et libère Mansour Osanlou et les autres syndicalistes qui tentent de créer des syndicats démocratiques libres en République islamique d'Iran.

Il faut que les travailleurs du monde entier bénéficient des droits garantis par l'Organisation internationale du Travail.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

La Confédération générale des syndicats qui regroupe 50 millions de syndicalistes dans les pays membres de la Communauté d'Etats indépendants se félicite que l'Organisation internationale du Travail se concentre sur le travail décent pour tous. Nous approuvons la méthode suivie pour aborder ce sujet difficile et complexe que reflète le rapport du Directeur général.

Bon nombre des thèmes abordés préoccupent notre région. Permettez-moi de citer quelques faits. Entre 11 pour cent de la population au Bélarus et 57 pour cent au Tadjikistan vivent en dessous du seuil officiel de pauvreté. Dans la plupart des pays de la CEI, le salaire moyen est très bas et l'écart entre les nantis et le reste de la population augmente. Au début de l'année, les retards dans le versement des salaires représentaient en Ukraine 132 millions de dollars des Etats-Unis, contre 109 millions en Russie. Le salaire moyen des femmes varie entre 42 pour cent de celui des hommes en Arménie et 61 pour cent en Russie. Le chômage persiste, même s'il tend à diminuer depuis quelques années.

Cependant, on constate une amélioration des indicateurs économiques généraux dans ces pays, ce qui devrait augmenter les chances de résoudre les problèmes sociaux les plus aigus.

La Confédération générale des syndicats a déclaré en novembre 2004 que le salaire minimal dans les pays de la CEI ne devait pas être inférieur au minimum vital. Nous menons une campagne dans ce domaine. Nous avons obtenu des résultats satisfaisants. Le salaire minimal a augmenté de quatre fois en Moldavie et de 3,8 fois en Russie. Au Bélarus et au Kazakhstan, ce salaire dépasse le minimum vital.

Nous partageons l'idée qui figure dans le rapport en ce qui concerne l'initiative en faveur de la réalisation du programme de travail décent dans tous les pays. L'Organisation internationale du Travail accroît ainsi son autorité. Notre Confédération estime que ce programme est extrêmement important car il contribue à donner une dimension sociale à la mondialisation. Ce n'est pas un hasard si ses dispositions font partie intégrante de la politique tant de l'ONU que de pratiquement toutes ses institutions spécialisées.

Nous avons tous besoin de l'OIT et nous devons ensemble nous battre pour la conserver et la renforcer. A la sixième session de notre

confédération, nous avons indiqué qu'il fallait conserver à l'OIT le mandat qui est le sien depuis de nombreuses années, et renforcer sa capacité de promouvoir la justice sociale à l'heure de la mondialisation économique.

Il est nécessaire de lui conserver son caractère tripartite et sa capacité de contrôle. Depuis 2005, notre confédération surveille la ratification et le respect des dispositions des conventions de l'OIT, et nous constatons de nombreux cas de violation des droits des travailleurs et d'ingérence des Etats dans les affaires des organisations professionnelles.

Je voudrais vous parler de la migration qui est un problème grave, si nous ne parvenons pas à le résoudre, il ne sera pas possible d'instaurer le travail décent. A l'heure de la mondialisation, beaucoup de travailleurs migrants se rendent notamment dans les pays de la CEI, pays peu enthousiastes à l'idée d'approuver les conventions de l'OIT dans ce domaine, surtout lorsqu'ils sont les Etats de destination de ces migrations.

Nous pensons que l'OIT doit attirer l'attention des gouvernements sur cette question. Nous voulons utiliser notre statut consultatif permanent auprès de l'Assemblée interparlementaire des pays de la CEI pour participer à l'élaboration d'une convention qui protège les travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Original portugais: M. SILVA (travailleur, Cap-Vert)

Le Cap-Vert, depuis 2008, est sorti du groupe des PMA et fait maintenant partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le passage du Cap-Vert à la catégorie de pays au développement intermédiaire est pour nous, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, une source d'orgueil national.

Il faut quand même être prudent dans la mesure où le pays demeure très vulnérable et tributaire de l'extérieur. Le niveau de pauvreté reste élevé puisque 37 pour cent de la population sont pauvres, dont 20 pour cent sont même considérés comme très pauvres. Le taux de chômage est encore élevé, il atteint 18,3 pour cent.

Nous avons analysé de près le rapport sur le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui est centré sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. A cet égard, nous tenons à dire ici que, malgré la plainte soumise à l'OIT en 2006 par notre centrale syndicale (cas n° 2534), le gouvernement du Cap-Vert continue d'utiliser systématiquement le système de la réquisition civile qui est une manière de contourner et d'empêcher le plein exercice d'un droit fondamental: le droit de grève.

Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, dans son 349^e rapport daté de mars 2008, recommande pour la deuxième fois, au gouvernement de mon pays de modifier sa législation sur la grève de sorte que la détermination du concept de service minimum n'incombe pas uniquement au gouvernement mais aussi aux syndicats et aux employeurs. Il recommande en outre que, en cas de divergence quant au service minimum, ce soit un organe indépendant qui le définisse.

La loi a été révisée, néanmoins la situation n'a pas changé et c'est le statu quo. De facto, un nouveau Code du travail a été approuvé et commence à être appliqué. Le gouvernement, insensible à la recommandation de l'OIT, n'a pas apporté le

changement suggéré et continue d'être le seul et unique arbitre pour déterminer le service minimum.

Le nouveau Code du travail a fait l'objet d'un large consensus initial, obtenu après des mois de dialogue et de négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux mais, arrivé dans la dernière ligne droite, il suscite une forte contestation de la part des syndicats et des travailleurs. Cette contestation est due au fait que, après le consensus et la signature du mémorandum d'accord, le gouvernement de façon unilatérale, a apporté des modifications de dernière minute sans se soucier des partenaires sociaux. Ces modifications, pour certaines, ont de sérieux effets sur les travailleurs.

Même si l'on reconnaît que le nouveau Code du travail comporte des points tout à fait positifs, par exemple la limite de cinq ans pour les contrats de durée déterminée, il est urgent de réviser ponctuellement ce code.

Depuis 1993, le contrat de durée déterminée n'avait pas de limite de temps, il pouvait aller de quinze jours à trente ans. Ce que nous contestons, c'est un traitement discriminatoire à l'égard des travailleurs qui, au moment de l'entrée en vigueur du nouveau Code du travail, étaient déjà employés depuis cinq, dix, quinze ans ou plus dans un régime de CDD, car la limite de cinq ans ne s'applique pas à eux. Ils sont donc obligés de recommencer à zéro pour convertir le régime de leur contrat, ce qui est extrêmement injuste.

Le nouveau Code du travail affecte aussi beaucoup les travailleurs maritimes. Leurs congés et périodes de repos hebdomadaire ont été réduits à deux jours et demi par mois alors qu'ils étaient de dix jours par mois.

Concernant les accords collectifs de travail, il y a également des restrictions. Les frais de publication de ces accords au *Bulletin officiel*, qui étaient auparavant pris en charge par le ministère du Travail, doivent maintenant être supportés par les partenaires sociaux, en particulier les syndicats.

S'il est vrai qu'avant en raison du manque de sensibilité et d'efforts des organismes étatiques, la négociation collective n'avait pas beaucoup de force, avec ce changement la situation ira en s'aggravant.

La convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'OIT est ici directement en cause.

Un autre élément négatif est le refus du gouvernement de fixer, dans le nouveau Code du travail, le salaire minimum national, malgré le consensus et l'intérêt manifesté par les partenaires sociaux.

Je vais terminer en disant que l'UNTC-CS a présenté en décembre de l'année dernière une proposition de retouche de ce Code du travail, le gouvernement ayant indiqué qu'il était disposé à dialoguer et à négocier avec les partenaires sociaux. Nous attendons énormément de ce moment et espérons que l'esprit qui a prévalu lors de la signature de l'accord de concertation stratégique, ainsi que du mémorandum d'accord sur le nouveau Code du travail, prévaudra et aboutira à des résultats satisfaisants pour toutes les parties.

Original espagnol: M. ESPARZA FLORES (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie)

Madame la Présidente, recevez le salut fraternel de tous les travailleurs affiliés à l'Union

internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie et plus particulièrement du syndicat des électriciens du Mexique que je représente.

La sonnette d'alarme a été tirée pour essayer de sauver la condition humaine. Mais l'échéance d'un rendez-vous pour l'action est repoussée d'année en année. L'objectif central de nos Conférences depuis plus de huit ans, le travail décent, n'est pas respecté.

La situation sociale du monde du travail est précaire. Les spoliations et l'exploitation intensive et extensive se poursuivent de différentes formes, puis par l'appât du gain.

Pendant ce temps là, la structure sociale se polarise. La majorité s'appauvrit et une minorité s'enrichit. Les quatre chevaliers de l'apocalypse brisent l'élan social d'une condition humaine digne, décente, juste et égalitaire. La faim, la malnutrition, le prix des aliments constituent l'une des principales menaces. Elles représentent le premier chevalier.

Les multinationales spéculent sur l'équité et la justice sociale, les produits de base, dont le plus grave concerne le sort réservé à des produits comme le maïs, le blé, le riz, les céréales de base.

Les pays riches subventionnent leurs producteurs et leurs entreprises et perturbent, ainsi, les marchés financiers. Ils spéculent sur ces marchés. Ils protègent leurs marchés. Ils brisent l'agriculture des pays pauvres. Il y a à peine une semaine des sessions romaines se sont tenues à la FAO. La faim gagne du terrain dans le monde. Il faut lutter contre ce fléau.

Le deuxième chevalier de l'Apocalypse, ce sont les prix du pétrole et ses répercussions au niveau mondial. Une bonne partie concerne les biocarburants issus du maïs, de la canne, qui servent à produire de l'énergie plutôt qu'à alimenter les populations. Voilà bien une sinistre stratégie qui consiste à transformer les grains et les céréales en combustibles. Qu'il s'agisse de la famine ou du réchauffement climatique de la planète, l'humanité en subit les conséquences.

Géopolitique de l'empire où la botte militaire s'impose pour venir altérer la production et l'exploitation.

Le chômage, l'économie informelle et la migration, sont autant de témoignages de l'existence des conditions de travail précaires que subit l'humanité. Il s'agit là, cela ne fait aucun doute, du troisième chevalier de l'Apocalypse. Le marché du travail perturbe les conditions légales et légitimes du travail.

Face à la crise agricole, face aux agressions de l'économie de libre marché, face à la généralisation des privatisations, les industries des campagnes, des villes et des Etats ne résistent pas. Des centaines de milliers de licenciement asphyxient les individus. Le travail devient de plus en plus précaire. Le monde du travail se fissure.

Les prestations sociales comme les droits contractuels n'ont jamais autant subi de pressions, jusqu'à pousser à bout l'humanité.

La flexibilité est devenue pour beaucoup le mot d'ordre : dans les campagnes, dans les relations du travail, aux frontières. Les anciens systèmes sociaux sont détruits, là où la souveraineté de l'Etat constituait l'axe des différents modes de cohabitation internationale. Les traités de libre échange détériorent le tissu social, et tout devient marchandise.

Ce qu'ils planifient, ils ne l'appliquent ni sur leur territoire, ni dans leurs entreprises.

Il est possible d'enrayer le désastre social et le désarroi qu'il provoque. Finissons-en avec la spéculation sur les aliments, arrêtons les biocarburants et ouvrons les frontières sans entraves aux travailleurs.

Aujourd'hui, alors que le thème choisit pour cette réunion est celui des libertés syndicales et de la négociation collective, la position de l'organisation est clairement établie.

Une condition politique simple et évidente sera d'appliquer au pied de la lettre ces trois libertés, sans entraves d'aucun type. Exercer ce droit sans limites aucunes. Dans chaque pays, sous n'importe quelle condition. C'est ainsi seulement que les moyens pour lutter contre l'injustice, favoriser l'équité et renforcer l'emploi, pourront être établis.

C'est au nom de ces trois droits fondamentaux, que nous proposons d'ouvrir les portes de l'OIT, pour laisser s'exprimer d'autres voix, d'autres organisations sur ces conditions d'exploitation subies au niveau national.

A côté des organisations officielles qui sont fidèles aux gouvernements, il existe des syndicats autonomes et indépendants qui osent parfois critiquer les méthodes traditionnelles qui doivent être changées. Un tiers de ces voix sont sans doute absentes de cette réunion ou des réunions similaires dans les pays.

Nous devons absolument réviser et modifier le schéma qui est proposé depuis soixante ans. Il est temps d'ouvrir les portes.

Il y a tant d'autres voix, d'autres présences à l'extérieur. Rien ne vaut mieux que de partager les espaces, les propositions et les solutions.

Au Mexique, nous souffrons de l'application inéquitable des trois droits, des trois libertés. Les formalités administratives deviennent une arme. Prenons l'exemple des mineurs. Il y a eu un grave accident à Pasta de Conchos, on en a pris note et on a complètement oublié l'affaire, foulant aux pieds les droits des travailleurs. Et c'est la pointe de l'iceberg, une mission d'observation relèverait toutes les conventions non appliquées par exemple San Luis Potosí et Aguas Calientes ou dans l'affaire des travailleurs renvoyés à l'INEGI.

On signe les Conventions, on s'engage à respecter les recommandations de l'OIT, et c'est autant d'injustices, d'attaques pour obtenir la soumission, pour crier les droits et les libertés. On note les trois libertés qui sont le thème de cette 97^e réunion.

Au niveau mondial, la sécurité alimentaire n'est pas assurée. Aujourd'hui, on propose de compromettre la sécurité énergétique en créant un marché du pétrole et de l'électricité. Les pays qui ont du pétrole doivent alimenter les grandes multinationales avec leurs matières premières au nom d'un développement naturel. Chaque jour, on voit les ressources passer au grand capital, on voit les richesses nationales des pays remplacées par la dette. Finalement on devient pauvre parce que l'on est riche en matières premières. Le paradoxe est évident, pays pétroliers et peuples sans deniers.

Retenons bien cette leçon. C'est le moment de poser des questions vitales pour les habitants de la planète, la sécurité alimentaire et énergétique et l'emploi.

Pour que le monde soit plus intelligible nous proposons que les ressources stratégiques actuelles que sont l'eau, l'alimentation et l'énergie soient des droits sociaux. Ce sont des droits de la personne de la deuxième génération pour notre XXI^e siècle.

Avant le marché, il y a l'être humain et le travail. Nous n'en demandons pas plus mais pas moins non plus. Nous tenons à exprimer notre solidarité aux transporteurs d'Espagne pour la courageuse grève qu'ils sont en train de mener.

Enfin, pour terminer, écoutons bien ce message. C'est le moment de soutenir le travail pour ces apporter une solution à ces questions vitales, l'eau, l'énergie, le travail.

Ici, ce sont des ressources stratégiques essentielles pour le XXI^e siècle, la dimension humaine passe avant, le travail aussi, nous ne demandons pas plus, mais nous ne voulons pas obtenir moins. Nous apportons toute notre solidarité aux gens du transport en Espagne pour la courageuse grève qu'ils sont en train de mener.

Original anglais: M. SHANTO (travailleur, Maurice)

Permettez-moi de remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, pour le soutien et l'assistance sans faille que l'Organisation internationale du Travail apporte à la classe laborieuse mauricienne.

Les déclarations agressives des gouvernements dans les enceintes tant nationales qu'internationales sur le dialogue social, la bonne gouvernance, le respect des conventions de l'OIT, l'atténuation de la pauvreté, le tripartisme, le travail décent sont une face de la médaille. Le maintien de la classe laborieuse dans une situation de pauvreté persistante est l'autre. La réforme économique de Maurice est régulièrement citée en exemple. Comme dans beaucoup d'autres pays africains, notre réforme économique repose sur des mesures néolibérales. Les pratiques et procédures mises en place par le gouvernement constituent une violation des droits que nous confère l'Etat-providence. Permettez-moi de donner quelques précisions. La commission tripartite chargée du versement de l'allocation annuelle pour le coût de la vie a été soudainement supprimée et remplacée par le Conseil national des salaires; l'allocation pour le coût de la vie n'est plus simplement indexée sur le taux de l'inflation mais elle est soumise à d'autres conditions liées par exemple au chômage, à la productivité imposée par le gouvernement, confiant le sort des travailleurs aux patrons pour qu'ils puissent faire davantage de bénéfices. La réforme a été marquée par la suppression des subventions sur des produits aussi fondamentaux que le riz et la farine, la déréglementation des marchés du travail qui permet aux patrons d'engager et de licencier à leur gré, la fermeture d'entreprises publiques et la privatisation d'entreprises publiques, telles que la Banque nationale de Maurice, Maurice-Telecom, la Poste mauricienne. Les services des eaux et les services de santé connaissent le même processus de libéralisation de la main-d'œuvre étrangère, qui facilite l'accès de travailleurs venant de Chine, du Bangladesh, d'Inde, du Sri Lanka et d'ailleurs.

Régulièrement, ceux qui sont considérés comme des meneurs sont victimes de répressions et contraints de quitter le pays. Souvent, ils sont accompagnés par des policiers jusqu'à l'aéroport et chassés du pays comme indésirables.

La libéralisation des prix complique l'accès aux éléments de base, tels que l'alimentation, le logement, l'habillement. Récemment, deux frères syndicalistes ont été poursuivis par la police et traduits devant un tribunal parce qu'ils réclamaient la sécurité de l'emploi. Les patrons se réjouissent quand à eux de telles mesures, alors que la classe

laborieuse se retrouve en situation de pauvreté extrême.

Inflation galopante, précarisation de l'emploi, essor de la criminalité, insécurité des déplacements autour de phénomènes imputables aux politiques imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, et renforcées par les politiques du gouvernement.

Tous les gouvernements successifs demandent que nous fassions des sacrifices pour l'avenir, mais jamais ils ne proposent de législations qui imposeraient le moindre sacrifice aux patrons.

Tous les efforts en faveur de l'émancipation de la classe laborieuse resteront chimériques tant que le gouvernement continuera de suivre aveuglément les politiques du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC.

Original anglais: M. MORATO MILACO (gouvernement, Guinée-Bissau)

Au nom du gouvernement et en mon nom propre, je tiens à remercier le Directeur général du BIT pour la grande sagesse et le grand dynamisme dont il fait preuve à la tête de notre Organisation et pour tous ses efforts de promotion du travail décent, lequel est indispensable pour avoir une vie digne. Cet hommage, nous l'étendons également aux délégués des travailleurs et des employeurs ici présents.

Le gouvernement de la Guinée-Bissau s'est fixé comme objectif de renforcer la capacité institutionnelle du Conseil permanent de concertation sociale, un mécanisme de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cet organe se réunit régulièrement pour réunir un large consensus sur les principaux points de l'Agenda national, en particulier les réformes structurelles en cours dans le pays, qui créent les conditions nécessaires à un développement économique durable.

Je voudrais parler plus particulièrement de la promotion de l'emploi rural, un thème capital pour nous dans la mesure où il est synonyme de création et de renforcement de structures privées et publiques de soutien et de création d'emplois et, par conséquent, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le monde rural.

L'agriculture, la pêche, l'élevage et l'artisanat sont les principales activités dont les populations rurales tirent leurs moyens de subsistance. L'agriculture, dans notre pays aujourd'hui, est surtout pratiquée par les personnes âgées parce qu'il y a eu un exode rural très fort. Les jeunes dans les villes sont sans emploi, sans activité génératrice de revenus, ce qui veut dire plus de délinquance juvénile.

Pour essayer de renverser cette tendance, le gouvernement a joué la carte de l'alphabétisation, de la qualification sur place, du maintien des jeunes à la campagne et du renforcement des capacités des populations rurales, avec le transfert de technologies pour améliorer la productivité et la production.

Parmi les stratégies, les politiques et les instruments de développement proposés, il faut sérieusement réfléchir au microfinancement en tant que facteur de développement en général, et d'emploi rural, en particulier. Le microfinancement est la pierre angulaire du développement des initiatives locales de renforcement des activités productives, durables et rémunérées dans des zones

semi-urbaines et rurales, en particulier pour l'exécution de projets pilotes et la création d'auto-emplois, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté qui est la préoccupation principale de notre gouvernement. Il est important de promouvoir et d'aider les populations rurales et de faciliter leur accès au crédit qui permettra de créer des richesses et des emplois dans les zones rurales.

D'autre part, notre gouvernement appuie les actions visant à intensifier et à diversifier les activités agricoles pour maximiser le potentiel d'emploi des programmes de relance des activités du secteur agricole, tant pour produire des denrées alimentaires que comme stratégie pour faire face à l'augmentation de ces denrées. Dans cet ordre d'idées, il est impératif de former professionnellement les travailleurs et les producteurs ruraux.

A propos de la crise alimentaire actuelle et de la flambée des prix au niveau mondial, la Guinée-Bissau, parmi d'autres pays d'Afrique, a été désignée comme l'un des pays les plus vulnérables et les plus exposés à cette crise. Le gouvernement, pour relever ce défi des denrées alimentaires, a mis sur pied une stratégie avec un plan d'urgence agricole assorti d'objectifs bien définis à court, à moyen et à long terme pour atténuer l'impact de la crise sur la population.

Dans le cadre du principe de la participation et du dialogue social, le gouvernement a présenté, au Conseil permanent de concertation sociale, le plan d'urgence aux partenaires sociaux. A l'issue d'une délibération tripartite ce plan a été adopté et sera soumis au conseil des ministres.

A propos de la crise alimentaire, notre gouvernement a décidé de présenter le plan d'urgence agricole aux partenaires de développement lors de la table ronde qui aura lieu en 2008.

La population de la Guinée-Bissau vit essentiellement d'une agriculture familiale de subsistance qui contribue pour 50 pour cent au PIB et pour 90 pour cent à l'entrée de devises, et qui occupe 80 pour cent de la main-d'œuvre; 80 pour cent de la population vit dans les zones rurales.

En 2008, notre gouvernement, dans le cadre d'une collaboration avec la Jamahiriya arabe libyenne, a pris des mesures importantes pour promouvoir l'emploi rural et, en conséquence, lutter contre la pauvreté en créant dans trois régions du pays de petites unités de transformation de la noix de cajou, un produit stratégique national.

Ces unités peuvent absorber 250 à 300 personnes chacune et l'exécution du projet de réhabilitation du secteur agricole favorisera l'insertion professionnelle des jeunes.

Avec de telles initiatives, nous travaillons à la promotion de l'emploi rural qui devrait devenir une réalité puisque c'est l'une des priorités du gouvernement et l'occasion de créer des emplois pour les jeunes, dans le cadre du projet PROJOVEM.

Notre gouvernement, conscient de l'importance du développement de l'agriculture en tant que solution pour l'emploi rural et pour le développement durable, fait tous les efforts possibles pour former les agriculteurs et les éleveurs.

Je terminerai en disant que les stratégies de promotion des initiatives économiques, de stimulation de l'emploi et de réduction de la

pauvreté doivent aller de pair. Le gouvernement s'attache à mobiliser des fonds pour acheter des semences et les distribuer aux paysans afin de diversifier les cultures et de dépasser la monoculture de la noix de cajou, en tant que mesure à court terme.

Notre gouvernement procède actuellement à la révision de la loi générale du travail, qui date de 1986, pour l'adapter à la réalité socio-économique du moment, et à l'élaboration de la loi de base de la sécurité sociale et d'autres textes de loi relatifs au travail, en s'engageant à appliquer les normes de l'OIT.

Nous sommes en train de travailler à la loi de base du système de sécurité sociale pour appliquer, par ce biais, les normes de l'OIT.

Original espagnol: M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine)

C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir m'adresser à cette auguste assemblée et je voudrais féliciter la Présidente de la manière dont elle dirige les débats.

Le rapport du Directeur général intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique* décrit les progrès réalisés par les différents pays pour assurer le respect des libertés fondamentales des travailleurs. La ratification des conventions de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la négociation collective, à savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, montre l'engagement des Etats à mettre en œuvre ces principes et ces droits.

Certes, il y a une augmentation du nombre de ratifications, mais il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue d'une ratification universelle de ces instruments.

Au 31 décembre 2007, sur un total de 18 Etats Membres de l'OIT, 148 avaient ratifié la convention n° 87 et 158 la convention n° 98. En ce qui concerne la région de l'Amérique latine, les exemples de mise en œuvre de ces principes dans la pratique sont fournis par les accords du MERCOSUR qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, le Venezuela les ayant rejoint récemment et les accords bilatéraux ont été signés par le Chili et les pays d'Amérique centrale avec les Etats-Unis.

Comme dans tous les processus d'intégration, réalisés ces dernières années dans le contexte de la mondialisation, les variables sociales jouent un rôle dans les divers accords d'association. Cependant, il convient de relever que les effets de ces accords varient selon le stade de développement des pays, la composition de la main-d'œuvre et le niveau de qualification et de rémunération qui existent dans chaque pays en fonction des structures de production.

En Amérique latine, la main-d'œuvre est peu qualifiée. Les exportations traditionnelles sont soumises à des facteurs internationaux qui affectent les prix et qui sont hors du contrôle des gouvernements.

L'augmentation actuelle du prix du pétrole accroît les disparités tant à l'intérieur des pays qu'entre les différents pays. Les industries qui bénéficient d'avantages comparatifs s'implantent dans les pays et les régions où la main-d'œuvre peu qualifiée est abondante et dont la valeur sur le marché est très

faible. Les accords d'association négociés par les gouvernements ne prévoient souvent que des dispositions visant à réguler les flux migratoires, compte tenu de la tendance actuelle qui veut que l'ère de la mondialisation de l'économie, la migration vers les pays développés devient de plus en plus difficile.

Que faire alors pour promouvoir les principes de la liberté d'association aptes à faciliter une intégration équitable, telle que prévue dans les instruments internationaux adoptés par les organisations régionales et internationales? Il ne faut pas s'en remettre uniquement aux gouvernements. Ces dernières années, les institutions de la société civile ont joué un rôle de plus en plus marqué pour témoigner des problèmes et des préoccupations des populations marginalisées et oubliées par les autorités centrales.

La mondialisation économique et politique a donné un nouvel élan aux organisations de la société civile. Depuis fort longtemps, on ne rencontrait plus d'organisations autres que les

syndicats dans le cadre des négociations collectives. L'internationalisation des relations de la société civile permet à cette dernière d'appuyer les autorités pour la prise de décisions, mais aussi de développer des organes consultatifs chargés de surveiller l'impact des mesures gouvernementales. Tout ceci est aujourd'hui possible, grâce au fait que les organisations internationales acceptent de collaborer avec les représentants de la société civile.

La mise en œuvre des conventions n^{os} 87 et 98 est soumise au contrôle de la société civile. Les années de monopole de certains secteurs économiques touchent à leur fin grâce à l'internationalisation de normes communes qui visent l'équité pour parvenir à un équilibre social. Cet équilibre social s'effectue en Amérique latine dans le cadre de la démocratie et du libéralisme économique. Certes, les disparités à l'intérieur des pays ne vont pas disparaître mais des effets multiplicateurs se produiront dans l'économie grâce aux normes internationales et sous l'égide des organisations internationales.

(La séance est levée à 22 h 05.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Onzième séance:

Rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural: présentation, discussion et approbation.....	1
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Fehringer (<i>rapporteuse</i>), M. O'Reilly, M. Ritchie, M. Chisupa, M. Macdonald, M ^{me} Mele, M ^{me} Crowley, M. Walton, M. Morales Gauzín	
Conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté: adoption.....	8
Résolution concernant la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté: adoption.....	9
Résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale: adoption.....	9
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	9
<i>Orateurs:</i> M. Potter, M. Fonseca Vieira da Silva	

Douzième séance (spéciale):

Débat de haut niveau sur la crise alimentaire: production, investissement et travail décent	11
<i>Orateurs:</i> M. Mosisili, M. O'Reilly, M. Oswald, M. Båge, M. Somavia	

Treizième séance:

Rapport de la Commission des aptitudes professionnelles: présentation, discussion et approbation.....	23
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Rojvithee (<i>rapporteuse</i>), M. Renique, M ^{me} Yacob, M. Armitage, M. Parkhouse, M. Muheua, M. Tomek, M. Tricoche, M ^{me} Anang, M. Tolich, M. Ruminado Cancino, M. Nyamien, M. Corâci, M. Asper, M ^{me} Saab	
Conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement: adoption	36
Résolution concernant l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement: adoption.....	36
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	36
<i>Orateurs:</i> M. Sacconi, M ^{me} Blinkeviciute, M. Ryder, M ^{me} Cronberg, M. Cortebeeck, M. Xu, M. Kudatgobilik, M. Brosh, M ^{me} Charalambous, M. Djilani, M. Symoune, M. Mdladlana, M. Boutsivongsadk, M. Ndongou, M. Levanon, M. Lascurain, M. Hettes, M. Aung, M. Dumas, M. Maslarova, M. Echavarría Saldarriaga, M. Hamadeh, M. Vayeshnoi, M. Zarb, M. Kapuya, M ^{me} Patrascu, M. Simon, M. Maatoug, M. Kara, M. Dalli, M. Mammadov, M ^{me} Romchatthong, M. Wojcik.	

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: présentation, discussion et approbation.....	60
<i>Orateur: M. Kristinsson (président et rapporteur)</i>	
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2006-07: adoption.....	60
Résolution concernant le traitement de la prime nette acquise: adoption.....	60
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2007: adoption.....	60
Résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption	61
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption	61
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	61
Orateurs: M. Rachman, M. Lucas, M. Vong, M. Diallo, M. Osorio, M. Jerad, M. Jennings, M ^{me} Poncini, M. Bougouma, M. Giuseppe, M. Cockcroft, M. Shcherbakov, M. Silva, M. Esparza Flores, M. Shanto, M. Morato Milaco, M. Celi Vegas	